



UNION INTERPARLEMENTAIRE

2006



PARLEMENT EUROPEEN

Session annuelle de la
Conférence parlementaire
sur l'OMC

Genève, 1^{er} et 2 décembre 2006

Union interparlementaire et Communauté européenne, 2006

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire ou du Parlement européen.

Le présent ouvrage est diffusé, à condition qu'il ne soit prêté, revendu ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Photos : H. Salgado, 2006

ISBN 978-92-9142-326-2

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR ANNOTE DE LA SESSION	5
PROGRAMME DE LA SESSION	6
CEREMONIE INAUGURALE	
M. Pier Ferdinando Casini, Président de l'UIP	8
M. Manuel António dos Santos, Vice-Président du Parlement européen	11
DECLARATION	14
AUDITION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC, M. PASCAL LAMY	
Remarques liminaires	16
Extraits du débat	19
DIALOGUE AVEC LES MINISTRES ET AVEC LES HAUTS RESPONSABLES DE L'OMC. QUEL EST L'AVENIR DU CYCLE DE DOHA ? LES AVANTAGES D'UNE REUSSITE, LE COUT D'UN ECHEC.	
M. Kamal Nath, Ministre du commerce et de l'industrie (Inde)	27
M. Toshikatsu Matsuoka, Ministre de l'agriculture, des forêts et de la pêche (Japon)	28
M. Clodoaldo Hugueneu Filho, Ambassadeur, Représentant permanent du Brésil auprès de l'OMC	29
M. Peter Allgeier, Ambassadeur, Représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'OMC	31
M. Carlo Trojan, Ambassadeur, Représentant permanent des Communautés européennes auprès de l'OMC	32
Extraits du débat	34
DEBAT SUR LE THEME DE FOND A) : LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES MENEES SOUS LES AUSPICES DE L'OMC – LECONS DE L'HISTOIRE	
Document de travail présenté par M. Shakeel Ahmed Yousuf Abdul Razack Mohamed, Membre du parlement (Maurice)	42
Remarques liminaires de M. Mohamed	45
Remarques liminaires de M. Robert Sturdy, Membre du Parlement européen	46
Extraits du débat	48
DEBAT SUR LE THEME DE FOND B) : LE MULTILATERALISME ET LE BILATERALISME EN POLITIQUE COMMERCIALE	
Document de travail présenté par M. Sajjad Karim, Membre du Parlement européen	56
Document de travail présenté par M. Donald H. Oliver, Sénateur (Canada)	61
Remarques liminaires de M. Karim	64
Remarques liminaires de M. Oliver	65
Extraits du débat	66
REUNION-DEBAT INTERACTIVE. L'AGRICULTURE DOIT-ELLE ETRE EXCLUE DE L'ENGAGEMENT UNIQUE ?	
M. Crawford Falconer, Ambassadeur (Nouvelle-Zélande), Président du Comité de l'agriculture de l'OMC	76

SOMMAIRE

M. John Dupraz, Membre du parlement (Suisse)	77
M. Herbert Oberhänsli, Chef, relations économiques et internationales, Nestlé	78
Extraits du débat	80
REUNION-DEBAT INTERACTIVE. QUELLE EST L'EFFICACITE DU SYSTEME DE REGLEMENT DES DIFFERENDS DE L'OMC ?	
M. Muhamad Noor Yacob, Ambassadeur (Malaisie), Président de l'Organe de règlement des différends de l'OMC	88
M. Jean-François Bellis, Associé, Van Bael & Bellis, membre du groupe spécial de l'OMC	90
Mme Debra P. Steger, Professeur, Faculté de droit, Université d'Ottawa, Directrice, EDGE Network	92
Extraits du débat	94
REMARQUES FINALES DU RAPPORTEUR	103
DECLARATION CONJOINTE DES CO-PRESIDENTS DE LA CONFERENCE	105
PARTICIPATION	106
REGLES DE PROCEDURE	107
COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE	109

ORDRE DU JOUR ANNOTE DE LA SESSION

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Dialogue avec des ministres et de hauts fonctionnaires de l'OMC**
La session annuelle 2006 de la Conférence parlementaire sur l'OMC se tiendra à un moment où le Cycle de Doha devrait, selon l'accord initial, parvenir à son terme. Cependant, il est des questions clés sur lesquelles les positions des membres de l'OMC demeurent très divergentes, ce qui compromet l'issue des négociations commerciales multilatérales. Les participants à la session parlementaire pourront recevoir des informations de première main sur les derniers développements concernant ces négociations, procéder à un échange de vues avec des négociateurs de haut rang et faire part de leurs suggestions quant aux solutions possibles
3. **Débat sur les thèmes de fond**
 - a) **Les négociations commerciales multilatérales menées sous les auspices de l'OMC - Leçons de l'histoire**
Les délégués à la Conférence sont invités à réfléchir sur les leçons à tirer, dans une perspective parlementaire, du système commercial multilatéral présent et passé, dont l'OMC est le centre. La question du contrôle parlementaire des négociations commerciales doit retenir particulièrement l'attention.
 - b) **Le multilatéralisme et le bilatéralisme en politique commerciale**
Les accords commerciaux régionaux et bilatéraux se sont multipliés à tel point que tous les membres de l'OMC sauf un seraient parties à un ou plusieurs d'entre eux. On estime que plus de la moitié du commerce mondial se fait en vertu d'accords régionaux ou d'accords bilatéraux de libre-échange entre pays de régions différentes. Les délégués à la Conférence seront invités à discuter sous ce point des conséquences de cette tendance pour le système multilatéral du commerce mondial dont l'OMC est le centre et à échanger leurs vues sur le rôle que jouent les parlements en contrôlant l'action menée par les gouvernements au travers d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux.
4. **Réunions-débats**
 - a) **L'agriculture doit-elle être exclue de l'engagement unique ?**
Cette séance interactive portera sur les raisons de l'impasse où se trouvent aujourd'hui les négociations agricoles et sur une sortie possible, sachant les conséquences plus vastes que ces négociations ont pour l'avenir du système commercial multilatéral. Le débat devra porter aussi sur la question de la responsabilité des parlements vis-à-vis des attentes des groupes de pression qui demandent que l'agriculture soit totalement écartée des négociations de l'OMC.
 - b) **Quelle est l'efficacité du système de règlement des différends de l'OMC ?**
Le débat devra porter sur les forces et les faiblesses relatives du système de règlement des différends de l'OMC, sur le point de savoir si une suspension prolongée du Cycle de Doha risque d'engendrer une augmentation du nombre des différends soumis aux instances de règlement des différends de l'OMC, et si les ressources du système actuel sont adaptées à un tel scénario. On se penchera plus particulièrement sur la question de savoir si les parlements doivent chercher à jouer un plus grand rôle dans le contrôle du processus de règlement des contentieux de l'OMC, y compris la mise en oeuvre des décisions pertinentes par des mesures correctives nationales
5. **Adoption du document final**
A la fin de la session, les participants seront invités à examiner et à adopter un document final dont le projet sera établi par le Comité de pilotage de la Conférence.

PROGRAMME DE LA SESSION

Jeudi 30 novembre

10:00 - 19:00

Inscription des participants

17:00 - 20:00

*Session de préconférence du Comité de pilotage
(à huis clos)*

Vendredi 1^{er} décembre

08:00 - 18:30

Inscription des participants

09:30 - 10:00

Séance inaugurale

- M. Pier Ferdinando Casini, Président de l'UIP
- M. Manuel António dos Santos, Vice-Président du Parlement européen

10:00 - 10:15

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

10:15 - 11:30

Débat sur les thèmes de fond

Thème de fond a)

Les négociations commerciales multilatérales menées sous les auspices de l'OMC - Leçons de l'histoire

Rapporteurs

- M. Shakeel Ahmed Yousuf Abdul Razack Mohamed, Membre du parlement (Maurice)
- M. Robert Sturdy, Membre du Parlement européen

11:30 - 13:00

Dialogue avec les ministres et avec les hauts responsables de l'OMC. Quel est l'avenir du Cycle de Doha ? Les avantages d'une réussite, le coût d'un échec.

Panélistes

- M. Kamal Nath, Ministre du commerce et de l'industrie (Inde)
- M. Celso Amorim, Ministre des relations extérieures (Brésil)
- M. Toshikatsu Matsuoka, Ministre de l'agriculture, des forêts et de la pêche (Japon)
- M. Peter Allgeier, Ambassadeur, Représentant permanent des Etats- Unis auprès de l'OMC
- M. Carlo Trojan, Ambassadeur, Représentant permanent des Communautés européennes auprès de l'OMC

13:00 - 14:30

Déjeuner

14:30 - 15:45

Audition du Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy

15:45 - 16:30

Poursuite du débat sur le thème de fond a)

16:30 - 18:15

Réunion-débat interactive. L'agriculture doit-elle être exclue de l'engagement unique ?

Panélistes

- M. Crawford Falconer, Ambassadeur (Nouvelle-Zélande), Président du Comité de l'agriculture de l'OMC
- M. John Dupraz, Membre du parlement (Suisse)
- M. Herbert Oberhänsli, Chef, relations économiques et internationales, Nestlé

PROGRAMME DE LA SESSION

18:45	<i>Réception à l'OMC</i>
20:00 - 22:00	<i>Comité de pilotage (à huis clos)</i>
Samedi 2 décembre	
09:30 - 13:00	<i>Poursuite et fin du débat sur le thème de fond a), suivies par</i>
<i>Thème de fond b)</i>	Le multilatéralisme et le bilatéralisme en politique commerciale
	<u>Rapporteurs</u>
	<ul style="list-style-type: none">● M. Sajjad Karim, Membre du Parlement européen● M. Donald H. Oliver, Sénateur (Canada)
13:00 - 14:30	<i>Déjeuner</i>
14:30 - 16:30	Réunion-débat interactive. Quelle est l'efficacité du système de règlement des différends de l'OMC ?
	<u>Panélistes</u>
	<ul style="list-style-type: none">● M. Muhamad Noor Yacob, Ambassadeur (Malaisie), Président de l'Organe de règlement des différends de l'OMC● M. Jean-François Bellis, Associé, Van Bael & Bellis, membre du groupe spécial de l'OMC● Mme Debra P. Steger, Professeur, Faculté de droit, Université d'Ottawa, Directrice, EDGE Network
16:30 - 17:30	<i>Poursuite et fin du débat sur le thème de fond b)</i>
17:30 - 18:00	<i>Séance de clôture</i>
	Adoption du document de résultat
	<u>Rapporteur</u>
	<ul style="list-style-type: none">● M. Geert Versnick, Membre du parlement (Belgique)

CEREMONIE INAUGURALE

DISCOURS DU PRESIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE, M. PIER FERDINANDO CASINI

Genève, le 1^{er} décembre 2006



Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Il y a exactement un an, nous étions réunis à Hong Kong, à l'occasion de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC. Aujourd'hui, les parlementaires spécialisés dans les questions de commerce international et qui s'intéressent donc aux activités de l'Organisation mondiale du commerce sont réunis pour une nouvelle session de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Cette année, notre conférence se tient dans la ville de Genève, qui abrite l'OMC et l'Union interparlementaire.

C'est non seulement un grand plaisir, mais aussi un grand honneur pour moi de représenter l'UIP devant un tel auditoire. Il y a dans cette salle, auprès des parlementaires, des représentants de missions diplomatiques accrédités auprès de l'OMC, des responsables de l'OMC et d'autres organisations internationales, des universitaires, des représentants du secteur privé, de diverses ONG et des médias. Je leur souhaite à tous la bienvenue.

Si les participants s'apparentent à ceux de la session de Hong Kong, l'esprit, lui, n'est pas le même. L'espoir et les attentes ont en effet laissé la place à l'inquiétude, à l'appréhension et au doute. Le Cycle de Doha est au point mort depuis le mois de juillet, les négociations sont bloquées, les principaux intervenants se sont accordé un délai particulièrement onéreux.

En tant que responsables politiques, nous ne devrions pas être surpris. Après tout, le Cycle de Doha est la tentative la plus ambitieuse que les gouvernements aient jamais faite pour libéraliser les échanges au

niveau multilatéral. Sa portée et le nombre de pays qui y participent sont sans précédent et, qui plus est, l'essentiel de ce qui pouvait être libéralisé sans trop de difficultés l'a déjà été.

Dans les deux jours qui viennent, je propose que nous analysions les raisons de la situation actuelle. Nous ne pouvons nier que nous sommes nombreux à être déçus par le manque de souplesse et par l'apparente inertie des négociations. En fait, le problème n'est pas technique mais politique. Or, si c'est bien le cas, les conséquences politiques d'un échec seraient telles qu'elles justifient à elles seules de trouver un accord.

Nous savons qu'il y a en ce moment un certain nombre de "discussions exploratoires en coulisses" à Genève et ailleurs, ainsi que des tractations privées. Pour l'instant, cependant, aucun des principaux intervenants ne semble disposé à faire le premier pas pour sortir de l'impasse. Mais le temps joue contre eux. Comme on l'entend fréquemment, les chances de débloquer la situation et de mener les négociations à bien en 2007 sont limitées et c'est entre maintenant et le printemps prochain que tout se joue.

Si la crise actuelle des négociations de l'OMC résulte d'un manque de volonté politique, en leur qualité de représentants élus du peuple, les parlementaires devraient pouvoir contribuer à relancer les négociations.

Lorsque l'Union interparlementaire et le Parlement européen ont voulu apporter une dimension parlementaire à l'OMC, ils sont partis du constat que l'OMC n'était plus seulement une organisation

chargée du commerce. En effet, ses règles et décisions vont bien au-delà des droits de douane et du commerce des marchandises. Elles touchent à des questions de politique intérieure comme la santé, l'éducation, l'emploi, la sécurité alimentaire et l'environnement, pour ne citer que celles-là. Or l'étendue des domaines couverts a de vastes implications pour les parlements.

Le public attend des gouvernements et des parlements qu'ils lui garantissent à travers la mondialisation plus de richesses et de prospérité, avec l'OMC comme pilier central de la gouvernance économique. Pourtant, bien trop souvent, les parlements n'ont plus qu'à ratifier des accords commerciaux déjà négociés qui leur sont présentés comme un tout indivisible, ce qui empêche le débat et le contrôle parlementaires. Si l'on ne fait rien, cet état de fait pourrait engendrer un grave déficit démocratique. Il nous semble indispensable que les politiques commerciales rendent compte de la pleine diversité des points de vue et recueillent l'adhésion de la population.

Il n'est pas rare en effet que l'OMC définisse quelles lois le législateur peut ou ne peut pas adopter et qu'elle fixe des normes auxquelles les Etats doivent se conformer. Aussi efficace que puisse être ce système en ce qui concerne la libéralisation des échanges, il n'en demeure pas moins qu'il limite la capacité des parlements d'établir des lois en fonction des objectifs nationaux et des aspirations de la population. Cela crée des tensions qui sont encore accentuées lorsque le système de règlement des différends de l'OMC remet en cause la législation nationale.

Disons les choses clairement : le fait d'amener les parlements et les parlementaires sur la scène internationale ne modifie pas l'équation fondamentale. C'est aux gouvernements qu'il appartient de négocier les règles et accords commerciaux internationaux au nom des Etats, et aux parlements de contrôler l'action du gouvernement, d'influer sur les objectifs visés à travers les négociations intergouvernementales, de ratifier les accords commerciaux, de faire en sorte qu'ils soient appliqués au moyen d'une législation et de crédits budgétaires appropriés et de superviser le processus de mise en œuvre dans son ensemble.

Dans les négociations commerciales multilatérales, il ne faut pas que les parlementaires essayent de se positionner sur le même plan que les représentants des gouvernements. Par contre, ils peuvent, par exemple, contribuer à ouvrir des perspectives là où les responsables gouvernementaux auraient tendance à se montrer réticents.

Les parlements représentent un éventail politique naturellement plus large et plus varié que celui du gouvernement. Les parlementaires ont des compétences particulières à amener à la table des négociations. En outre, nul n'est mieux placé qu'eux pour faciliter le consensus via le compromis – exercice qu'ils maîtrisent pleinement. En effet, la vie parlementaire est un cycle permanent de négociations dans le cadre duquel les membres de différents courants et sensibilités politiques dégagent des majorités et forment des alliances qui leur permettent d'asseoir des décisions constructives.

Pour pouvoir exercer un contrôle réel et utile des politiques commerciales, il est impératif que les parlements se dotent des instruments nécessaires et soient suffisamment éclairés. En l'occurrence, il faut qu'ils apprennent les uns des autres, qu'ils prennent part à des rencontres et à des débats interparlementaires et qu'ils échangent directement avec les responsables de l'OMC et les négociateurs commerciaux. Et c'est justement ce que la Conférence parlementaire sur l'OMC leur donne l'occasion de faire.

Le Comité de pilotage de la Conférence a inscrit un certain nombre de sujets importants au centre de l'ordre du jour de la présente session. Durant les deux prochains jours, nous allons examiner les implications politiques de l'impasse actuelle et essayer de tirer des enseignements du système commercial multilatéral passé et présent, dans une optique parlementaire. Nous nous pencherons aussi sur le rôle que jouent les parlements dans le contrôle de l'action du gouvernement en matière d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux.

Le commerce des produits agricoles occupera encore une fois une place centrale dans nos débats. A vrai dire, cette question est plus importante que jamais. La production de denrées alimentaires est devenue un secteur tellement sensible, tant dans les pays riches que dans les pays pauvres, qu'avec le blocage des seules négociations agricoles, c'est tout le Cycle de Doha qui se délite. Les principaux pays développés ne semblent pas à même de concéder des réductions des subventions et des droits de douane de nature à satisfaire les pays en développement. Le Cycle de Doha étant axé sur le développement et 70% des pauvres dans le monde vivant en zone rurale, cette intransigeance laisse comme un arrière-goût politique amer.

On entend souvent dire que les négociations de l'OMC n'ont absolument aucune chance d'aboutir si l'on ne remédie pas aux distorsions dont les pays en développement sont victimes dans le domaine agricole. Parallèlement, d'aucuns voudraient retirer

l'agriculture de l'engagement unique de l'OMC. Mais est-ce seulement possible et même souhaitable ? A qui cela profiterait-il ? Qui en ferait les frais ? Nous avons invité d'éminents spécialistes du commerce agricole à nous faire part de leur point de vue sur le sujet. Notre but n'est pas seulement de mettre le doigt sur les raisons du blocage, mais aussi d'identifier des moyens de sortir de l'impasse. Ce débat nous donnera aussi l'occasion d'examiner la question de la responsabilité des parlements vis-à-vis des groupes de pression agricoles qui sont de plus en plus actifs dans bon nombre de pays.

Parmi les questions à l'ordre du jour, il y a aussi celle du fonctionnement du mécanisme de règlement des différends. Là encore, notre conférence tombe à point nommé. La suspension du Cycle de Doha a détourné l'attention des négociations au profit du système de règlement des différends, qui apparaît désormais comme une autre manière d'obtenir des résultats. Ce système a en effet donné lieu à des décisions déterminantes parfois plus utiles que des négociations. L'OMC a démontré qu'elle avait le mécanisme le plus efficace de l'ensemble du système des traités internationaux pour régler les contentieux et que ce système prévoyait même les problèmes de mise en œuvre des recommandations et décisions.

Cependant, le risque de déséquilibre entre la voie contentieuse et les négociations est réel. Aussi devrions-nous axer le débat sur les avantages et les inconvénients relatifs du système de règlement des différends de l'OMC. Il serait particulièrement

intéressant de savoir s'il faut que les parlements essayent de jouer un plus grand rôle dans le contrôle de la procédure contentieuse de l'OMC.

La participation de ministres du commerce, ainsi que de dirigeants de l'OMC et d'experts renommés à nos débats, et notamment la séance qui est prévue avec le Directeur général de l'OMC lui-même, ne peuvent qu'être bénéfiques. J'attends avec impatience cet échange fructueux et j'en profite pour remercier tous nos invités de l'empressement avec lequel ils ont accepté de rencontrer des parlementaires à un moment crucial pour la poursuite du Cycle de Doha.

La séance de clôture de notre session qui aura lieu demain après-midi, sera consacrée aux questions de suivi et à l'adoption d'un document final, dont l'avant-projet a été établi par le Comité de pilotage.

Enfin, avant de conclure, je tiens à dire que les co-organisateurs ont investi beaucoup de temps et beaucoup d'argent dans la préparation de cette session. Je voudrais donc remercier chaleureusement l'encadrement et le personnel du Parlement européen – avec qui nous organisons cette manifestation en partenariat – pour tout ce qu'ils ont fait pour que ce processus puisse aboutir. Nous espérons que cette session sera couronnée de succès et comptons sur un débat riche et constructif, dans la plus pure tradition parlementaire.

Sur ce, je termine et déclare la Session annuelle 2006 de la Conférence parlementaire sur l'OMC officiellement ouverte.



CEREMONIE INAUGURALE

DISCOURS DU VICE-PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN, M. MANUEL ANTONIO DOS SANTOS,

Genève, le 1^{er} décembre 2006



Monsieur le Président de l'Union interparlementaire,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un plaisir que de souhaiter la bienvenue aux participants de cette session, la cinquième déjà de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les salutations du Président du Parlement européen, Josep Borrell, qui ne peut malheureusement pas être parmi nous aujourd'hui. Il m'a cependant demandé de vous transmettre ses meilleurs vœux de succès pour cette nouvelle session organisée conjointement par le Parlement européen et l'Union interparlementaire.

Pendant longtemps, les questions de commerce international ont été considérées comme des sujets hautement techniques et l'apanage d'un petit nombre de négociateurs et d'experts. La conclusion du Cycle d'Uruguay à Marrakech en 1994 a marqué le début d'une nouvelle ère de négociations commerciales internationales.

En effet, dès le début, les parlements ont dû ratifier les résultats du Cycle d'Uruguay avant que les gouvernements de leurs pays puissent accéder à l'OMC. En outre, contrairement au GATT, les questions traitées par cette nouvelle organisation dépassent les limites de ce que l'on définissait traditionnellement comme relevant de la politique commerciale. Or, tous ces nouveaux sujets ont un impact direct sur la vie des citoyens et sur la société.

L'Accord de Marrakech prévoyait une reprise des négociations au plus tard le 1^{er} janvier 2000. Un nouveau cycle devait être lancé lors de la troisième conférence ministérielle de l'OMC réunie à Seattle (Etats-Unis) du 30 novembre au 3 décembre 1999.

La toute première réunion formelle de législateurs de pays Membres de l'OMC a eu lieu justement à cette occasion. Et je suis sûr que ceux d'entre vous qui étaient là gardent encore un très vif souvenir de ces journées marquées par des manifestations de grande ampleur et parfois violentes. L'OMC était alors vue comme le symbole d'une mondialisation qui mettait en danger les emplois, le développement des pays pauvres et, par là même, la survie de millions de personnes.

C'est dans ce climat de révolte qu'un petit groupe de députés a décidé de se réunir, à l'initiative du sénateur américain William V. Roth et de Carlos Westendorp y Cabeza, à l'époque président de la commission de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie du Parlement européen. C'est de cette première réunion informelle qu'est née l'idée de faire entendre la voix des représentants élus des peuples du monde entier. Les thèmes les plus divers y ont été abordés et des questions relatives au caractère démocratique de l'OMC et à la transparence de ses mécanismes de décision soulevées.

Des parlementaires se sont ensuite à nouveau réunis à Doha en 2001, quand, dans un climat de dangereuse incertitude sur le plan international, les Membres de l'OMC sont finalement parvenus à lancer un nouveau cycle de négociations commerciales

centré sur les problèmes de développement et les préoccupations des pays pauvres.

Le cycle de Doha a été lancé dans le but de corriger les déséquilibres existants du système commercial multilatéral, avec la conviction commune que seul un système multilatéral fondé sur des pratiques commerciales loyales et sur des règles justes et équitables est en mesure de produire un véritable développement.

Les négociations portent sur des sujets très variés. Elles couvrent notamment l'agriculture, les services, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, l'environnement et les règles de l'OMC. Malgré la définition d'un cadre de négociation plus précis en août 2004, cependant, aucun accord n'a pu être atteint à la Conférence ministérielle de Hong Kong et les négociations de Doha n'ont pas progressé autant qu'on l'aurait souhaité. Il est particulièrement décevant que les Membres n'aient pas su trouver les compromis indispensables avant les échéances qu'ils s'étaient fixés et que, du fait des grandes divergences persistant entre les principaux acteurs, y compris l'Union européenne, les États-Unis et le G20, les négociations aient finalement été suspendues sine die en juillet dernier.

Les représentants des peuples des pays membres de l'OMC ont, dans ce contexte, un rôle important à jouer pour faire bien comprendre à leurs gouvernements qu'il est urgent de reprendre et de faire aboutir ces négociations. Le moment auquel intervient notre Conférence est, à cet égard, particulièrement bien choisi.

Le Parlement européen s'inquiète tout particulièrement du fait que l'incapacité à conclure un accord sur le programme de Doha pour le développement mettrait en cause la crédibilité du système commercial multilatéral, au risque d'en provoquer l'effondrement, et pourrait susciter une prolifération d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux donnant lieu à des négociations inégales et moins transparentes tout en accentuant les déséquilibres entre pays développés et pays en développement.

L'OMC est importante, car je suis convaincu que le commerce peut-être un puissant moteur de développement et contribuer à la réduction de la pauvreté. Les résultats potentiels des négociations suscitent à cet égard beaucoup d'espoirs, comme l'indiquent notamment certains chiffres avancés par la Banque Mondiale.

La communauté internationale s'est fixée un large éventail d'objectifs lors du Sommet du Millénaire, à la Conférence de Doha et lors des Conférences des

Nations Unies sur le financement du développement (Monterrey) et sur le développement durable (Johannesbourg). Le commerce n'est pas la seule solution mais le succès du cycle de négociations pourrait contribuer significativement à la réalisation de ces objectifs.

Les pays en développement et les pays les moins avancés sont ceux qui pâtiraient le plus, à court et moyen termes, de la suspension prolongée du cycle, puisque le rééquilibrage tant attendu des règles du commerce en leur faveur ne peut pas être obtenu en dehors du cadre multilatéral.

Je suis convaincu que les pays développés devraient continuer à créer des conditions commerciales plus favorables pour les pays en développement et les PMA, quelle que soit l'issue du cycle. Il serait notamment important que les pays développés et les pays en développement avancés suivent l'initiative "Tout sauf les armes" de l'Union européenne, en garantissant un accès au marché totalement libre de droits et de quotas pour les produits des PMA.

Tout aussi préoccupant est le fait que la suspension des négociations multilatérales pourrait se traduire par une augmentation des différends commerciaux, étant donné que les Membres de l'OMC pourraient chercher à obtenir par la voie contentieuse ce qu'ils n'auraient pu acquérir par la négociation.

Les Membres de l'OMC doivent désormais avoir le courage de redémarrer les négociations, de leur donner une forte impulsion et d'engager un dialogue nourri et constructif dans un esprit de compromis. Il est encourageant de constater à cet égard que, au cours de ces derniers jours, les négociateurs ont manifesté la volonté de renouer la discussion. Nous espérons que des nouvelles propositions seront prochainement mises sur la table.

Pour permettre la mise en œuvre intégrale du mandat de Doha, il est en tout cas indispensable que l'acquis des négociations soit préservé et que les offres faites jusqu'à présent sur les divers points de l'ordre du jour des négociations constituent la base de ces dernières.

Le sort du Programme de Doha pour le développement est aujourd'hui entre les mains de ceux qui en ont la maîtrise – les Membres de l'OMC. C'est aux Membres que revient la lourde responsabilité d'élaborer des positions de principe, de négocier des concessions et de décider jusqu'où ils peuvent aller dans tel ou tel domaine.

Les parlements ne peuvent pas prendre de décision au nom de leurs gouvernements. Nous ne pouvons pas imposer un consensus. Nous ne pouvons pas débloquer la situation quand les gouvernements se

montrent inflexibles. Toutefois, nous sommes déterminés à faire tout notre possible pour convaincre nos gouvernements que la persistance du climat d'incertitude qui pèse actuellement sur l'avenir du multilatéralisme, et de l'OMC elle-même, aggraverait encore les difficultés économiques et politiques mondiales et comporterait des conséquences économiques, financières et sociales.

En tant que représentants légitimes des peuples qui les ont élus, les parlementaires ont un triple rôle à jouer en matière de commerce international. Premièrement, un rôle de "surveillance", consistant à suivre l'action de nos gouvernements et à veiller à ce qu'ils nous rendent des comptes. Deuxièmement, un rôle dans l'examen et la ratification des accords internationaux qui nous sont présentés. Troisièmement, un rôle dans l'élaboration des législations d'application des accords internationaux et leur accompagnement.

Les parlementaires peuvent en outre contribuer à expliquer au grand public le fonctionnement et les avantages du système commercial; ils peuvent aider les citoyens à comprendre et maîtriser les arcanes de la mondialisation, faire œuvre de sensibilisation et favoriser un débat bien informé sur les questions relatives au commerce international. De plus, en tant que représentants légitimes des peuples, les parlementaires assurent une liaison importante entre les populations, la société civile et les gouvernements.

En attendant la mise en place d'une véritable gouvernance mondiale autour de l'ONU, il faut utiliser l'outil le plus performant dont nous disposons en matière de commerce international, c'est-à-dire l'OMC. Cette organisation est la plus universelle (elle rassemble 149 pays) et elle est aussi la seule à posséder les moyens de faire respecter les règles internationales à travers son Organe de règlement des différends.

Il reste cependant à lui donner un caractère à la fois plus efficace, plus démocratique et plus transparent et il y a lieu, selon moi, de réformer dès que possible la structure et le fonctionnement actuels de l'OMC en ce sens.

Nous autres parlementaires avons accompli un bon bout de chemin depuis Doha.

Depuis 2003, le Parlement européen et l'Union interparlementaire organisent conjointement des sessions de la Conférence parlementaire sur l'OMC. J'ai évoqué au début de mon allocution le fait que cette session est déjà la cinquième. Après Genève et Cancún en 2003, Bruxelles en 2004 et Hong Kong en 2006, nous voici une nouvelle fois réunis à Genève.

Comme vous voyez, les sujets de discussion ne manquent pas. Je suis sûr que notre dialogue sera fructueux. et confiant que notre appel solennel à la reprise des négociations du cycle de Doha sera entendu.

Je vous remercie de votre attention.



DECLARATION

ADOPTÉE PAR CONSENSUS LE 2 DECEMBRE 2006

1. Nous, parlementaires, réunis à Genève à l'occasion de la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, sommes vivement préoccupés par la perspective d'un véritable échec des négociations commerciales du Cycle de Doha. Malgré leurs promesses, les principales parties aux négociations n'ont pas fait preuve de beaucoup de souplesse, et les discussions dans les domaines clés que sont l'agriculture et l'accès au marché non agricole n'ont pas progressé depuis la Conférence ministérielle de Hong Kong. C'est là un signal d'alarme pour tous les responsables politiques, notamment pour ceux d'entre nous qui, en tant que parlementaires représentant les intérêts des populations, ont le devoir de contrôler l'action du gouvernement en matière de commerce international et de promouvoir l'équité dans la libéralisation des échanges.
2. Nous réaffirmons notre pleine adhésion à une approche multilatérale des politiques commerciales et notre foi dans le rôle central de l'OMC en tant que garant d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles.
3. Si la suspension des négociations du Cycle de Doha venait à se prolonger, cela aurait des répercussions durables sur l'ensemble du système commercial multilatéral et risquerait d'entraîner la multiplication des accords commerciaux bilatéraux et régionaux, qui défavorisent souvent les pays les plus pauvres. Si les efforts visant à relancer les négociations n'aboutissaient pas, il s'ensuivrait un préjudice immense, tant sur le plan économique que sur le plan politique. Les premiers à en souffrir seraient les pays les moins avancés (PMA), notamment les pays africains exportateurs de coton. A ce propos, nous nous félicitons de la décision prise par le Comité des négociations commerciales à sa réunion informelle du 16 novembre d'engager une reprise en douceur des négociations.
4. Nous appelons toutes les principales parties prenantes aux négociations commerciales, notamment l'Union européenne, les Etats-Unis et les membres du G20, à prendre un engagement ferme et les prions instamment de trouver un accord équilibré sur tous les grands sujets de négociation du Cycle de Doha, tout en s'attachant à faire en sorte que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, en retirent des avantages économiques réels et durables. Un accord sur des engagements quantifiables précis sur l'agriculture, domaine où les pratiques faussant les échanges sont particulièrement répandues, est fondamental pour le progrès d'ensemble des négociations. Les signes avant-coureurs de néo-protectionnisme étant déjà perceptibles et certains groupes de pression protectionnistes influents très actifs, nous mettons l'accent sur la nécessité pour les parlementaires de traiter cette question à titre prioritaire. Nous soulignons en outre que, pour permettre la mise en œuvre intégrale du mandat de Doha, il est indispensable que l'acquis de la négociation soit préservé et que les offres faites jusqu'à présent sur les divers points de l'ordre du

- jour des négociations constituent la base de ces dernières, sachant que le processus d'accès aux marchés doit s'accompagner de mesures permettant de bien informer les consommateurs.
5. Il est absolument capital de maintenir le développement au cœur des priorités, notamment pour contribuer à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Nous nous réjouissons de l'approbation le 10 octobre 2006 par le Conseil général de l'OMC des recommandations sur l'"Aide pour le commerce" et nous prions instamment toutes les parties intéressées d'y donner suite activement. En outre, nous appelons tant les pays développés que les pays en développement membres de l'OMC à créer des conditions commerciales plus favorables aux PMA, sans attendre la reprise des négociations. Les domaines suivants méritent une attention particulière : le coton, la facilitation du commerce, notamment par l'amélioration des infrastructures et des procédures et modalités des transactions, l'octroi d'un accès libre de droits et de quotas aux produits originaires des PMA, comme le prévoit par exemple l'initiative de l'Union européenne "Tout sauf les armes" et autres initiatives pertinentes; et des mesures réelles d'assistance technique et de renforcement des capacités. Nous appelons à un recentrage sur les besoins et les intérêts des pays en développement comme point de départ pour la reprise des négociations.
 6. Faute d'un aboutissement positif du Cycle de Doha, les membres de l'OMC risquent d'essayer d'obtenir par la voie contentieuse ce qu'ils n'auront pu obtenir par la négociation. Le système de règlement des différends de l'OMC garantit que le manquement aux règles par un pays – quelle que soit sa taille – peut désormais donner lieu à une action de la part des autres membres de l'Organisation. Aussi faut-il veiller à ce que les ressources du système existant répondent à l'accroissement rapide du nombre des différends commerciaux soumis aux procédures de règlement des différends de l'OMC.
 7. Plus que jamais, l'OMC est confrontée à des défis tant structurels qu'institutionnels. Avant peu, elle devra s'engager dans une réforme institutionnelle visant à améliorer son fonctionnement et à gagner en transparence et en légitimité démocratique. Nous sommes convaincus que le processus de négociation doit reposer sur une approche inclusive, transparente et partant du bas et que le consensus doit être à la base du processus de décision. Il serait inconcevable d'imposer à un pays des politiques commerciales qui nuiraient à son développement. Par ailleurs, nous appelons à optimiser la cohérence entre les objectifs et règlements de l'OMC et les engagements pris en vertu d'autres conventions et accords internationaux.
 8. L'interruption momentanée des négociations devrait être mise à profit pour réfléchir aux moyens d'améliorer le cadre des négociations futures. Il importe en particulier de se pencher sur l'utilité de modalités de négociation fondées sur des concessions mutuelles, portant sur des éléments très disparates. Dans le système actuel, les délégations attendent souvent le dernier moment pour présenter leurs offres, de sorte qu'il est difficile d'en calculer les avantages avant que les accords ne soient conclus.
 9. Nous réitérons notre engagement à apporter une dimension parlementaire forte et concrète à l'OMC dans le droit fil des déclarations déjà adoptées par notre conférence. Au titre de cet engagement, nous pensons qu'il est crucial que les parlements exercent de manière encore plus vigoureuse et plus efficace leur rôle constitutionnel de surveillance et de contrôle de l'action gouvernementale dans le domaine du commerce international. Il convient de prêter une plus grande attention aux mesures de renforcement des capacités des parlements des pays en développement dans le domaine commercial afin de mettre en place des possibilités de participation égales pour tous.

AUDITION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC, M. PASCAL LAMY



REMARQUES LIMINAIRES DE M. PASCAL LAMY

Je vous remercie de votre invitation à prendre de nouveau part à vos travaux aujourd'hui, ce que je fais avec grand plaisir. Lorsque j'ai pris les fonctions de Directeur général de l'OMC en 2005, j'ai renouvelé mon engagement habituel à l'égard de l'UIP pour quelques années. J'ai peut-être oublié un grand nombre de mes habitudes d'autrefois, mais pas celle de travailler avec les parlementaires. En tant que Directeur général, il est de mon devoir de m'assurer que le travail avance, ce qui implique des négociations. Parmi ses activités en cours, l'OMC s'emploie à élaborer de nouvelles règles et à veiller à ce que les règles déjà négociées soient appliquées. Toutefois, c'est à vous que revient la tâche de mettre à jour et d'amender ces règles. Ceux qui travaillent aux fourneaux doivent tenir compte du consommateur final des plats concoctés à l'OMC et je vais donc tenter de vous donner très rapidement un aperçu du stade actuel des négociations. Si j'en juge par les versions que vous avez entendues dans un certain nombre des interventions de ce matin et qui m'ont été rapportées dans le détail, un fil rouge semble être apparu, en dépit de quelques divergences bien naturelles. Permettez-moi de tenter de préciser un certain nombre d'autres points sans répéter ce qui a déjà été dit ce matin, ce qui devrait nous laisser un peu de temps pour dialoguer, exercice dans lequel, en votre qualité de parlementaires, vous excellez.

J'ai évoqué l'image des cuisines de l'OMC concoctant des plats dont vous êtes le consommateur final. Au

mois de juillet dernier, ce travail a dû être interrompu parce que les chefs de cuisine n'arrivaient pas à se mettre d'accord, même si ce n'est pas la première fois. Dans le cas d'espèce, toutefois, leur désaccord portait essentiellement sur le résultat final, et non sur les ingrédients de base, car les négociations sont en cours depuis cinq ans maintenant et sont déjà fort avancées. Le désaccord s'est manifesté lorsqu'il a fallu composer l'énorme menu des plats proposés et il a principalement porté sur une question, qui constituait sans doute le plat le plus consistant de tout le menu de l'agriculture sur lequel nous travaillons. En bref, ce désaccord concernant l'agriculture manifesté par les principaux partenaires (ce ne sont pas les seuls, mais ce sont des partenaires de poids), à savoir les Etats-Unis, l'Europe, le Japon, l'Inde et le Brésil, était tellement profond que nous avons pris ensemble la très difficile décision de faire une pause, afin que les chefs de cuisine puissent réfléchir à la question et consulter leurs autorités tout le temps nécessaire pour se sentir de nouveau prêts à revenir s'asseoir à la table des négociations en adoptant des positions plus souples susceptibles d'aboutir à l'accord que nous recherchons. Cette interruption a par la suite donné lieu à moult réflexion et discussion parmi les membres de l'OMC et les réactions politiques en chaîne qui s'en sont suivies se sont soldées par un consensus intégral extrêmement rare parmi les membres de l'OMC en faveur de la reprise des négociations. Les parlements n'ont pas été étrangers à la prise de cette décision et l'UIP a été la première à assumer la difficile responsabilité de lancer un appel véhément à la reprise des discussions.

Le résultat s'est concrétisé voici une quinzaine de jours, quand les membres m'ont indiqué leur souhait profond de reprendre les négociations, décision acceptée dans le cadre d'une démarche scindée en deux étapes. La première consistait à reprendre les négociations techniques que mènent ici les experts et les ambassadeurs en poste à Genève, ce qui signifie que nous avons progressivement remis à mijoter les différents groupes de négociation concernant l'agriculture, le mécanisme de règlement des différends, l'environnement, les règles, l'anti-dumping, etc. Par conséquent, tous ces foyers techniques fonctionnent de nouveau aujourd'hui. Nous n'avons toutefois pas encore pris la décision de nous retrouver autour d'une table ministérielle rassemblant les principaux chefs, dont nous attendons un signe nous indiquant qu'ils sont prêts à revenir s'asseoir à la table des négociations en adoptant une position plus souple. Il est évidemment indispensable que les autres fassent de même. Les signes que nous avons pour l'instant reçus sont trop généraux pour que les négociations puissent reprendre à l'échelon ministériel. Pour que ceci puisse être le cas (et j'espère que cela ne tardera pas), le travail technique relativement touffu actuellement en cours doit déboucher sur des propositions concrètes, notamment en ce qui concerne l'agriculture.

L'énorme débat en cours porte sur la réduction des subventions agricoles qui perturbent le commerce, d'une part, ainsi que sur l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits de l'agriculture grâce aux réductions tarifaires, de l'autre. Nous avons besoin des chiffres qui, je l'espère, permettront de trouver l'équilibre requis entre les Etats-Unis, l'Europe, l'Inde, le Japon et le Brésil, mais les travaux techniques et politiques permettant d'arriver à ce stade ne sont pas encore terminés.

Je souhaite également évoquer brièvement les leçons que nous a enseignées le processus de réflexion intervenu chez les ministres et dans chacun des Etats membres entre le mois de juillet et la reprise des travaux techniques à Genève voici 15 jours. J'ai rencontré les ministres du G20 au Brésil, les ministres des finances à Singapour lors de l'Assemblée annuelle du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, avec le Groupe de Cairns, y compris les pays de l'ASEAN, et avec l'Union européenne (UE). Je me suis également rendu à plusieurs reprises à Washington et Bruxelles et je retourne la semaine prochaine assister à la Réunion ministérielle de l'ASEAN aux Philippines. Bien que les responsables politiques ne connaissent souvent pas le détail des négociations, tous ces contacts et toutes ces réunions

à l'échelon politique m'ont amené à tirer deux conclusions : tout d'abord, évitons la défaite, et ensuite, qu'avons-nous déjà sur la table ?

Vous le savez, les négociations ne sont pas terminées, mais de grands progrès ont néanmoins été réalisés ces cinq dernières années. L'éventualité de l'échec des négociations ne relève plus de la simple conjecture. L'évocation d'une telle éventualité était autrefois plus rhétorique qu'autre chose et, bien que la rhétorique soit une arme utilisée dans les joutes verbales politiques, personne n'y croyait vraiment. Les événements du mois de juillet nous ont toutefois montré que l'échec est effectivement une éventualité, qui ne satisferait bien sûr personne, mais qui relève tout de même du domaine du possible. Cette période de réflexion nous a permis de réfléchir aux questions qui se posent et de mieux peser, me semble-t-il, les conséquences économiques, systémiques et politiques d'un échec qui seraient, nous en sommes tous convenus, extrêmement graves.

Tout d'abord, les conséquences économiques se concrétiseraient par la perte de la croissance potentielle autorisée par l'ouverture de nouveaux canaux du commerce international, en particulier pour les pays en développement, qui sont ceux pour lesquels la croissance est la plus importante. Aujourd'hui, il est à peu près universellement acquis que les principales victimes économiques d'un échec des négociations seraient les pays en développement. Il est évident que plus nous reviendrons à la loi de la jungle en matière de commerce international et plus les riches et les puissants seront favorisés au détriment des faibles et des pauvres.

La deuxième conséquence probable de l'échec est plus systémique et est liée à la remise en cause de la police d'assurance collective, en quelque sorte, que les membres de l'OMC ont souscrit ensemble à l'encontre du protectionnisme. Le risque de protectionnisme est plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était cinq ou dix années en arrière pour un certain nombre de raisons, principalement la mondialisation, dont le commerce international est un aspect, or, la mondialisation avance à un rythme accéléré, peut-être même trop pour que les systèmes économiques, sociaux et politiques puissent s'adapter à l'échelon national. En outre, les craintes qui s'expriment à l'échelon politique sont beaucoup plus considérables. Par conséquent, nous courrons le risque que ces craintes et ces inquiétudes, parfaitement légitimes car elles reflètent la réalité que vivent des milliards d'individus sur cette planète, ne passent d'un désir de protection à un véritable protectionnisme débouchant tout naturellement sur des mesures

protectionnistes. Il suffit de se pencher sur l'histoire du dix-neuvième siècle et sur les épisodes les plus noirs du vingtième siècle pour voir quelles sont les conséquences tragiques du protectionnisme sur les économies et la stabilité de la planète en tant que telle.

La troisième conséquence politique, ou plus précisément géopolitique, a trait à l'objet même du Cycle actuel pour le développement, baptisé ainsi car il avait notamment pour objet de résoudre un certain nombre de problèmes du système international hérités des huit cycles précédents. Au cours de ces 50 dernières années, le commerce international s'est beaucoup amélioré grâce au GATT et à l'OMC. Ces améliorations ont été progressives, mais dans certains domaines nous n'avons pas encore réussi à sortir de la situation dans laquelle l'ancien équilibre des forces nous maintient, à l'instar de la situation qu'a connue pendant longtemps le secteur des textiles et des vêtements, par exemple, dans lequel le modèle colonial a continué à s'imposer bien après la décolonisation politique. Tel est encore aujourd'hui le cas dans des domaines tels que l'agriculture, dans lequel ce n'est pas par hasard que les pays en développement sont nombreux à disposer d'un avantage concurrentiel indéniable. Le protectionnisme reste beaucoup plus d'actualité dans ces secteurs que nulle part ailleurs : automobiles, pneumatiques ou puces électroniques, par exemple. Ce n'est pas non plus un hasard si les structures tarifaires des pays développés continuent à comporter une escalade tarifaire, ce qui signifie des tarifs de zéro sur les matières premières exportées depuis les pays en développement, de 10 pour cent sur les produits semi transformés, de 20 pour cent sur les produits ayant subi une première transformation et de 30 pour cent sur les produits totalement transformés. Il s'agissait de l'une des demandes présentées au début du Cycle par les pays en développement, qui souhaitaient aborder ce qui, à juste titre selon eux, reflétait un équilibre du pouvoir économique à son tour révélateur d'un certain équilibre du pouvoir politique.

Avant de conclure, permettez-moi de brosser rapidement le panorama des conséquences d'un échec. L'accent porte en général, ce qui est tout à fait normal, sur les parties des négociations restées en suspens, dont une phase, qui représente probablement à peu près 30 pour cent de l'ensemble, reste à clore pour conclure l'offre déjà mise sur la table. Toutefois, avant de se tourner vers le nouvel élan requis pour la dernière phase, il serait de la plus haute utilité que les gouvernements, les parlementaires et les membres de l'OMC consacrent leur attention aux propositions

déjà existantes. Du point de vue de l'ouverture du commerce et de l'accès aux marchés, l'ensemble de résultats obtenu est d'un volume deux à trois fois supérieur à ce que les huit années des cycles précédents, qui se sont clos en 1994, avaient permis d'obtenir. En bref, la réduction des subventions dans l'agriculture serait deux à trois fois supérieure à la réduction proposée voici 10 ou 15 ans. En ce qui concerne les tarifs industriels, l'accent porte désormais sur le niveau tarifaire le plus élevé, c'est-à-dire celui qui a le plus de répercussions sur le commerce et les règles anti-dumping, ainsi que sur des questions totalement nouvelles, telles que les disciplines que nous négocions concernant les subventions en faveur de la pêche. Nombreux sont les pays dans lesquels le secteur de la pêche revêt une importance considérable et joue un rôle croissant dans l'approvisionnement alimentaire. Ce secteur est subventionné à des hauteurs de 20 à 30 pour cent et son impact économique n'échappe à personne, pas plus que les effets d'une pêche excessive.

Parmi les autres exemples qu'il est possible de citer, pensons aux questions relatives à l'environnement, aux questions de développement et, de façon plus générale, à l'organisation du commerce, qui exigent toutes un cadre réglementaire international plus robuste. Il est essentiel de se rappeler que l'ensemble de résultats potentiel déjà offert s'appuiera dans une large mesure sur ce qui reste après le Cycle de l'Uruguay et aura des retombées sur l'ouverture du commerce. Il est donc crucial de conclure les négociations et il est inexact de dire que la réduction des subventions à l'exportation et l'accès plus large aux marchés en franchise de droits et sans contingent est déjà un fait accompli pour les pays les moins avancés (PMA). Ces propositions ont été faites, mais ne prendront un tour concret que si les négociations aboutissent. Aujourd'hui que nous réfléchissons à la dernière phase, il est essentiel d'avoir une vision claire de ce qui a déjà été mis sur la table des négociations.

Tel est l'essence de mon propos. Au cours de l'année dernière, les pourparlers entamés par certains d'entre nous ont débouché sur la tenue de négociations portant sur l'aide au commerce ou, en d'autres termes, sur l'amélioration de la convergence existant jusqu'à présent entre politique en faveur du développement, qu'elle concerne l'échelon multilatéral ou bilatéral, et ouverture du commerce. Ces efforts s'inspiraient tout simplement de l'idée qu'il est certes louable d'offrir aux pays en développement un meilleur accès aux marchés européen, américain, japonais ou australien, par exemple, mais que ces pays doivent aussi être en

mesure d'exploiter au mieux les nouvelles occasions qui s'offrent à eux, ce qui dépend souvent de leurs capacités. Des pays tels que le Brésil, la Chine, l'Égypte, l'Inde, l'Indonésie et l'Afrique du Sud ont déjà fait le nécessaire plus récemment et plus rapidement que d'autres, tandis que cette capacité fait défaut aux pays plus pauvres. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de veiller à ce que le travail que nous réalisons à l'OMC aille de pair avec une plus grande cohérence à l'échelon international, ainsi qu'avec les travaux entrepris par le FMI, la Banque mondiale et différentes institutions des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), ainsi que les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Je fais référence à ces questions car, bien que les travaux concernant l'aide au commerce ne soient pas étroitement liés à la réussite ou à l'échec des négociations en tant que telles, ce sont des questions dont nous devons continuer à traiter, y compris en ce qui concerne la tenue d'un événement annuel en 2007. Je mentionne aussi cette question aujourd'hui car, en votre qualité de parlementaires, vous êtes souvent des acteurs clés pour ce qui est des instructions à donner ou à recevoir en matière de finances et de développement par exemple, secteurs auxquels je crois qu'il faudrait que nous commencions à nous intéresser ensemble.

Au terme d'une année passée à Genève au poste de Directeur général qui m'a été confié, je suis beaucoup plus convaincu que je ne l'étais l'année dernière à la même époque de la nécessité de conclure ces négociations. L'échec est possible, mais les conséquences pour vos pays seront telles que nous devons l'éviter à tout prix. Il est tout à fait vrai que les limites fixées peuvent évoluer en cours de négociations, et que c'est aux négociateurs d'en décider. La ratification, par contre, est une question totalement à part, qui relève de votre responsabilité en votre qualité de parlementaires. Je sais toutefois d'expérience que tous les négociateurs doivent agir dans les limites du mandat qui leur a été confié, non seulement par le gouvernement, mais aussi par le parlement. Par conséquent, votre rôle dans les négociations ne se limite pas exclusivement à celui de consommateur final du plat concocté. Dans nombre des systèmes constitutionnels que vous représentez, le consommateur du plat est autorisé à aller faire un tour en cuisine et c'est la raison pour laquelle j'aimerais insister aujourd'hui sur le fait que la mobilisation de dernière minute ne suffit pas. Il faut également jeter un œil attentif en cuisine, et ce moment de vérité approche à grands pas. J'espère

que vous donnerez à votre gouvernement toute la marge de manœuvre requise en de telles circonstances. Le message que je vous livre aujourd'hui est assez simple, à savoir que le jeu en vaut la chandelle.

EXTRAITS DU DEBAT

M. Dupraz (Suisse)

Malheureusement, en tant que parlementaires, nous n'avons guère voix au chapitre en ce qui concerne la démocratie au sein de l'OMC. Est-il normal et juste que de grands partenaires tels que l'Australie, le Brésil, l'UE, l'Inde et le Japon, qui se sont réunis récemment je crois, tentent de trouver un accord sur l'agriculture, par exemple, et de l'imposer aux autres ? Quelle possibilité les PMA et les autres pays en développement ont-ils d'intervenir et peut-on parler de démocratie dans une institution dans laquelle ce sont les plus puissants qui font la loi ? Le volet agricole était le plus gros échec du Cycle de l'Uruguay, qui a fixé un accès minimum de 5 pour cent pour les produits agricoles et préservé les subventions à l'exportation. Les pays puissants sont donc en mesure d'exporter dans les PMA et d'anéantir leur agriculture de subsistance, ce qui est inacceptable. Cet échec cuisant a-t-il été ne serait-ce que pris en compte dans le Cycle de Doha ? Le Cycle actuel a bien des facettes mais il s'agit avant tout, si j'ai bien compris, d'un cycle agricole. Très peu de progrès ont en fait été enregistrés dans les autres secteurs. Pour que l'OMC ait un avenir quel qu'il soit, il lui faudra concilier les trois types d'agriculture, à savoir l'agriculture de subsistance des PMA, l'agriculture



plurifonctionnelle de l'UE et de la Suisse et l'agriculture d'exportation, afin de donner à tout un chacun un espoir de survie. Comment fera-t-elle ?

M. Menzies (Canada)

Je ne vous envie pas vos fonctions, mais je puis vous assurer que le Canada continuera à soutenir vos efforts. En notre qualité de parlementaires, nous sommes chargés par les électeurs de nos circonscriptions de dépenser intelligemment l'argent du contribuable, or, les subventions représentent à peu près 360 milliards de dollars E.-U. par an à l'échelle mondiale, face aux 60 milliards de dollars E.-U. consacrés à l'aide publique au développement dans le monde. Est-ce un bon argument, que nous pourrions utiliser dans nos fonctions politiques pour faire le gros effort requis de nous et donner aux pays en développement l'accès aux marchés des pays développés grâce à la réduction des entraves au commerce que constituent nos mesures de soutien domestique et les tarifs élevés que nous pratiquons ? Que pouvons-nous faire pour faire évoluer la mentalité des pays développés et leur faire abandonner le protectionnisme en faveur d'une politique d'inclusion ? Nous rendons des comptes aux électeurs de nos circonscriptions. Comment pouvons-nous les convaincre du fait qu'ils peuvent, pour une facture moins salée, être partie prenante à la solution et, ce faisant, aider les pays en développement à sortir de la pauvreté ?

M. Van Hecke (Parlement européen)

L'OMC a de toute évidence mis à profit la période de pause et de préparation de la reprise des négociations pour élargir son rôle et s'impliquer dans la question de l'aide au commerce. La Déclaration ministérielle de Hong Kong vous invitait à créer un groupe spécialisé chargé d'élaborer des recommandations concernant la façon dont l'aide au commerce pourrait contribuer le plus efficacement à la dimension développement du Programme de Doha. Les recommandations figurant dans votre rapport exigent l'affectation de ressources supplémentaires considérables à des programmes et projets liés au commerce. Dans la déclaration que vous avez prononcée à la récente table ronde de Singapour sur l'aide au commerce, vous avez également souligné que l'aide au commerce est un domaine dans lequel l'OMC n'est pas en mesure d'élaborer ni de prendre des mesures et que la solution ne pourra venir que de la collaboration susceptible de s'instaurer avec d'autres entités, telles que les banques, les fonds et les institutions des

Nations Unies à l'échelon international, ainsi que les ministères du commerce à l'échelon national. Ma première question sur ce point précis consiste donc à vous demander comment vous définirez le domaine de responsabilité de chacune des organisations ou des institutions participant à l'aide au commerce. Ensuite, comment gagnerez-vous le soutien du secteur privé pour ce processus ? Enfin, les pays bénéficiaires auront-ils une responsabilité à l'égard des pays bailleurs de fonds une fois que l'aide au commerce aura porté ses fruits ?

M. Pirinski (Bulgarie)

Vous avez décrit comme impressionnants du point de vue de l'ouverture de marché supplémentaire qu'ils représentent les 70 pour cent de résultats potentiels déjà sur la table. Ce matin, toutefois, nous avons entendu des voix s'élever pour dire que les propositions déjà sur la table sont très problématiques pour différents pays en développement tels que l'Inde, par exemple, cette ouverture de marché étant susceptible d'anéantir son industrie et d'entraîner un chômage de masse. Les inquiétudes évoquées par les délégués de la Suisse et du Canada vont également dans la même direction. A quelle aune pouvons-nous donc évaluer ce qui a été mis sur la table et ne devrions-nous pas accorder davantage d'attention aux valeurs sous-tendant une telle évaluation ? Je crois que vous avez parlé de la question des valeurs voici un mois seulement, en soulignant que la question ne se résume pas à l'ouverture des marchés. A ce stade particulièrement critique de l'élaboration des politiques internationales exigeant des négociations aussi rapprochées, il



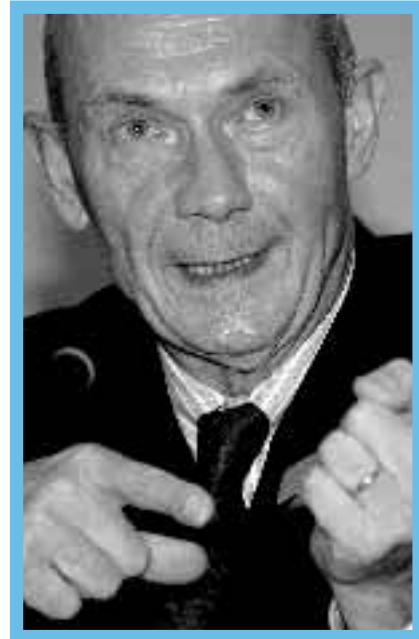
semblerait logique de procéder à une réévaluation majeure des principales optiques politiques adoptées à l'égard des grandes questions du moment. D'après vous, une telle réévaluation est-elle possible, sans oublier non plus la nouvelle composition du Congrès des Etats-Unis, considérée comme peu favorable à l'adoption d'une approche plus libérale, d'une part, mais éventuellement susceptible de déboucher sur une réévaluation plus complète de la situation actuelle, de l'autre ?

M. Sasi (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe)

De nombreux changements ont eu lieu depuis les manifestations de Seattle en 1999. Nombre des puissances qui étaient à l'époque critiques à l'égard de l'OMC se sont maintenant familiarisées avec les rouages des accords commerciaux multilatéraux, qui protègent les pauvres de ce monde, et l'attitude de la société civile est aussi beaucoup plus favorable à l'OMC. Ma première question à M. Lamy concerne ce que nous pouvons faire, en tant que parlementaires, pour contribuer à accélérer les négociations. Faudrait-il que nous organisions des tables rondes dans notre pays et notre parlement pour expliquer aux paysans, par exemple, que les subventions agricoles ne sont pas une solution d'avenir ? Si tel est le cas, pouvez-vous nous offrir votre aide ou toute autre forme d'assistance pour organiser ces discussions ? Ma deuxième question concerne l'environnement qui, nous le savons tous, constitue l'une des grandes priorités actuelles à l'échelon international. Le Protocole de Kyoto est un exemple d'accord en vigueur en matière d'environnement et l'importance des nouvelles technologies pour mettre un terme à la pollution de l'environnement est aujourd'hui généralement reconnue. Le Cycle de Doha comporte un volet environnement, en particulier l'élimination des tarifs sur les biens environnementaux. Serait-il possible de mettre davantage l'accent sur ce volet et d'améliorer sa visibilité ? Enfin, serait-il possible de conclure rapidement les discussions dans ce secteur pour promouvoir l'action de l'OMC en faveur d'un environnement plus propre ?

M. Lamy (Directeur général de l'OMC)

Pour répondre à la première question soulevée par M. Dupraz, il est dans une certaine mesure exact que les parlementaires n'ont guère leur mot à dire une fois les négociations conclues, comme le prévoient les instruments internationaux que nous connaissons sous le nom de traités. Il serait possible de concevoir



un système créatif prévoyant de soumettre au débat interparlementaire, pour approbation ou rejet, les accords conclus au terme de négociations impliquant par exemple 150 pays et 20 sujets. Si chaque parlement commence à faire la fine bouche et à trier le bon grain de l'ivraie dans les accords, il ne conservera que ce qui lui convient et se débarrassera de tout le reste, remettant en cause l'idée même de négociation. Ma philosophie institutionnelle, qui pourrait tout à fait ne pas être correcte, m'amène à la conclusion que la situation d'aujourd'hui semble se prêter particulièrement bien à la solution à prendre ou à laisser. L'intervention parlementaire avant ce stade est cependant tout à fait possible. L'OMC se prête à une sorte de discipline parlementaire : lorsque je me rends à Washington, par exemple, je consacre une journée à l'Administration et les trois jours qui restent au Congrès, étant donné son influence. Les parlementaires exercent une influence considérable sur le déroulement et les progrès quotidiens des négociations et il n'est donc pas impossible que vos mécanismes institutionnels respectifs prévoient une intervention avant le stade de l'accord final.

Le deuxième point soulevé par M. Dupraz concernait les accords passés entre les grands partenaires au détriment des petits. Il est exact de dire que le rôle des grands partenaires est davantage mis en évidence lors des phases préparatoires de toute négociation. Au cours de ces 50 dernières années d'existence du GATT et de l'OMC toutefois, des progrès notables ont été enregistrés au sens où le nombre de ces grands partenaires a été porté à cinq ou six et pourrait tout à fait arriver à 10 ou 15 dans les années à venir, cette évolution continuant à refléter les changements et

les glissements de l'équilibre géopolitique du pouvoir. Comparée à d'autres instances internationales, l'OMC est peut-être l'enceinte dans laquelle les grands glissements géopolitiques de ces 20 dernières années trouvent le reflet le plus immédiat dans les négociations et dans cet équilibre du pouvoir. L'OMC n'a pas l'équivalent du droit de veto accordé aux membres permanents du Conseil de sécurité dans les circonstances historiques qui régnaient voici 60 ans, mais qui pose aujourd'hui problème à d'autres pays, bien que les membres de l'OMC puissent bien sûr exercer un droit de veto collectif. Nos difficultés s'expliquent d'ailleurs peut-être en partie par le fait que nous reflétons plus rapidement que d'autres les mutations profondes de notre monde. Si la Suisse s'inquiète de savoir lequel de ces six grands parlera en son nom, la réponse est le Japon, qui fait un travail excellent dans le domaine de l'agriculture. En outre, la Suisse fait partie d'une alliance extrêmement solide, à savoir le G10. Son avis est donc dûment représenté dans cette phase très délicate des négociations et elle ne devrait avoir aucun souci à cet égard.

En ce qui concerne l'agriculture plurifonctionnelle, je suis tout à fait conscient du fait que des pays tels que la Suisse souhaitent aller dans cette direction. L'UE, la République de Corée, l'Islande et la Norvège apprécient également cette idée, mais d'autres pays réunis autour de la table de négociation à l'OMC voient la situation d'un autre œil. Tout le monde n'est pas d'accord autour de la table pour accorder à l'agriculture le même traitement que d'autres secteurs. Quelle que soit l'issue de ce cycle, il est évident que les spécificités agricoles seront importantes. Il n'existe pas à l'OMC de subventions de catégorie verte pour l'industrie ou les services, mais il en existe pour l'agriculture en raison de ses particularités.

Pour en venir aux remarques faites par le délégué du Canada, avec lequel je commencerai par dire que je suis tout à fait d'accord, les transferts de ressources financières pour les pays en développement et le volume potentiel de commerce créé si les négociations aboutissent sont gigantesques, raison pour laquelle ces disciplines et ces réductions doivent être négociées. Bien qu'il ne soit pas possible de mettre sur le même plan un flux financier et un flux commercial, du point de vue du renforcement des capacités et de l'occasion offerte aux pays en développement de continuer à se développer grâce au commerce extérieur, il est essentiel de réglementer les subventions et d'augmenter l'accès aux marchés dans l'agriculture ainsi que dans d'autres secteurs. Dans l'effort que nous déployons pour trouver un

équilibre entre les différentes inquiétudes manifestées, nous tentons de concentrer notre attention sur les subventions qui faussent le commerce, dont le chiffre de 350 milliards de dollars E.-U. mentionné ne représente que 20 ou 30 pour cent. Cet élément fait partie des négociations et je crois que vous pouvez rassurer vos électeurs en leur expliquant que l'aboutissement des négociations libèrera un potentiel énorme pour les pays en développement.

En ce qui concerne les questions posées par M. Van Hecke, l'aide au commerce n'est en fait rien de nouveau. Le GATT et l'OMC y participent depuis des années. A l'échelon de l'organisation, l'OMC consacre probablement à peu près 20 pour cent de ses ressources propres en personnel à expliquer aux responsables des pays en développement le contenu des accords GATT/OMC, y compris les accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et le GATT en tant que tel, ainsi que l'usage à en faire. La Banque mondiale, le FMI, l'ONUDI, le PNUD et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) disposent également d'activités de même nature. Le problème n'est pas de savoir si nous devons ou non poursuivre l'aide au commerce, mais comment nous pouvons mieux l'organiser ensemble. C'est le nouveau concept d'aide au commerce, qui rassemble autour de la table les organisations internationales, les grands bailleurs de fonds bilatéraux et les bénéficiaires dans le but d'améliorer l'efficacité de cette aide, mais aussi de concentrer les priorités des bailleurs de fonds et des bénéficiaires sur les domaines créant les flux commerciaux les plus importants. L'aide au commerce n'a pas pour objectif la création de nouveaux mécanismes, mais vise simplement à garantir la cohérence entre les actes posés par les bailleurs de fonds et les bénéficiaires. Dans un grand nombre de pays en développement, le problème est de veiller à ce que les priorités de renforcement des capacités en matière de commerce soient réellement prises en considération, ce qui inquiète tant les bailleurs de fonds que les bénéficiaires. Il s'agit d'une question complexe, qui prendra du temps, mais je suis tout à fait convaincu que nous pouvons améliorer notre action. Concernant les chiffres, je suis en train de refaire les calculs, notamment en ce qui concerne les engagements pris à Gleneagles et Hong Kong par les grands bailleurs de fonds pour le développement et m'appête à faire rapport au Conseil général dans le courant du mois de décembre. La jungle des chiffres de l'APD demeure toutefois problématique, en dépit du travail remarquable réalisé par l'OCDE en la matière.

Pour répondre à la question de M. Pirinski, je ne crois pas que la priorité, la valeur ou l'importance de l'ouverture des échanges ait changé. Autour de la table des négociations de l'OMC, qui est ma référence, se manifeste toujours un très grand consensus en faveur de l'ouverture des échanges plutôt que leur fermeture. Ce qui a changé, c'est que les conditions permettant à l'ouverture des échanges de créer un bien-être matériel équitablement réparti font aujourd'hui l'objet de davantage d'attention. La conviction des avantages offerts par l'ouverture des échanges commerciaux n'est donc pas remise en cause. La douleur qui va de pair avec ces avantages est cependant plus forte qu'autrefois, car la création d'échanges commerciaux entraîne aussi une certaine destruction. Plus cette destruction s'accélère, plus les problèmes politiques s'accumulent. C'est une réalité dont nous devons tous avoir conscience, mais qui exige une qualité irréprochable de la politique intérieure. Pour prendre un exemple, les pays en développement ont remporté au cours du Cycle de l'Uruguay une victoire majeure en obtenant une ouverture plus grande du marché des textiles et des vêtements, certains pays en développement et pays importateurs ayant mieux réussi que d'autres à exploiter ce nouvel avantage. La Suède, par exemple, peut très curieusement s'enorgueillir aujourd'hui d'une balance commerciale positive dans le secteur des textiles et des vêtements, en raison de la politique novatrice qu'elle a menée voici 10 ans. Je ne considère donc pas que la différence vienne de l'ouverture des échanges, qui reste une valeur de base, mais de la qualité de la politique intérieure (la différence entre ce que j'appelle – au risque d'en agacer certains – le consensus de Washington, qui ouvre les échanges et confie le reste au bon Dieu, et le consensus de Genève, qui les ouvre et nous en confie la charge). Ces défis ne sont pas relevés du tout de la même façon par les pays développés et en développement. L'idée que les pays en développement aient besoin de renforcer leurs capacités et de dégager des capitaux pour bénéficier de la poursuite de l'ouverture des échanges est l'écho de ce glissement dans la discussion.

Enfin, je suis d'accord avec M. Sasi. Ce que les parlementaires peuvent faire commence par la sensibilisation, dans leur système politique, aux bienfaits de l'ouverture des échanges commerciaux, qui fait de nombreux gagnants pour une poignée de perdants. Il est évident que la voix des perdants couvre celle des gagnants, car ces perdants savent ce que leur coûtera l'ouverture des échanges, tandis que les gagnants ne savent en général pas ce qu'ils gagneront. C'est en grande partie vous qui pouvez rééquilibrer le débat et, y compris ici à l'OMC, nous

pouvons nous employer à le dire plus clairement encore. Ensuite, pour faire de nouveau référence à ma réponse à la question de M. Pirinski, des efforts doivent être entrepris pour mieux relier la politique commerciale aux autres domaines de la politique intérieure que sont par exemple l'éducation, l'innovation, la formation, l'infrastructure et la science, car c'est sans doute à cet échelon qu'il est possible de soulager les douleurs de l'enfantement. Selon moi, c'est une erreur de considérer la politique commerciale de façon isolée. Au nord comme au sud, un lien plus fort doit être créé.

Concernant l'environnement, M. Sasi a raison de dire que les négociations du Cycle de Doha comportent un volet spécifique rassemblant les questions de commerce et d'environnement et prévoyant un examen du lien existant entre les accords multilatéraux en matière d'environnement et les règles du commerce. Ce volet est consacré à la recherche de moyens permettant d'ouvrir les échanges de biens environnementaux, qui bénéficieront, pour autant que les négociations aboutissent, d'une réduction tarifaire et d'un degré de priorité plus élevés. Ce principe a déjà été débattu, mais la difficulté concerne la définition du terme de biens environnementaux. Les négociateurs commerciaux n'ont toutefois pas dit leur dernier mot et cette définition fera l'objet de nouvelles discussions. Nous tentons à l'heure actuelle de trouver un consensus satisfaisant 140 membres, mais est-il possible que le Canada et le Bangladesh, par exemple, disposent de la même liste de biens environnementaux ? La question ne concerne pas le principe, mais les détails de son application pratique.

Mme Tufail (Pakistan)

Je remercie M. Lamy de son évaluation des négociations commerciales et de l'accent qu'il a mis sur les conséquences de l'échec du Cycle de Doha sur les pays en développement. Ma question vise à déterminer si les réformes de la Loi américaine sur l'agriculture et de la Politique agricole commune de l'UE (PAC) permettront d'arriver à un accord équitable dans le cadre du Cycle de Doha. Si tel n'est pas le cas, quelles sont les solutions envisageables pour ramener à la raison les grands partenaires, qui détiennent la clé de l'impasse politique actuelle ? Fervent partisan de l'OMC, le Pakistan exhorte tous les parlementaires à faire en sorte que le Cycle de Doha puisse atteindre ses objectifs dans le but de donner un coup de pouce aux économies des pays en développement.

M. Cousineau (Assemblée parlementaire de la Francophonie)

Les négociations permettant l'aboutissement du Cycle de Doha revêtent une importance considérable et, dans certains domaines, c'est le dernier obstacle à sauter qui est le plus difficile, en dépit des efforts énormes consentis par les ministres et les représentants. Ma délégation souhaite par conséquent suggérer que, en cas d'impasse persistante, il soit possible de faire appel à l'arbitrage des Chefs d'Etat et de gouvernement réunis dans l'enceinte des Nations Unies.

M. Kiljunen (Finlande)

Concernant votre remarque à propos de votre séjour à Washington, permettez-moi tout d'abord de vous dire que nous serions ravis que vous consacriez au Parlement finlandais la majeure partie de votre prochain séjour à Helsinki. Ma question concerne toutefois l'utilité d'un grand cycle de négociations commerciales multilatérales. Le Cycle de Doha se trouve de toute évidence dans une impasse et certains membres se demandent s'il faut y voir le symptôme d'une crise de tout le système du commerce multilatéral fondé sur des règles. Des changements ont de toute évidence eu lieu : l'OMC a de plus en plus de nouveaux pays membres, de nouveaux secteurs ont été ajoutés aux négociations et la libéralisation va désormais de pair avec la réglementation. N'est-il par conséquent pas obsolète de prendre l'initiative de mener de telles négociations commerciales sous la forme d'un engagement unique ? Ne devrions-nous pas plutôt opter pour un système de négociations permanentes abordant



différents sujets ? Suivant les questions abordées, les négociations aboutiraient ou non, mais le système multilatéral dans son intégralité n'en serait pas en crise pour autant.

M. Daoudi (Maroc)

Ma première question porte sur la crise que traverse actuellement le Cycle de Doha. Les Etats-Unis continuant à saper les perspectives offertes par le Cycle en concluant des accords bilatéraux, peuvent-ils nourrir un intérêt réel pour la réussite des négociations ? Sur un autre plan, la première et la seconde décennies pour le développement des années 60 et 70, respectivement, n'ont produit aucun résultat tangible. Bien au contraire, la misère a augmenté et le fossé séparant les pays en développement des pays industrialisés n'a fait que se creuser. Les bombes qui se déversent actuellement sur l'Iraq et l'Afghanistan coûtent plus cher que les sommes consacrées à l'APD. D'où ma seconde question, qui consiste à vous demander si vous croyez à la sincérité des discussions concernant l'APD et pensez que l'échelle à laquelle elles interviennent est suffisante pour relever les défis actuels.



M. Pal (Inde)

M. Lamy a parlé des conséquences de l'échec des négociations et peint un tableau excellent des difficultés que subiraient les pays en développement si tel était le cas. Un grand nombre de ces pays se plaignent depuis longtemps d'une lacune structurelle

fondamentale du système de l'OMC. Tant que cette lacune ne sera pas abordée, il sera impossible d'arriver à un consensus satisfaisant. Ma question consiste donc à savoir si l'ensemble de résultats mentionné inclut un élément destiné à régler la question de la lacune structurelle du système en tant que telle.

M. Lamy (Directeur général de l'OMC)

Mme Tufail a, à juste titre, attiré notre attention sur la situation particulière des Etats-Unis, qui a un impact sur le déroulement des négociations, à savoir la révision quinquennale de la législation américaine sur l'agriculture, prévue pour 2007. L'interaction entre ce processus législatif et les négociations revêt de l'importance. L'optique traditionnellement adoptée par les Etats-Unis et l'UE est différente, l'UE menant à bien sa propre réforme de l'agriculture avant de négocier les répercussions de cette réforme sur l'OMC, ce qui évite le risque d'un retour en arrière, tandis que les Etats-Unis négocient à l'OMC avant de transposer dans leur propre législation les engagements pris dans les négociations. Je ne sais pas pour l'instant si les Etats-Unis continueront à adopter la même tactique ou se rallieront à ce qu'il est convenu d'appeler la méthode européenne. Aux Etats-Unis de décider. La décision prise concernant la réforme de la loi sur l'agriculture est toutefois essentielle pour le volet agricole des négociations, qui revêt lui-même une importance cruciale pour le reste des négociations, sur lequel il ne manquera pas d'avoir un énorme impact. La position de l'Administration américaine est que son système de subventionnement de l'agriculture doit être réformé. Elle a plaidé de façon véhémement en faveur de cette réforme, notamment par la bouche de M. Mike Johanns, Secrétaire de l'agriculture. Etant donné la nature particulière de la procédure américaine, je ne sais pas dans quelle mesure cette réforme est acceptable, mais le calendrier suivi sera crucial. Je suis tout à fait d'accord avec la position adoptée par le Pakistan, qui a défendu avec vigueur ces négociations et a pris des décisions impressionnantes en matière d'ouverture de ses échanges commerciaux.

Concernant la suggestion du délégué de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à propos de l'intervention éventuelle des Chefs d'Etat et de gouvernement pour les questions difficiles, j'ai tenté de faire preuve d'imagination institutionnelle. Nous pourrions, par exemple, prévoir une assemblée générale de 150 membres, assortie d'un plus petit groupe de 10 Chefs d'Etat et de gouvernement, ce qui nous exposerait toutefois aux critiques évoquées



tout à l'heure par notre collègue suisse, en raison du caractère hautement technique des négociations de l'OMC. Un seul accord de l'OMC, par exemple, comporte 9.000 pages de texte et d'engagements, 1,5 millions de chiffres, etc. L'impression que j'ai personnellement retenue du Sommet du G8 de juillet à Saint-Petersbourg était que les chefs d'Etat et de gouvernement ne sont guère alléchés par la "formule suisse" pour les réductions tarifaires. Nous faut-il, par exemple, une liste positive ou négative pour les subventions en faveur de la pêche ? Bien qu'ils ne souhaitent généralement pas entrer dans le détail, les chefs d'Etat et de gouvernement ont bien des positions dans la mesure où, sous votre contrôle, ils donnent mandat aux négociateurs. En bref, si le niveau de volonté politique requis est exprimé sans entrer dans un niveau de détail extrême, les négociations sont tout à fait faisables.

Pour ce qui est de l'invitation à me rendre au Parlement finlandais, je l'accepte volontiers. Il se trouve simplement que la Finlande appartient à l'UE et que c'est la Commission européenne qui, dans le système européen, est chargée des négociations. Je passe donc davantage de temps auprès du Parlement européen (co-organisateur de cette conférence) qu'auprès des différents parlements nationaux composant l'UE. Les ministres des pays membres de l'UE s'apparentent à des sénateurs et je consacre du temps tant au Sénat américain qu'aux ministres de l'UE, même si je me rends parfois à Berlin, Paris ou Rome. Je me suis longuement entretenu avec les représentants italiens à Rome voici peu et je serais enchanté de faire de même en Finlande lorsque les négociations auront abouti, si tel est bien le cas.

Pour en venir à la question de savoir si l'engagement unique pose problème, le système donne effectivement un sentiment de lourdeur. N'importe quel statisticien vous dira que pour que 150 pays se mettent d'accord, il vaut mieux aborder les sujets en question un à un plutôt que de les rassembler dans un paquet de 20. Un représentant politique, toutefois, vous tiendra un tout autre discours, car il sait qu'un accord commercial portant sur un seul sujet n'est pas facile à vendre au parlement. L'engagement unique s'explique par le fait que, plus grand est le nombre de sujets sur lequel on négocie, et plus il est aisé pour un négociateur de faire accepter cinq concessions, par exemple, en présentant 15 autres sujets supplémentaires pour lesquels il a obtenu le résultat recherché. En dernière analyse, donc, c'est vous qui êtes responsables de l'existence de ce système. Je ne suis pas certain que ce soit forcément le bon choix. L'avis majoritaire au terme du dernier Cycle de 1994, par exemple, était qu'il fallait l'éliminer. Cela a été trop difficile, il a fallu huit ans et le Cycle de l'Uruguay a pris des allures de cauchemar. En 1995 et 1996, des négociations sectorielles ont eu lieu concernant les télécommunications, les biens relevant des technologies de l'information et les services financiers. Elles ont duré deux ans, mais n'ont jamais abouti. Après 1996, plus personne n'a souhaité mener des négociations uniques progressives, pas même en parallèle. Tout le monde a préféré revenir au système de l'engagement unique, raison du lancement de ce nouveau Cycle. La situation est donc peut-être difficile, mais nous n'avons pas d'autre choix. Il a fallu trois ans pour trouver la structure à donner aux négociations et nous ne changerons pas de cheval au milieu du gué. Toute réflexion sur la question devra intervenir dans un second temps.

Pour répondre à la première question du délégué du Maroc, les accords bilatéraux ont toujours existé. Le Maroc lui-même a d'ailleurs signé des accords bilatéraux avec l'UE, les Etats-Unis, la Tunisie, l'Egypte, la Turquie, la Jordanie, etc. Ce n'est pas un péché de signer de tels accords, mais ils ne résoudre pas les questions fondamentales qui sous-tendent le Cycle de Doha. Ils ne peuvent rien faire pour régler le problème des subventions agricoles, des règles anti-dumping ou des subventions en faveur de la pêche, par exemple, tous ces problèmes devant être abordés à l'échelon multilatéral, auquel se situent les priorités

des pays en développement. Remplacer le multilatéralisme par des accords bilatéraux créerait un déséquilibre encore plus grand en faveur des pays développés au lieu d'équilibrer le système en faveur des pays en développement. Il s'agit donc d'une question de proportionnalité. Les accords bilatéraux sont en quelque sorte le poivre que nous ajoutons à la sauce multilatérale. Le poivre donne bon goût à la sauce, mais ne peut être consommé seul. Voilà, je crois notre position actuelle concernant les accords bilatéraux.

Enfin, le délégué de l'Inde a tout à fait raison de dire que le système conserve des lacunes structurelles, bien qu'elles soient moins nombreuses que voici 40 ans, car elles sont progressivement éliminées au cours des négociations. Je prendrai l'exemple des textiles et des vêtements, secteur dans lequel l'Inde enregistre des résultats formidables, l'accord multilatéral considéré par l'Inde comme injuste ayant été éliminé au cours du Cycle précédent. Le Cycle de Doha doit également s'efforcer d'éliminer autant de lacunes restantes que possible. La question fondamentale consiste à savoir comment, en dehors du conflit armé, peu recommandable, la seule façon de procéder consiste à négocier et ces lacunes peuvent être abordées maintenant car l'équilibre des forces a évolué autour de la table des négociations, ainsi que la force de pression de ceux pour lesquels ces lacunes sont apparentes. Un moraliste ou un économiste choisirait d'éliminer ces lacunes parce qu'elles n'ont aucun sens moral ou économique et la seule façon de procéder est de négocier, à savoir de trouver un compromis qui coûtera quelque chose à l'Inde, même si c'est moins qu'à l'UE, qu'aux Etats-Unis ou au Japon, mais plus qu'au Sénégal, qui n'aura probablement rien à payer dans la nouvelle configuration qui est la nôtre. Je suis tout à fait conscient du fait qu'il n'est pas politiquement correct de le dire et que le G77 n'aime pas l'entendre, mais c'est une réalité à laquelle nous devons, je crois, faire face. Du point de vue de l'escalade tarifaire, des tarifs et des subventions agricoles, des subventions en faveur de la pêche et de l'anti-dumping, par exemple, l'ensemble potentiel de résultats, assez considérable, permettrait aux pays en développement d'infléchir le système dans la direction qui leur convient. Si les négociations aboutissent, tel sera le cas. Si elles n'aboutissent pas, ce ne sera pas possible.

DIALOGUE AVEC LES MINISTRES ET AVEC LES HAUTS RESPONSABLES DE L'OMC

"QUEL EST L'AVENIR DU CYCLE DE DOHA ?
LES AVANTAGES D'UNE REUSSITE, LE COUT D'UN ECHEC"

M. Kamal Nath
Ministre du commerce et de l'industrie (Inde)



Le contenu du Cycle de Doha est aussi important que sa conclusion, ce qui amène à se demander quel devrait être ce contenu. Ce ne sont pas les pays en développement qui ont demandé ce cycle, mais il a néanmoins été décidé qu'il inclue un volet sur le développement. Que signifie donc le développement dans le contexte du Cycle ? Signifie-t-il de plus grands flux commerciaux à partir des pays africains et asiatiques ? Fait-il référence à des pays se

démarrant avec un produit de base unique et une croissance de 1 à 2 pour cent ? Signifie-t-il que ces pays pourront prendre part au commerce mondial ? Le Cycle vise aussi à corriger les lacunes structurelles du commerce mondial et nous, communauté des nations, devons à la communauté mondiale d'aller justement dans ce sens et non pas dans celui qui consisterait à perpétuer ces lacunes, ce qui anéantirait purement et simplement toute perspective nouvelle. L'architecture mondiale a évolué au cours de la décennie qui s'est écoulée et les signes en sont visibles. Les carences du Cycle de l'Uruguay ont été reconnues et le contenu du Cycle de Doha doit donc être examiné très objectivement pour déterminer comment améliorer l'économie des pays en développement et des PMA. On parle par exemple beaucoup de la croissance de l'Inde qui, avec ses 300 millions de personnes vivant encore aujourd'hui avec moins d'un dollar par jour, abrite davantage de misère que tous les PMA réunis.

Dans ce contexte, le scénario mondial et les discussions de ces dernières années sont autant de révélateurs de l'énorme importance attribuée à juste titre à l'agriculture, au sens où il s'agit du secteur dans lequel les lacunes structurelles sont les plus importantes. Dans les pays développés, l'agriculture représente 2 pour cent des échanges et fait vivre quelques centaines de milliers de personnes, tandis qu'en Inde, en Afrique et en Chine, ce chiffre atteint des milliards. Etant donné que les biens, l'accès aux marchés non agricoles (AMNA) et les services représentent donc 98 pour cent des échanges commerciaux des pays développés, il est étonnant de

constater que ces pays accordent une priorité si élevée à un secteur qui ne représente que 2 pour cent de leurs échanges commerciaux, avec pour résultat que nous n'arrivons pas à aboutir dans nos tentatives de correction des lacunes structurelles. Il est exact que tous les pays ont leurs préoccupations politiques et que le commerce est négociable pour les pays en développement, mais il est important de relever que la survie, la sécurité et la subsistance ne le sont pas. Les pays africains qui vivent d'un seul produit de base ou de la monoculture ne sont pas de taille à faire face à la concurrence sur le marché mondial.

La notion de grands partenaires n'est pas tout à fait exacte. L'Inde et le Brésil, par exemple, ne s'expriment pas uniquement en leur nom propre, mais en adoptant une perspective plus mondiale, soucieux qu'ils sont de l'impact des décisions sur leurs camarades en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes et dans le Pacifique. Avoir une vision exacte de l'image qui s'impose aujourd'hui à nous revêt donc de l'importance. L'Inde souhaite être (et sera) aussi souple que possible pour garantir le succès du Cycle, dont les enjeux sont élevés pour elle. Les enjeux sont également importants pour les pays en développement pauvres, car l'occasion s'offre aujourd'hui à eux de voir les flux commerciaux évoluer. Le mandat du Cycle actuel consiste à ne pas anéantir les maigres flux d'échanges des petits pays et à inverser le flux commercial nord-sud. Les parlementaires du monde entier doivent veiller à ce que les pays en développement restent souples étant donné les changements qui se profilent dans l'économie mondiale. Simultanément, toutefois, nous devons aussi veiller à ce qu'un accent égal continue à être mis sur le contenu du Cycle et son achèvement.

M. Toshikatsu Matsuoka

Ministre de l'agriculture, des forêts et de la pêche (Japon)

Jusqu'à présent, je participais aux négociations de l'OMC en tant que parlementaire représentant le Parti démocratique libéral japonais. J'ai également pris une part active aux activités de l'UIP, en particulier aux discussions concernant les négociations de l'OMC, en ma qualité de membre du Comité de pilotage de l'UIP représentant le Japon, poste que j'ai occupé jusqu'en septembre 2006, date à laquelle j'ai été nommé Ministre de l'agriculture, des forêts et de la pêche dans le nouveau Cabinet Abe. Je prends donc désormais directement part aux négociations de l'OMC en ma qualité de ministre représentant le Japon et c'est par conséquent un grand honneur pour moi que de participer en cette



qualité à la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

Pour expliquer la position de base du Japon dans les négociations de l'OMC, je commencerai par parler du résultat que nous nous efforçons d'obtenir. L'OMC constitue la base de la politique commerciale japonaise et la suspension des négociations à la fin juillet est extrêmement regrettable et indésirable, non seulement pour le Japon, mais aussi pour tous les pays membres qui soutiennent le système commercial multilatéral et en bénéficient. Le contenu des propositions qui ont déjà été soumises dans l'Accord cadre, ainsi que dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong, à la suite des négociations du Cycle de Doha dépasse de loin les succès enregistrés lors des cycles précédents. La perte de ce qui a déjà été accompli dans le cadre de ce cycle, auquel il faut donner une issue favorable en obtenant des résultats réalistes et ambitieux en faveur du développement des pays en développement constituera une perte énorme pour l'avenir de l'humanité entière, et tout particulièrement des pays en développement.

Sous son nouveau gouvernement, le Japon a l'intention de poursuivre les efforts importants consentis pour veiller à la conclusion rapide des négociations d'ensemble sur l'agriculture, l'AMNA, les services, les règles et le développement. Le Japon, dont les importations agricoles atteignent plus de 40 milliards de dollars E.-U. contre des exportations agricoles de 2 milliards de dollars E.-U. environ, est le premier importateur net de produits agricoles du monde et les négociations agricoles de l'OMC constituent désormais un sujet d'intérêt majeur, non

seulement pour les paysans japonais, mais pour le peuple japonais, de plus en plus inquiet de sa sécurité alimentaire future. A l'échelon mondial, l'offre et la demande de produits agricoles sont de plus en plus instables en raison de l'augmentation démographique, principalement dans les pays en développement, et des fortes fluctuations de la production agricole, comme le montre la mauvaise récolte de blé australienne de cette année. En outre, environ 4,4 milliards de personnes, soit 75 pour cent de la population totale de la planète, vivent dans les pays en développement et elles sont environ 800 millions à souffrir de malnutrition. Dans de telles circonstances, la coexistence de différents types d'agriculture est indispensable pour que chaque pays puisse assurer sa sécurité alimentaire et vaincre la famine et la misère. Il est donc essentiel, par le biais des négociations agricoles de l'OMC, d'établir des règles commerciales conçues pour atteindre cet objectif, qui a d'ailleurs amené le Japon à présenter un certain nombre de propositions difficiles. Je voudrais toutefois insister auprès de vous pour que vous compreniez à quel point il est vital pour les pays exportateurs, qui ont la balle dans leur camp, de présenter des propositions réalistes.

En ce qui concerne la contribution japonaise au domaine du développement, le Japon accorde une forte priorité à ce sujet qui, comme l'a déjà dit le ministre Nath, constitue l'objectif de ce Cycle en faveur du développement. Il vise donc à canaliser l'assistance offerte aux pays en développement sur la base de l'initiative de développement annoncée en décembre 2005, que les négociations soient suspendues ou non. Pour ce qui est de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les produits venant des PMA, la Déclaration ministérielle de Hong Kong comportait un accord destiné à mettre un tel accès en œuvre d'ici 2008 à hauteur de 97 pour cent au moins, définis au niveau de la ligne tarifaire. Le Japon, prenant en considération les demandes des PMA, a d'ores et déjà commencé à étudier la mise en œuvre de cet accès en 2007, tout en prêtant assistance aux pays en développement dans le contexte de l'aide au commerce, y compris en soutenant la coopération sud-sud et la production de produits agricoles, sylvicoles et piscicoles à valeur commerciale élevée. En outre, le Japon soutient dans les grandes lignes la position adoptée par les pays en développement concernant le traitement spécial et différencié. Je pense que nous devrions viser une solution réaliste pour faciliter le recours au TSD, y compris les produits spéciaux (PS) et le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS), pour les pays en développement ayant réellement besoin de se développer.

Enfin mais surtout, je voudrais parler des efforts que nous avons entrepris pour permettre la reprise pleine et entière des négociations. Depuis le mois de novembre, l'élan en faveur de la reprise des négociations ne cesse de se développer. Lors de la réunion informelle du Comité des négociations commerciales (CNC) du 16 novembre, par exemple, M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, a exhorté les présidents des groupes de négociation à faire avancer la discussion dans chaque secteur, initiative à laquelle le Japon a l'intention de s'associer. Comme il l'a toutefois déjà souligné, les négociations ne devront en aucun cas être de nouveau suspendues si elles reprennent. De surcroît, chaque pays membre doit réfléchir aux raisons de cette suspension pour éviter une répétition des discussions intervenues avant cet événement. Il est important que ce soit les pays qui étaient de toute évidence rigides et inflexibles à l'époque qui fassent maintenant le premier pas. Nous espérons que les discussions avanceront désormais dans chaque secteur de négociation et le Japon a l'intention de prendre une part active au processus.

En conclusion, toute suspension prolongée des négociations risque d'avoir des répercussions néfastes sur la lutte contre la pauvreté, le système multilatéral et la croissance économique mondiale. Nous ne devons pas trahir les attentes sincères des pays en développement ayant réellement besoin de se développer et auxquels le Japon est profondément désireux de venir en aide. Nous devons donc lancer un appel véhément aux pays concernés pour que les négociations reprennent. Simultanément, aucun pays membre ne devrait faire l'erreur de dilapider tout ce qui a déjà été mis sur la table. Nous devrions réaffirmer que ce cycle est un cycle pour le développement, dans lequel les acteurs principaux sont les pays en développement, en particulier les PMA, et que nous devons tous accepter des compromis. J'espère sincèrement que l'UIP jouera un rôle significatif dans la reprise du cycle et son aboutissement, qui permettra de relancer le développement des pays en développement.

M. Clodoaldo Hugueneu Filho

Ambassadeur, Représentant permanent du Brésil auprès de l'OMC

Comme l'a déjà indiqué le ministre Nath, le G20 s'est engagé à la reprise des négociations et à leur aboutissement d'ici la fin 2007. Le mandat du Cycle de Doha a pour but le développement et le progrès de l'agriculture, considérés comme en retard du



point de vue de la libéralisation du commerce et de l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Cet objectif est atteignable et il est injustifié de considérer que le Cycle est mort. Les réunions précédentes ont permis d'accomplir un grand nombre de pas et différentes propositions, susceptibles de produire des résultats substantiels dans tous les domaines concernés par les négociations, sont par conséquent sur la table. J'attire votre attention sur les propositions du G20 concernant l'agriculture, considérées comme une base adéquate pour conclure les négociations sur ce sujet. Il est désormais extrêmement important pour nous tous d'avoir conscience des éléments manquants et de contribuer à l'effort visant à mettre ces éléments sur la table pour arriver à un dénouement favorable, qui aura notamment comme conséquences positives la poursuite de l'essor du commerce, et par conséquent de l'économie mondiale, avec l'intégration majeure des pays en développement dans le système commercial mondial que cet essor entraîne. La réforme agricole entreprise par les pays développés en sera d'autant facilitée et les nouvelles perspectives offertes aux pays en développement sur le marché des pays développés seront élargies. Les risques considérables d'échec du Cycle sont en partie à mettre au compte du protectionnisme, qui est en train de se rappeler à notre bon souvenir, ainsi que du renforcement des accords régionaux et bilatéraux au détriment du multilatéralisme.

En bref, il est indispensable pour l'aboutissement du Cycle d'aborder les aspects fondamentaux du mandat (agriculture et développement). Il faut

réformer la politique agricole et ouvrir les marchés. La réduction des subventions qui faussent le commerce à l'échelon national est indispensable dans ce but, ainsi que l'élimination des subventions à l'exportation et l'introduction de règles s'appliquant à toutes les subventions agricoles restantes. L'accès aux marchés doit également être amélioré et assoupli, particulièrement dans le cas des pays en développement, pour les raisons exposées par le Ministre Nath. Comme la discussion l'a révélé, le développement est l'une des grandes dimensions de ce cycle. Le commerce doit donc être lié à la réduction de la pauvreté et des créneaux doivent être ouverts aux pays en développement, notamment les PMA, sur le marché des pays développés. Dans ce contexte, le Brésil s'engage à donner suite à ses engagements oraux en s'employant à mettre en œuvre un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA en 2007, en dépit de sa propre situation en matière de développement.

L'agriculture et le développement sont des éléments clés de ces négociations, mais il est également important que nous obtenions des résultats dans le domaine de l'AMNA, en associant l'accès aux marchés à la souplesse et en gardant présent à l'esprit la nécessité pour les pays en développement de développer leur industrie. Des règles doivent être appliquées aux services et à l'accès aux marchés, en particulier des règles anti-dumping conçues pour éliminer les abus. L'environnement constitue un autre domaine d'importance, qui couvre non seulement le lien entre commerce et environnement, mais aussi les conséquences sur l'environnement des pêcheries, par exemple, et la nouvelle question de la bioénergie. La libéralisation du commerce des produits de la bioénergie pourrait tout à fait créer de nouvelles perspectives au commerce nord-sud et permettre l'intégration des pays en développement dans le système commercial.

Je conclurai en disant que la machine est en train de se remettre en marche grâce à la reprise des réunions de toutes les instances de négociation. Je souligne néanmoins l'importance de la rencontre d'aujourd'hui, car sans soutien politique, sans la pression qui doit être exercée sur les gouvernements pour qu'ils fassent des concessions et sans votre appui en faveur des changements à instaurer dans la politique agricole et votre insistance sur la dimension du Cycle liée au développement, aucun aboutissement n'est envisageable. Il nous faut donc maintenant soutenir les travaux qui sont entrepris ici à Genève, avec votre appui politique, une fois de plus.

M. Peter Allgeier

Ambassadeur, Représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'OMC

La mission politique qui nous incombe aujourd'hui consiste à relancer les négociations de Doha et nous sommes conscients du fait que ceci exigera des compromis supplémentaires de la part de tous, y compris les Etats-Unis. Tous les pays, mais surtout les pays les plus impliqués dans le commerce, développés et en développement, doivent assumer leurs responsabilités et élaborer de nouvelles stratégies pour sortir de l'impasse actuelle, qui concerne selon nous avant tout l'accès aux marchés. La question consiste donc à déterminer ce qu'il faut faire pour faire redémarrer les négociations, mais aussi pour leur donner des chances de succès. Il est tout d'abord important de déterminer clairement ce que nous entendons par le succès du Cycle de Doha. Le critère le plus important est tout simplement de créer les conditions propices à la création de nouveaux flux commerciaux dans l'agriculture, les biens manufacturés et les services, et pas simplement de rafler la mise actuellement sur la table en se targuant de réussite. Cette exigence est absolument indispensable à la réussite du mandat en faveur du développement de la Conférence ministérielle de Doha. Plus précisément, quel est le chemin d'un authentique succès ? En bref, la réalisation des conditions propices à la création de nouveaux flux commerciaux implique des engagements dans quatre domaines. Tout d'abord, l'UE et le Groupe des dix doivent améliorer considérablement la réduction des tarifs agricoles proposée et doivent l'assortir de contingents tarifaires substantiels susceptibles de fournir un nouvel accès à des produits sensibles. Ensuite, les grands pays en développement doivent accorder des réductions plus importantes de leurs tarifs agricoles, assorties d'un accès significatif pour les produits spéciaux, ainsi que d'engagements tarifaires qui ne soient pas sapés par des mesures de sauvegarde spéciales. Par ailleurs, les Etats-Unis et l'UE doivent offrir des réductions plus nettes des mesures de soutien intérieur à l'agriculture qui faussent le commerce. Sur ce point, il est extrêmement important pour les Etats-Unis que la disparité des dépenses entraînées par de telles subventions soit réduite. En 2005, l'UE a consacré 35 milliards d'euros à des dépenses de catégorie orange, soit les subventions qui faussent le plus le commerce, et les Etats-Unis 12 milliards de dollars E.-U., somme qui ne cesse de fondre face à l'euro à l'heure même où nous parlons. L'important reste toutefois que nous devons tous deux aller plus loin dans les réductions que nous offrons. Enfin, les pays en développement soumis à la formule de l'AMNA

doivent faire baisser leurs tarifs en dessous des taux appliqués pour une proportion significative de leur liste tarifaire au moins.

Bien d'autres éléments devront être réglés pour élaborer un ensemble de propositions susceptibles de satisfaire 150 membres. Pour les Etats-Unis, il faudrait sans aucun doute, pour être considérées comme satisfaisantes, que les propositions incluent de nouveaux engagements importants dans les services, dans la facilitation du commerce, ainsi que dans des domaines tels que les subventions en faveur de la pêche. Les services en particulier constituent l'un des trois piliers indispensables de l'accès aux marchés des négociations. Sans un volet accès aux marchés des services au moins aussi robuste et significatif que pour l'agriculture et l'AMNA, nous ne serons pas en mesure de présenter à notre Congrès un ensemble de propositions acceptables et, franchement, elles ne satisferaient d'ailleurs pas aux demandes ni aux besoins en matière de développement auxquels nous avons tous souscrit lors de la Conférence ministérielle de Doha. D'autres feront bien évidemment porter leur attention sur d'autres éléments requis pour obtenir un résultat d'ensemble, à l'instar de l'Ambassadeur Huguency, qui a mentionné les règles concernant les mesures correctives commerciales, y compris les règles anti-dumping, par exemple. Ces éléments devront être intégrés dans l'ensemble, mais pour que les négociations s'achèment sans ambiguïté vers le succès, il sera essentiel de négocier le détail des quatre points que je viens de mentionner.

Nous devons tous nous poser trois questions : où puis-je offrir plus, où puis-je accepter moins et



quelles sont les autres conditions indispensables pour que cela puisse être le cas ? Dans le cas des Etats-Unis, il nous est demandé d'être plus généreux en matière de soutien interne et j'ai dit que tel peut être le cas et que tel le sera si l'accès aux marchés pour les biens agricoles et manufacturés et les services augmente de façon sensible par rapport aux offres actuelles. L'Accord cadre de juillet 2000 prévoyait des améliorations substantielles de l'accès aux marchés pour tous ces produits. Par conséquent, la question qui se pose est de savoir si l'Europe et le Japon sont prêts à apporter ces améliorations, y compris pour les produits sensibles. Il est évident que l'accès ne sera pas aussi ouvert pour ces derniers que pour les autres produits, mais des améliorations significatives de l'accès aux marchés sont toutefois requises. Pour les grands pays en développement, il s'agit de déterminer si ces pays sont disposés à proposer des améliorations substantielles pour l'accès concernant les biens manufacturés et les services.

L'un des domaines d'intérêt commun important pour tous les pays représentés à cette réunion est l'aide au commerce. Je crois qu'il est généralement acquis que les fruits de la libéralisation du commerce ne se récoltent pas automatiquement dans la plupart des pays en développement, ce qui peut s'expliquer par différentes contraintes en matière d'offre, par des faiblesses institutionnelles concernant la procédure ou les structures douanières elles-mêmes ou les questions phytosanitaires, par une connaissance lacunaire des canaux de distribution et de marketing, des carences en matière d'infrastructure physique, ainsi que par le caractère insuffisant des ressources, ne permettant pas de venir en aide aux travailleurs et aux entreprises affectées. C'est la raison pour laquelle l'aide au commerce est considérée comme un complément indispensable des négociations, ainsi qu'une exigence pour le développement en tant que telle impliquant un financement partiel. Lors de la Conférence ministérielle de Hong Kong, du Sommet de Gleneagles et ailleurs, les Etats-Unis, l'Europe et le Japon ont été au nombre de ceux qui se sont engagés à augmenter très considérablement ce financement. L'aide au commerce vise toutefois à intégrer le commerce dans notre programme de développement, mais surtout dans les priorités que les pays en développement se fixent en matière de développement. Bien qu'elle ne fasse pas stricto sensu partie de l'engagement unique, elle est donc absolument indispensable pour que les pays puissent tirer le plein profit de cette libéralisation. Je suis également convaincu que les pays auront moins de mal à prendre davantage d'engagements à l'avenir lorsqu'ils auront compris qu'ils peuvent sortir gagnants des négociations.

Je conclurai en disant que la meilleure réponse à donner aux nombreuses questions concernant les perspectives d'extension de la "Trade Promotion Authority" (TPA) aux Etats-Unis dans les circonstances actuelles a été apportée par une délégation de six parlementaires représentant les deux grands partis du Congrès américain au cours d'une récente visite à Genève. Bien que les probabilités d'une extension n'aient pas été appréciées exactement de la même façon par tous les membres de la délégation, ils la considéraient tous comme probable dans l'éventualité qu'une offre substantielle permettant la création de nouveaux flux commerciaux se matérialise au cours des premiers mois de 2007. Nous devons mener à bien le Cycle de Doha, non seulement pour l'économie de ceux d'entre nous présents autour de la table aujourd'hui, mais aussi pour le développement et la prospérité de tous les membres de l'OMC. Je suis convaincu que nous pouvons y arriver, mais seulement si nous nous regardons bien en face dans la glace et nous demandons ce que nous sommes prêts à faire chacun de notre côté pour assurer le succès des négociations.

M. Carlo Trojan

Ambassadeur, Représentant permanent des Communautés européennes auprès de l'OMC

Je crois que nous nous trouvons face à un paradoxe. Tous les observateurs avertis pourraient convenir du fait qu'un accord est possible et que l'ensemble des résultats mis sur la table en juillet était assez ambitieux, notamment dans le domaine agricole. Ce résultat allait bien au-delà de l'issue du Cycle de l'Uruguay, tant du point de vue des réductions tarifaires que de la diminution des subventions faussant le commerce, prouvant ainsi le caractère réaliste d'une authentique amélioration de l'accès aux marchés pour tous les produits et de l'élimination des subventions à l'exportation. Nous donnons



toutefois le sentiment d'être extrêmement éloignés d'une issue heureuse. Le fait que la suspension des négociations n'ait pas réussi à provoquer le choc culturel souhaité aux gouvernements et au monde des affaires est inquiétant en soit. Elle a toutefois offert une nouvelle occasion de réfléchir aux conséquences d'un échec et à ses implications pour le système multilatéral.

La raison principale pour laquelle le dernier kilomètre des négociations semble si difficile à accomplir est qu'il existe en apparence un fossé plus profond à combler du côté des groupes concernés à l'échelon national qu'entre les parties à la négociation. Les gouvernements ont suscité des attentes à l'échelon national, tant sur le plan de l'ambition que des intérêts défensifs, tandis que le monde des affaires brillait dans une large mesure par son absence, laissant le gouvernement et le parlement se charger du processus. Je suis d'accord avec l'Ambassadeur Hugueney pour considérer que l'agriculture doit rattraper les biens manufacturés. Je crois toutefois que la priorité quasi exclusive accordée à l'agriculture a joué au détriment des enjeux affectant des parties beaucoup plus importantes de notre économie, telles que les biens manufacturés, et surtout les services, point sur lequel je rejoins mon collègue des Etats-Unis. D'où l'importance d'une réunion telle que celle d'aujourd'hui avec les parlementaires, qui sont après tout l'instance à laquelle nous répondons. Nous sommes tous conscients du fait que la fenêtre permettant l'aboutissement du PDD est étroite et qu'elle dépend dans une large mesure de l'extension de la TPA, sans laquelle le Cycle ne peut aller de l'avant, ce qui donne une responsabilité particulière à l'Administration et au Congrès américains.

Comment pouvons-nous donc nous assurer de ne pas laisser se refermer cette fenêtre, qui exigera à l'échelon national l'expression d'une volonté politique et la réalisation d'énormes efforts destinés à ne pas laisser échapper ce qui a déjà été mis sur la table ? Les négociateurs de Genève devront eux aussi faire de gigantesques efforts pour combler les fossés existants, non pas en offrant trop peu et en prétendant trop, mais en faisant des concessions équilibrées des deux côtés de l'échiquier. C'est possible si nous œuvrons en faveur d'authentiques compromis, qui ne pourront être obtenus que si les partenaires ont le sentiment que leurs inquiétudes fondamentales sont suffisamment prises en considération. Les pays exportateurs de produits agricoles devront être rassurés par l'ouverture authentique de marchés clés pour leurs principaux produits, y compris les produits sensibles. Les produits spéciaux, qui répondent à une logique particulière, ne devraient pas non plus se

résumer à une fermeture complète du marché. Pour leur part, les pays importateurs ayant des intérêts défensifs devront avoir obtenu des garanties suffisantes que les vannes ne seront pas totalement ouvertes pour les produits sensibles, ce qui aurait pour résultat l'élimination de tous les secteurs à risque. Des garanties supplémentaires devront être données dans le cas de l'agriculture de subsistance, à l'égard de laquelle je m'incline devant les arguments avancés par le Ministre Nath. Les exportateurs de produits manufacturés dans les pays en développement émergents devraient aussi jouer leur rôle dans ces négociations, aux côtés des grands représentants de ces pays que sont le Brésil, l'Inde et la Chine. Il faudrait que ces mêmes exportateurs puissent aussi avoir la garantie que le recours à la souplesse ne permettra pas à des secteurs entiers d'échapper à la libéralisation du commerce. En d'autres termes, les nouveaux flux commerciaux sont essentiels et il convient de trouver le bon niveau d'équilibre dans les garanties données.

Il est tout aussi essentiel de trouver un équilibre juste entre l'AMNA et les services, ce qui signifie que l'équation doit comporter des règles, comme l'indiquait l'Ambassadeur Hugueney, particulièrement en ce qui concerne l'anti-dumping, ainsi que les indications géographiques. La facilitation du commerce revêt la plus haute importance et pourrait offrir davantage de bienfaits que la réduction des droits de douane. Je considère également que l'environnement doit rester une priorité. Il faut toutefois avant tout que nous trouvions un point d'équilibre juste entre l'ouverture des marchés, d'une part, et l'agriculture et la réduction du soutien interne, de l'autre. Les Etats-Unis assument aussi à cet égard une responsabilité particulière car, à la différence de l'UE, ils n'ont pas encore entamé de réforme de leur politique agricole, leur projet de loi actuel sur l'agriculture devant être revu d'ici la fin 2007. Le PDD ne pourra pas aboutir s'ils n'y mettent pas du leur.

Enfin mais surtout, il ne faut pas que nous oublions le point qui a déjà été largement souligné, à savoir le fait que le Cycle de Doha est un cycle en faveur du développement. Je considère que l'ouverture des marchés et la réduction des subventions agricoles grâce au traitement spécial et différencié et à l'aide au commerce qui l'accompagnera, sujets sur lesquels je suis en plein accord avec l'Ambassadeur Allgeier, feront considérablement avancer le développement. L'échec du Cycle aurait un coût important pour les membres plus faibles qui, en outre, se retrouveront le bec dans l'eau s'il était remplacé par des Administrations bilatérales des produits alimentaires

et pharmaceutiques. A long terme, l'échec aurait des conséquences systémiques graves pour le système commercial multilatéral fondé sur des règles et, comme l'a dit l'Ambassadeur Huguenev, les signes d'un protectionnisme croissant sont déjà visibles. Voilà les défis auxquels seront confrontés les négociateurs, les gouvernements et les parlements dans les quelques mois à venir.

EXTRAITS DU DEBAT

M. Crête (Canada)

Lorsque nous parlons de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations, peut-être devrions-nous nous mettre à la place de nos amis américains, qui décideront début 2007 s'ils souhaitent poursuivre les négociations, car ce qui vaut pour eux vaut aussi pour nous parlementaires. Nous espérons que les négociations aboutissent, même si les citoyens que nous représentons n'ont peut-être pas conscience des bienfaits à court terme de la conclusion d'un accord. Ils sont toutefois désormais beaucoup plus intéressés par ces questions et beaucoup plus exigeants à l'égard de leurs parlementaires, dont ils attendent qu'ils jouent un rôle important dans les négociations. Je voudrais donc poser la question suivante aux intervenants : quels seront les principaux résultats des négociations si elles aboutissent et quel impact positif auront-elles sur les citoyens, qu'il s'agisse de ceux que vous représentez ou de ceux qui vivent ailleurs et que vous aimeriez gagner à votre cause ? Ensuite, quelles conséquences délétères l'échec aura-t-il pour tous ces citoyens ?

M. Sugandi (Indonésie)

Ma délégation considère également que l'échec aura des conséquences dommageables sur la confiance ressentie à l'égard du système commercial multilatéral et sa robustesse. La disparition des propositions déjà sur la table serait effectivement regrettable, étant donné les avantages potentiels qu'elles représentent, qui équivalent à deux à trois fois le Cycle de l'Uruguay. L'effondrement du Cycle de Doha serait extrêmement perturbant, l'OMC se trouvant alors dans l'incapacité de remédier aux inégalités et aux problèmes soulevés par les pays en développement et les PMA, qui avaient commencé à s'amenuiser à la suite du Cycle de l'Uruguay. De surcroît, l'issue favorable, significative et équilibrée des négociations PDD représente le seul espoir de mettre un terme à la misère abjecte qu'abritent la majeure partie de

ces pays et d'apporter une contribution significative aux objectifs du millénaire pour le développement. Une issue heureuse, toutefois, passe par la recherche de l'équilibre juste à trouver entre les pays riches et les pays pauvres dans le but de rester fidèle aux intentions initiales, qui étaient de corriger les déséquilibres existants et d'obtenir des dispositions efficaces et faciles à mettre en œuvre en matière de traitement spécial et différencié.

Pour ce qui est de l'avenir du Cycle de Doha, nous serons confrontés aux conséquences d'un réel écroulement des négociations si la situation de rupture du mois de juillet persiste. Il faut donc exhorter les gouvernements, en particulier ceux des principaux partenaires, à ne pas camper sur leurs positions, car c'est seulement ainsi qu'il sera possible de faire aboutir le PDD et à plus forte raison d'obtenir un accord positif et équilibré.

M. Karim (Parlement européen)

L'Union africaine a lancé un appel en faveur de la reprise immédiate des négociations, afin de minimiser les distorsions du commerce et de réduire le coût économique et humain faramineux que les peuples africains ne peuvent soutenir, avis partagé par d'autres membres, ainsi que le Directeur général de l'OMC. D'autres estiment toutefois que les bienfaits potentiels pour les pays en développement sont minces. Certaines estimations indiquent que peu de pays sortiront bénéficiaires de l'accord, que la majorité paiera le prix fort et, en outre, que les projets d'accords de Doha auront un coût réel pour les pays en développement en général, notamment les pertes de recettes tarifaires découlant des propositions AMNA. L'un des autres coûts majeurs des accords de l'OMC est le transfert sud-nord de la rémunération des brevets engendré par la mise en œuvre des ADPIC, dont les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon, la France, le Royaume-Uni, la Suisse et l'Australie ont été les principaux bénéficiaires. Les pays en développement devront aussi assumer un autre coût important, à savoir la perte accrue de leur marge de manœuvre politique en cas de mise en œuvre des propositions de Doha. Enfin, la Banque mondiale avait initialement calculé que les gains du Cycle de Doha seraient très élevés. Une semaine avant la Conférence ministérielle de Cancún en 2003, par exemple, elle estimait que les pays en développement gagneraient 539 milliards de dollars E.-U. et le monde entier 852 milliards de dollars E.-U.. Toutefois, les projections de la Banque ont désormais été révisées à 90 millions de dollars E.-U. de bénéfices seulement pour les pays en

développement et 539 milliards de dollars E.-U. pour le monde entier. Par ailleurs, huit pays en développement engrangeront à eux seuls de plus de la moitié des bénéfices offerts aux pays en développement.

Confrontée à des avis aussi divergents, comment l'OMC peut-elle améliorer les règles existantes pour garantir l'issue favorable des négociations à la fois pour les pays développés et en développement ? Quelles devraient être les nouvelles voies à explorer pour atteindre les objectifs du PDD ? Enfin, est-il réellement encore possible d'arriver à des résultats différents de ceux que je viens de mentionner ?

M. Tabara (Roumanie)

La Roumanie attache une importance toute particulière au PDD. La réussite du Cycle de Doha est indispensable pour le développement durable du monde, ainsi que pour la crédibilité du système commercial multilatéral qui s'est constitué au cours de ces 50 dernières années. A ce stade, il est essentiel que les parlements, en tant qu'instances de représentation légitime du peuple, réitèrent leur soutien pour les objectifs du Cycle de Doha. Notre réunion d'aujourd'hui doit s'efforcer de soutenir les initiatives politiques visant à permettre une reprise la plus rapide possible des négociations. Je serais particulièrement intéressé à connaître l'avis des intervenants sur la situation actuelle et les perspectives futures concernant le commerce de produits biotechnologiques, en particulier les espèces hybrides de plantes cultivées, ainsi que les microorganismes.



M. Nyaga Wambora (Kenya)

La réussite du Cycle de Doha engendrera le développement et la stabilité économiques, mais son échec se soldera par la charité pour les pays en développement et les PMA de la part des pays développés, ainsi que l'instabilité dans les pays pauvres. Il créera aussi une poignée de millionnaires dans les pays développés, tandis que les pays pauvres verront le nombre de leurs pauvres augmenter. Des progrès peuvent néanmoins être accomplis grâce à la bonne volonté des pays développés. La meilleure façon de progresser est d'éliminer le soutien interne aux Etats-Unis et les subventions agricoles dans l'UE. Des instruments spéciaux doivent être prévus pour les pays en développement tels que le Kenya, ce qui signifie des produits spéciaux destinés à protéger les plus vulnérables d'entre eux, ainsi que des mécanismes de sauvegarde spéciaux destinés à protéger certains produits locaux des importations. Sur ces remarques, je lance aux pays développés un appel pour les exhorter à trouver une issue à l'impasse dans laquelle se trouve le Cycle de Doha.



M. Hugueney (intervenent)

Pour répondre à la question posée par le délégué du Parlement européen, je souligne que l'agriculture et le développement constituent la clé de voûte de ce cycle et je voudrais, dans ce contexte, insister plus particulièrement sur la réforme de l'agriculture et la réduction des subventions. Ces deux points revêtent une grande importance pour les pays en développement, qui n'ont pas les ressources nécessaires pour mettre en œuvre une politique faussant autant

le commerce, avec les conséquences énormes qu'elle entraîne en faisant baisser les prix sur le marché mondial et en bloquant l'accès au marché des pays développés pour les exportations des pays en développement. Cet aspect doit être placé au centre de l'équation utilisée pour conclure le Cycle à l'avantage des pays en développement. Permettez-moi d'évoquer rapidement la question des subventions pour le coton, qui intéresse un certain nombre de pays d'Afrique centrale, en disant que les conséquences de ces subventions peuvent leur être expliquées par le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali.

M. Allgeier (intervenant)

Je souhaite tout d'abord répondre à la question posée par le délégué du Canada concernant les retombées positives de l'issue favorable des négociations, en disant que l'Histoire nous a appris que c'est l'expansion du commerce qui a engendré la croissance économique. Par conséquent, ces négociations alimenteront la croissance de notre économie grâce à la libéralisation du commerce et ce dernier ne peut alimenter durablement la croissance que grâce à une libéralisation continue entraînant l'ouverture des marchés. Pour ce qui est de la question du délégué du Parlement européen concernant les pertes de recettes que connaîtraient les pays en développement en raison de la proposition de réduction des tarifs sur les produits industriels, nous avons tous convenu qu'il ne fallait pas soumettre les 50 PMA à cette obligation. Ils n'enregistreront donc pas de pertes financières sur ce plan et la majeure partie des autres pays en développement disposent de droits consolidés, ce

qui signifie qu'ils ne devront en diminuer qu'une petite proportion. Enfin, 70 pour cent des tarifs des pays en développement sont payés par d'autres pays en développement. Par conséquent, même s'il se pourrait que ces pays enregistrent une certaine diminution de leurs recettes en réduisant leurs tarifs, ils bénéficieront du fait qu'ils ne devront rien sortir des caisses de l'Etat dans le cadre de leurs échanges commerciaux avec les autres pays en développement.

M. Nath (intervenant)

Pour répondre brièvement, je crois que la nécessité de sortir le Cycle de l'impasse et de reprendre les négociations fait l'objet d'un consensus. En ce qui concerne la question du délégué du Canada, les répercussions positives pour les pays en développement viendront de l'augmentation des flux commerciaux dans leur direction et les pays développés ne peuvent que bénéficier de la bonne santé de l'économie des pays en développement. Si l'économie des pays d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes se porte mal et que ces pays n'ont jamais le sou, comment l'UE ou les Etats-Unis pourront-ils leur vendre quoi que ce soit ? Il est donc essentiel de veiller à ce que les flux commerciaux ne débouchent pas sur le chômage ou le suicide. Il s'agit d'un cycle en faveur du développement, et non d'un cycle pour candidats au suicide et il est donc important d'être conscient du fait que l'accès aux marchés ne peut ni ne doit provoquer de chômage. A la suite de la Conférence ministérielle de Hong Kong, par exemple, les pays du G90 ont diminué leurs tarifs comme le demandait le Fonds monétaire international (FMI), avec pour résultat qu'ils n'ont pas d'industrie.



Pour ce qui est des chiffres cités par le délégué du Parlement européen, je souhaite souligner que les rapports de la Banque mondiale sont pour une large part biaisés, car ils reposent sur des hypothèses erronées. Je voudrais savoir quels pays en développement peuvent se lever pour dire que les rapports et les études élaborés ces 15 dernières années par la Banque mondiale au sujet de l'Afrique et de l'Asie ont donné la preuve de l'essor des pays en développement. Par conséquent, il convient d'étudier tout d'abord la base de ces rapports et leurs hypothèses de travail et, si elles sont erronées, d'en tirer la conclusion que ceci s'applique également aux conclusions de tout le rapport.

Enfin, en ce qui concerne la pertinente question du soutien interne, des subventions et des produits spéciaux, évoquée par le délégué du Kenya, le soutien domestique constitue une distorsion. Il est demandé aux pays en développement de payer pour mettre un terme à une mesure qui n'aurait jamais dû voir le jour et qui relève peut-être d'échanges commerciaux libres, mais non équitables.

M. Matsuoka (intervenant)

Permettez-moi tout d'abord de souligner que le Cycle de Doha est effectivement un cycle pour le développement. Nous devons donc bien protéger les intérêts des pays en développement. Le Japon est le plus grand pays importateur net de produits agricoles dans le monde et il a présenté des propositions audacieuses au Cycle de Doha, notamment en faveur d'une amélioration de l'accès au marché prévoyant l'importation de davantage de produits en provenance des pays en développement. Nos efforts n'auront pas de sens tant que nous n'y serons pas arrivés. Comme l'a souligné le délégué du Kenya, les pays en développement ne pourront sortir bénéficiaires que si les partenaires que sont les Etats-Unis et l'UE réduisent de façon considérable leur



soutien interne et leurs subventions à l'exportation. Je suis donc tout à fait d'accord avec lui sur ce point. Ensuite, le Japon souhaite profondément offrir son soutien aux PMA – à tel point qu'il propose d'accélérer le calendrier des promesses faites à Hong Kong en offrant à tous les produits des PMA un accès en franchise de droits et sans contingent au cours de l'exercice fiscal 2007. Enfin, la question de la bioénergie soulevée par notre collègue roumain est très importante pour aider à résoudre le problème du réchauffement planétaire. Le Japon déploie donc de grands efforts pour développer la bioénergie, autre domaine dans lequel il souhaite prêter assistance aux pays en développement.

M. Trojan (intervenant)

Mes collègues ont déjà couvert une partie de ce que j'avais à dire concernant les remarques du délégué du Parlement européen, qui est aussi l'instance habilitée à entériner mon travail. L'ouverture des marchés, qui génère de nouveaux flux commerciaux alimentant à leur tour la croissance nationale, est avant tout essentielle pour les pays en développement. L'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA, qui deviendra pratiquement universel si l'accord se concrétise, est important. Les contraintes de l'offre et les ajustements structurels doivent toutefois être pris en considération en même temps que l'ouverture des marchés, dont tous les pays en développement ne peuvent pas bénéficier dans la même mesure. Des producteurs efficaces tels que le Brésil en bénéficieront beaucoup plus que des producteurs moins efficaces en Afrique, par exemple, et l'aide au commerce revêt donc dans ce contexte une importance énorme. Je suis d'accord pour considérer que la réduction des subventions agricoles sera bénéfique pour tout le monde, y compris pour ceux qui ont recours à cet instrument.

En ce qui concerne l'AMNA, je suis en désaccord avec M. Allgeier. La majeure partie des pays en développement est soit totalement, soit en grande partie, exemptée de l'engagement de réduction et les négociations AMNA sont essentiellement des négociations entre l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et les pays en développement émergents, auxquelles se greffent des contributions marginales extérieures. Enfin, n'oublions pas l'importance d'un système fondé sur des règles pour les pays en développement les plus faibles. Notre système est en cours d'adaptation grâce à l'ajout d'un traitement beaucoup plus spécial et différencié, mais il faut

que les pays en développement le mettent à profit. Les pays plus puissants ont d'autres types de leviers à leur disposition.

M. Vitanov (Ex-République yougoslave de Macédoine)

L'équité des règles prévue par le système multilatéral revêt la plus haute importance pour des pays comme le mien, qui est un pays assez petit et enclavé luttant pour renforcer la compétitivité de son économie. Son parlement soutient donc totalement tous les efforts entrepris par l'OMC en faveur de la reprise des négociations commerciales multilatérales, dont il espère qu'elles trouveront rapidement une issue heureuse. De toute évidence, plus tôt le PDD reprendra et se terminera et plus rapidement se feront sentir les effets positifs du dynamisme accru du commerce international. Dans ce contexte, les avantages revêtent une importance particulière pour les PMA, qui dépendent directement des notions de développement intégrées dans le PDD et ont donc le plus à perdre au fur et à mesure que le retard s'accumule.

Je souligne que la notion de libéralisation et de réglementation du commerce à l'échelon multilatéral est sans équivalent, tout en soulignant également l'importance de la coopération régionale dans la conduite du commerce. Mon pays accorde une grande attention au développement et à l'amélioration des relations économiques et politiques en Europe du sud-est, raison pour laquelle il a signé des accords de libre-échange avec tous les pays de la région. De surcroît, en sa qualité de candidat à l'entrée dans l'UE, il a mis en œuvre une libéralisation



complète des échanges avec les pays qui forment le marché unique européen. En dépit du dynamisme qu'il met dans les tentatives de coopération régionale, mon gouvernement n'entretient toutefois pas de doutes quant au fait qu'une telle coopération ne saurait se substituer au système multilatéral.

M. Moreno Sanchez (Parlement européen)

Il semble que les grandes parties aux négociations fassent preuve d'une volonté politique manifeste de les réactiver. Ceci étant le cas, que faut-il d'autre pour garantir la reprise des négociations et quand une telle reprise pourrait-elle intervenir ? Comme nous l'avons déjà dit, le temps est compté étant donné la date butoir d'extension de la TPA par le Congrès américain. Nous savons que M. Lamy a entrepris des démarches diplomatiques discrètes visant à permettre la reprise des négociations, mais que faudrait-il faire d'autre ? De surcroît, serait-il possible de concrétiser l'Accord de Hong Kong ? L'engagement unique aboutira-t-il vraiment ? Réussirons-nous à conclure un cycle en faveur du développement ? L'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent verra-t-il vraiment le jour ? Je vous serais reconnaissant de répondre à ces questions.



M. Bedoui (Tunisie)

Bien que les enjeux soient économiques, le fond de la question est essentiellement politique et le critère principal est par conséquent celui de la volonté politique. La Tunisie estime que les négociations du Cycle de Doha ne sauraient être débattues sans tenir

compte de la nécessité de faire preuve de solidarité en matière de développement. C'est d'ailleurs dans ce contexte que la Tunisie a présenté aux Nations Unies sa proposition de création du Fonds de solidarité mondiale. La solidarité pour le développement est indispensable pour créer un climat propice à l'augmentation des flux commerciaux et à la libéralisation du commerce international, ainsi qu'à la paix et la sécurité. Dans ce contexte, ma question concerne le rôle de la solidarité dans le Cycle de Doha, dans l'optique que ce climat voie le jour.



M. Menzies (Canada)

Le Canada s'est totalement engagé en faveur de l'issue favorable du Cycle de Doha pour le développement et partage la conviction exprimée par la majeure partie des autres pays représentés ici concernant les bienfaits extraordinaires de toute poursuite future de la libéralisation du commerce. Les pays développés doivent à leurs voisins et amis des pays en développement de prendre aujourd'hui les difficiles décisions offrant aux pays en développement un avenir durable en leur donnant la possibilité de prendre pleinement part au système commercial multilatéral. Je ne saurais trop insister sur le fait que, en tant que parlementaires, nous nous couvrirons de honte aux yeux des générations futures si nous ne réussissons pas à saisir cette occasion. Nous devons nous mettre d'accord, tout simplement parce que ceux d'entre nous qui vivons dans les pays développés ne réussissons pas à mettre davantage l'accent sur les perspectives qui s'offrent à d'autres que sur la protection de notre propre sensibilité. La

question que je souhaite adresser tant aux Etats-Unis qu'à l'UE consiste à savoir s'ils peuvent nous décrire quels sont les éléments atteignables du Cycle de Doha mentionnés par M. Allgeier, afin que nous puissions, en notre qualité de parlementaires, relayer ces informations aux citoyens que nous représentons à l'échelon national.

Mme Fubbs (Afrique du Sud)

L'Afrique du Sud est tout à fait gagnée à des principes tels que le consensus dans la prise de décision. Comme l'a dit l'un des intervenants toutefois, le Cycle de Doha doit mettre l'accent sur les pays en développement. Nous sommes tous conscients du fait que l'agriculture représente la principale composante du PIB des pays en développement et il est donc très délicat pour eux d'envisager que l'agriculture puisse occuper une place de second rang. Il pourrait être intéressant de se demander si les mêmes milliards auraient été gagnés si les pratiques commerciales libres et équitables d'aujourd'hui avaient autrefois existé. Nous ne souhaitons toutefois pas un retour à cette période, au cours de laquelle la bonne gestion et le respect des droits de l'homme brillaient par leur absence dans l'économie et les finances. Nous demandons plutôt aux pays développés de reprendre à leur compte ce cycle pour le développement et de revoir leur politique de subventions nationales. Nous ne plaçons pas en faveur d'une mission suicide, mais bien de la prise de conscience que les pays développés s'insèrent dans un contexte international et ne peuvent continuer de s'enfermer dans leur isolationnisme, qu'il s'agisse de l'Europe, du Japon ou de quelque autre pays que ce soit.



M. Trojan (intervenant)

Pour répondre à la question posée par le délégué du Canada, je crois qu'un accord dans le Cycle de Doha offrira des bienfaits à long terme énormes du point de vue du système commercial, de l'accroissement des flux commerciaux, et par conséquent de l'essor économique, ainsi que de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Je réitère toutefois que ces bienfaits ne seront accessibles que grâce à la conjonction de la libéralisation du commerce et d'une politique dynamique d'aide au commerce. L'UE, les Etats-Unis et le Japon sont au nombre de ceux qui se sont engagés à faire nettement plus, tant du point de vue de l'aide au commerce que de l'aide publique au développement (APD). Je considère également qu'il est important de préserver un système fondé sur des règles. Le prix de l'échec du Cycle de Doha pour le système commercial multilatéral serait élevé, notamment en ce qui concerne les pays en développement et les pays en développement pauvres.

En ce qui concerne les administrations bilatérales des produits alimentaires et pharmaceutiques, ce sujet doit être abordé, mais je ne les défends avec aucun enthousiasme, car elles exigent des ressources humaines en quantité énorme et n'ont pas d'effet immédiat, en dehors de l'épuisement provoqué chez les bureaucrates par le décalage horaire. En outre, il n'est pas facile pour les entreprises de taille moyenne ne disposant pas des réserves dont disposent les grandes multinationales de comprendre les différents niveaux de droits de douane, les règles d'origine, les normes et les mécanismes de règlement des différends. Je suis donc beaucoup plus convaincu par le système multilatéral, complété le cas échéant par des administrations bilatérales.

M. Matsuoka (intervenant)

Je souhaite mettre l'accent sur les résultats et les avantages de ces négociations. Le premier avantage que nous vaudra leur issue heureuse sera la mise à profit de l'évolution sociale, économique et culturelle enregistrée au fil des années grâce aux échanges commerciaux et autres. A cette fin, il est de la plus haute importance de ne pas oublier que les intérêts des pays en développement doivent rester prioritaires quelles que soient les circonstances, dans le cadre de ce qui est avant tout un cycle en faveur du développement, comme le montre la position fondamentale de soutien adoptée par le Japon en faveur de ces pays, que ce soit par le biais de la Déclaration de Singapour, des "produits spéciaux" (PS) et du « mécanisme spécial de sauvegarde » (MSS).

Concernant la question de savoir quel est l'ingrédient manquant des négociations, tous les pays doivent tout d'abord réfléchir au pourquoi de la suspension. A cet égard, il est important que les Etats-Unis fassent le premier pas et trouvent un équilibre entre ambition et réalité, en tenant présent à l'esprit que ce qui figure déjà sur la table dépasse de loin les résultats des cycles précédents. Il convient aussi de respecter un équilibre entre les pays exportateurs et importateurs. Enfin, l'engagement unique doit embrasser tant l'agriculture que l'AMNA, le développement, les règles et les services.

M. Allgeier (intervenant)

Pour répondre à la question qui m'a été directement posée concernant le rôle que peut jouer le parlement sur le plan législatif pour contribuer au Cycle de Doha, j'ai mentionné tout à l'heure la nécessité pour nous tous de réfléchir à ce que nous pouvons offrir en plus et demander en moins. Je crois avoir tout à fait conscience du degré d'adaptation de notre offre requis pour satisfaire l'Ambassadeur Huguency, mais ce ne sera possible que si nous sommes soutenus chez nous. Collectivement, donc, notre plus difficile mission consiste à convaincre nos concitoyens de la logique qu'il y a à offrir davantage et à demander moins.

M. Huguency (intervenant)

Je suis d'accord avec l'Ambassadeur Allgeier pour considérer que nous devons nous demander comment faire aboutir les négociations. Nous nous accordons tous à dire que la table est déjà bien garnie, mais l'équilibre manquant entre accès aux marchés et soutien interne n'en reste pas moins fondamental. Sans cet équilibre, particulièrement dans l'agriculture, mais aussi dans d'autres domaines tels que l'AMNA et les services, je ne crois pas qu'une issue favorable soit possible. La volonté politique est donc indispensable mais, dans le commerce, la volonté politique se traduit en espèces sonnantes et trébuchantes. La volonté politique indispensable pour que le Cycle de Doha connaisse un dénouement heureux consiste donc à investir sagement. En conclusion, je voudrais remercier la déléguée de l'Afrique du Sud de l'appel qu'elle a lancé à la fin de son allocution en faveur de la réduction du soutien interne à l'agriculture, car je crois que la réduction de mesures ayant un tel effet de distorsion sur le commerce est une question centrale à laquelle nous devrions donner toute l'importance requise pour que le Cycle aille de l'avant.

M. Nath (intervenant)

Le message clé à ne pas oublier aujourd'hui est que tous les pays sont conscients de la nécessité et de l'importance du Cycle de Doha. Le défi consiste à déterminer comment faire pour que le volet développement reste au cœur du Cycle. A cet égard, la question consiste à savoir si ce qui est offert nie ou renie les objectifs de développement. Si ce qui est offert se solde par du chômage et des démantèlements, alors le volet développement aura disparu. Je suis enchanté d'entendre les Etats-Unis et l'UE faire part de leur intention de dire aux instances auxquelles ils répondent qu'il faut offrir davantage et demander moins. Pour autant que les attentes restent raisonnables, je suis certain que les pays en développement tels que l'Inde sont prêts à faire preuve de souplesse. Concernant les droits consolidés et appliqués, la preuve est donnée par l'augmentation des échanges et des exportations venant des Etats-Unis, de l'UE et des pays développés en direction des pays en développement. Dans le cas de l'Inde, les importations en provenance de l'UE augmentent de 24 pour cent par an et celles en provenance des Etats-Unis de 30 pour cent par an. Pourquoi ? Parce que l'Inde, dont l'économie se



développe, peut se permettre de telles importations. Ce chiffre annuel de 30 pour cent est juste et doit être préservé. Il offre déjà un certain degré d'accès et la réussite du Cycle de Doha dépendra de notre capacité à le préserver.

LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES MENEES SOUS LES AUSPICES DE L'OMC - LEÇONS DE L'HISTOIRE

Document de travail présenté par M. Shakeel Ahmed Yousuf Abdul Razack Mohamed (Maurice)

1. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les forces qui façonnaient les relations entre les Etats étaient relativement faciles à analyser : de la puissance militaire pour exercer une influence et des alliances non moins militaires pour assurer sa sécurité. Au cours de la seconde moitié du vingtième siècle, un autre système est apparu, dans lequel les relations internationales seront régies par des règles économiques, le dialogue, les négociations et les décisions collectives.
2. Faute d'un système commercial fort, fondé sur des règles, les pays développés comme ceux en développement usèrent et abusèrent, dans l'entre-deux guerres, de mesures protectionnistes, allant jusqu'à la discrimination. On sait désormais que ce protectionnisme débridé, notamment de la part des Etats-Unis et des autres grandes puissances économiques, accéléra la Grande dépression. La communauté internationale semble, au moins, avoir retenu cette leçon de l'histoire, le coût du protectionnisme s'étant avéré prohibitif. On jugea nécessaire de créer un système commercial multilatéral pour conjurer une nouvelle convulsion du marché. Aussi peut-on dire aujourd'hui que le principal transfert de pouvoir dans l'immédiat après-guerre fut de nature économique, avec l'institution d'un système réglementant le commerce : l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, dit "GATT". Parallèlement à la mise en place, en 1945, des nouvelles organisations de l'ONU chargées d'instaurer la paix, on négociait aussi, à Bretton Woods, la création d'institutions économiques visant à instaurer un système mondial encadrant le commerce, les paiements et la finance. C'est ainsi que le FMI et la Banque mondiale virent le jour. L'autre objectif, celui d'une Organisation internationale du commerce, ne fut pas réalisé en 1947 comme prévu, et c'est là une importante leçon à méditer pour les parlementaires. Les membres du Congrès refusèrent de ratifier le traité y afférent, montrant à quel point leur soutien peut faire défaut au président des Etats-Unis. Pourtant l'idée même d'une telle organisation avait germé dans l'esprit de ce dernier et de hauts responsables américains avaient non seulement rédigé le traité, mais aussi mobilisé d'autres pays en sa faveur. Mais au moment de l'approbation par le Congrès, processus interne, le Président des Etats-Unis fut réduit à l'impuissance. Des parlementaires critiquèrent le projet, estimant qu'il amoindrirait la souveraineté de leur pays lors des négociations internationales. Ce fut le coup de grâce. Les autres pays qui étaient disposés à signer jugèrent qu'il serait absurde d'aller de l'avant sans le plus grand partenaire économique. Ils se contentèrent d'un accord provisoire : l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui entra en vigueur en 1947.
3. Pourtant, les grandes puissances économiques occidentales ne demandaient pas mieux que d'appliquer les règles du GATT. Les gouvernements américains successifs et ceux d'Europe occidentale, sous la houlette du Royaume-Uni, n'ont cessé de négocier des réductions collectives

des barrières commerciales dans le cadre du GATT. Les cycles de négociations s'enchaînent, étendant le champ de la libéralisation aux barrières non commerciales. A la fin de chaque cycle de négociations, les regards de l'ensemble des membres du GATT se tournaient vers la présidence des Etats-Unis, espérant une ratification. Pour éviter la situation embarrassante de 1947, les membres du GATT prirent l'habitude de s'assurer que le Président des Etats-Unis était bien investi du pouvoir dit de "fast-track" qui lève l'obligation, pour lui, de soumettre au Congrès un accord déjà conclu au plan international.

4. On peut soutenir l'argument que la contribution du GATT à la prospérité et à la stabilité de l'ordre mondial, au cours de la seconde moitié du vingtième siècle, a été supérieure à celle des Nations Unies. Pourquoi, sinon, les gouvernements auraient-ils été plus disposés à céder une part de leur autorité à un système international réglementant l'activité économique qu'à un système international réglementant l'activité politique ? Lorsque l'autorité économique est partagée, les gouvernements peuvent plus facilement faire état des avantages découlant d'une telle coopération.
5. Une cinquantaine d'années de négociations tous azimuts a abouti à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995. Enfin, le monde rendait justice à l'idée d'une organisation internationale du commerce. Unique parmi les organisations internationales, elle administre plusieurs accords internationaux dont l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). L'OMC se fonde sur des principes tels que la promotion d'un commerce libre et équitable, sans discrimination, dans un environnement prévisible et concurrentiel, plus profitable pour les pays en développement car il leur donne du temps et de la flexibilité ainsi qu'un traitement spécial et différentiel leur permettant de s'adapter.
6. La politique commerciale a connu une véritable mutation au cours des cinquante dernières années. Elle ne se limite plus au sempiternel accès au marché à la frontière, mais porte aussi sur des questions aussi larges et diverses que les réglementations et la souveraineté nationales. On débat avec passion de l'emprise que l'OMC doit ou ne doit pas avoir sur l'ensemble des

questions touchant au commerce, voire sur des questions non commerciales. L'Uruguay Round a permis d'inscrire deux nouveaux thèmes à l'ordre du jour commercial : les services et les droits de propriété intellectuelle. Alors que nombre de pays en développement étaient encore en train de discuter de ces nouveaux sujets, la Conférence ministérielle de Singapour, puis la Déclaration de Doha, élargirent le champ des négociations, y incluant l'environnement, la santé publique, l'investissement, la transparence dans la passation des marchés publics, la concurrence et la facilitation du commerce. Une tentative visant à inscrire aussi au nombre des thèmes les normes du travail, lors de la Conférence ministérielle de Singapour, fut contrecarrée dès le départ. Ces nouveaux sujets avaient été imposés à l'OMC par les pays développés, mais, devant l'opposition générale des pays en développement à Cancun, les trois "questions de Singapour", à savoir la politique de la concurrence, l'investissement et la transparence dans la passation des marchés publics, furent rayées de l'Agenda de Doha pour le développement. Cela montre à quel point les limites de l'agenda de l'OMC restent fluides et dynamiques : elles sont sous l'emprise du rapport de forces entre les pays développés et en développement.

7. Elle est révolue, désormais, l'époque où quelques puissances économiques pouvaient dicter les règles du système commercial multilatéral. Les pays en développement ont pris confiance en eux-mêmes et veulent assurer que les règles soient justes et équitables. L'histoire enseigne que les règles négociées sur la base de la puissance économique ne confèrent pas confiance et crédibilité au système. L'apparition de groupes d'alliances tels que le G20 et le G90, est une réaction à la domination exercée pendant des décennies, par le monde développé, sur le système commercial multilatéral.
8. Il est certain que le processus de décision au sein de l'OMC doit être revu. La procédure de vote est prévue par l'OMC, mais une tradition établie depuis longtemps veut que les décisions y soient prises par consensus. Cette méthode garantit aux membres les plus petits et les plus faibles qu'ils ne seront pas ignorés, mais on a vu depuis peu qu'elle permet aussi à quelques rares membres de prendre en otage l'ensemble d'une négociation. La possibilité récurrente de refuser le consensus alors que la majorité silencieuse voudrait avancer, revient de fait à paralyser l'OMC.

9. Le processus de consultation, étroitement lié à la prise de décision, détermine la nature et la substance des décisions. Bien que l'OMC prévoie la participation universelle de tous les membres à toutes les réunions, une pratique, bien établie elle aussi, veut que les décisions soient "mûries" grâce au processus dit de la "Chambre verte". Cette "Chambre verte" a persisté malgré les protestations nombreuses ; elle est devenue une maladie dont l'OMC n'arrive plus à guérir. Lorsque 150 membres débattent et s'empoignent sur de très nombreuses questions, il devient bien difficile de gérer le processus de consultation. Aussi en est-on venu à accepter ce concept de la "Chambre verte" qui voit se multiplier les mini-réunions ministérielles et autres groupes consultatifs informels. Quoi qu'il en soit, le principal défi pour l'OMC reste de faire en sorte que les processus de consultation et de décision soient réellement ouverts, transparents et sans exclusive.
10. Nul ne conteste désormais que la volonté d'uniformiser à tout prix s'est soldée par un échec à l'OMC. Les pays concernés, étant à des stades de développement différents, on ne saurait atteindre l'objectif du progrès économique dans ceux d'entre eux qui sont encore en développement en imposant une recette unique à tous. C'est pourquoi le traitement spécial et différentiel reste au cœur de la dimension développement de l'OMC. Cependant, le progrès accompli sur ce front reste modeste car les clauses de traitement spécial et différentiel ne comportent, au mieux, qu'une obligation de moyens. Des efforts considérables ont été fournis au cours des négociations de Doha pour donner aux dites clauses plus de clarté et les assortir d'une obligation de résultat, mais ils ont lamentablement échoué. Aussi le résultat final du cycle de Doha risque-t-il d'accuser un déficit de développement.
11. La composition même des pays en développement a connu des mutations considérables au cours des dernières années. On regroupe, désormais, sous ce vocable les économies émergentes, les pays en développement au revenu moyen et les PMA. Beaucoup des pays en développement au revenu moyen ont des économies faibles, petites et vulnérables et sont à la merci de chocs extérieurs. Au même titre que les PMA, ce groupe de pays mérite lui aussi un traitement spécial au sein de l'OMC, si on veut qu'il s'intègre à l'économie mondiale.
12. L'accès au marché, si généreux soit-il, n'a pas de sens pour les pays en développement s'ils n'ont pas la capacité de produire et de fournir. On sait maintenant que l'aide au commerce peut utilement compléter l'agenda du développement et donner aux pays en développement les moyens et les ressources leur permettant de surmonter les contraintes du côté de l'offre et à construire l'infrastructure nécessaire au commerce.
13. La libéralisation commerciale implique des coûts d'ajustement qui deviennent un fardeau insupportable pour beaucoup de pays en développement s'ils sont laissés seuls. Il faudra des fonds de donateurs pour atténuer les pertes à court terme et pour soutenir le processus de réforme et de restructuration industrielle.
14. Les négociations commerciales sont déterminées par des experts et des technocrates. Il faut donc savoir comment traiter avec ces derniers si on veut donner une impulsion politique aux négociations. Parlementaires et ONG peuvent jeter un pont entre l'OMC et leurs électeurs en transmettant des informations au niveau local, en expliquant toujours et encore à l'opinion publique le fonctionnement du système commercial.
15. A l'heure de la mondialisation, les relations économiques deviennent de plus en plus complexes. Certes, les relations internationales resteront encore pour un moment régies par les notions traditionnelles de puissance militaire et politique, mais la diplomatie économique (multilatérale, régionale et bilatérale) est appelée à jouer un rôle de plus en plus important. Une tendance qui va sans doute se poursuivre avec l'impasse à laquelle ont récemment abouti les négociations de Genève. En fait, on verra probablement plus d'arrangements régionaux et bilatéraux traduisant des relations politiques étroites ou visant, lorsqu'il le faut, à améliorer la sécurité, cette dernière étant elle-même le fruit d'une interdépendance économique encore plus forte, résultant des accords commerciaux.

THEME DE FOND A) “LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES MENEES SOUS LES AUSPICES DE L'OMC - LECONS DE L'HISTOIRE”

REMARQUES LIMINAIRES

M. Shakeel Ahmed Yousuf Abdul Razack Mohamed (Maurice)

Le mot "histoire" dans le titre du document de travail souligne l'importance de l'évolution et des progrès des négociations commerciales, mais je note avec préoccupation qu'il y a eu récemment très peu de ces progrès auxquels on doit assister et dont on doit faire l'expérience pour la postérité. Je suis toutefois très heureux que l'on ait évolué positivement au moins dans un domaine : au paragraphe 57 de la Déclaration de Hong Kong adoptée lors de la sixième



Conférence de l'OMC, le Directeur général a été invité à créer un groupe de travail qui formulerait des recommandations sur la façon de rendre opérationnelle l'aide au commerce. Il est donc gratifiant de constater que, en octobre 2006, le Conseil général de l'OMC a appuyé ces recommandations, ce qui a suscité un certain intérêt envers les pays en développement concernant au moins un aspect des négociations.

J'aimerais soulever une autre question concernant le document de travail : on admet généralement que beaucoup de pays en développement sont désavantagés dans les négociations auxquelles participent des homologues puissants. Or, au cours des années, l'expérience a montré que, dans certaines situations et malgré le manque apparent de moyens de négocier, les pays en développement ont obtenu des résultats positifs vis-à-vis des nations commerciales puissantes. Par exemple, les règles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et celles de l'OMC s'appliquent aux pays riches comme aux pays pauvres. En effet, l'application de ces règles grâce au règlement des conflits par un tiers a souvent été positive. Le système actuel comprend d'importants dispositifs garantissant le droit de négocier et une norme commune permettant d'évaluer les résultats. Il comporte aussi une option permettant à plusieurs pays de se joindre à un différend commercial, et des mesures destinées à encourager les Etats à modifier les politiques qui contreviennent aux règles du commerce. Dans le cadre des négociations, ces dispositifs pourraient être favorables aux pays en développement.

Les systèmes actuels bénéficieraient toutefois de réformes. La critique est aisée, mais ce qui importe, c'est de proposer des alternatives valables. En attendant, puisqu'il n'y a pas de consensus concernant ces alternatives, le système actuel qui résulte d'une évolution historique constitue un excellent dispositif pour les pays en développement. Le seul problème en soi est que, lorsqu'un jugement est rendu, son application est facultative. L'application des jugements est donc une question qui mérite d'être étudiée sérieusement, dans la mesure où les processus et les négociations commerciales seraient sans doute plus justes et équitables si elle n'était pas facultative.

M. Robert Sturdy (Parlement européen)

Le Cycle de Doha a été suspendu car les parties aux négociations du G6 ne sont pas parvenues à s'accorder sur les modalités essentielles, ce qui constitue un événement d'une importance politique majeure. Alors que l'on ne sait toujours pas si et quand les négociations reprendront, cette suspension donne l'occasion de revenir sur les événements qui ont suivi le lancement du Cycle, et de réfléchir aux questions fondamentales qui doivent être résolues pour analyser ces événements et continuer à progresser.

Le nom du Cycle a toujours posé problème, car même s'il était facile de convenir de l'idée générale de stimuler le développement, on a rapidement constaté que les différents participants avaient des idées très différentes sur ce que cela signifiait et sur la manière d'y parvenir. La plupart des pays membres développés pensaient que le Cycle devait consister à prendre



davantage de mesures pour favoriser les produits des pays en développement, et à fournir une aide au commerce consistant à développer les capacités d'exportation de ces pays par le biais d'une assistance commerciale technique et d'un soutien financier. Les bénéfices d'un meilleur accès au marché sont toutefois incertains si l'on ne dispose pas des moyens de profiter de cet accès. En outre, la crainte que l'aide au commerce ne compense pas les pertes causées par la libéralisation dans les pays en développement ni le manque de confiance dans les capacités des pays en développement à tenir leurs promesses, a fait que l'on a soupçonné de plus en plus que le Cycle de développement portât mal son nom.

Une des principales raisons de l'impasse actuelle est que les négociateurs ne sont pas parvenus à s'accorder sur ce que signifie le Programme de Doha pour le développement, ni à réconcilier des objectifs contradictoires. Les efforts consentis par l'Union européenne (UE), notamment grâce aux exemptions de taxes et de quotas pour les pays les moins avancés, l'initiative "tout sauf les armes", l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la dérogation visant à faciliter l'accès aux médicaments, particulièrement importante pour l'Afrique subsaharienne, n'ont pas amélioré cette situation comme on l'avait espéré. Il faudrait donc étudier davantage cette question en accordant une attention particulière au coton, et surtout en acceptant la notion de cycle gratuit pour la majorité des pays en développement du G90.

En outre, ces efforts ont été perçus comme insuffisants pour compenser les effets du nouveau marché commercial multilatéral, dont on craignait qu'ils soient négatifs. Cette semaine, Tony Blair a déclaré que l'on pourrait obtenir davantage de la part du G20 en matière d'accès au marché pour les produits non agricoles (AMNA) dans le cadre du Cycle de négociations de Doha, que la proposition de l'Union européenne en matière d'agriculture devait être bien plus audacieuse tout en restant dans les limites des négociations, et que les Etats-Unis devaient réduire davantage leurs subventions à l'agriculture. Si cette déclaration est convaincante et partiellement vraie, elle élude les problèmes fondamentaux. La marge de manœuvre n'est pas très importante dans les négociations de l'Union européenne, et certains Etats membres aimeraient opposer leur veto à toute proposition qui ferait avancer la question de l'agriculture. Depuis le lancement du Cycle, on a assisté à une montée considérable des sentiments protectionnistes, aux Etats-Unis comme en Europe. Il n'est pas question

qu'un Congrès démocrate fasse pression en faveur du règlement des négociations de Doha. Nombre de démocrates élus récemment ont gagné grâce à un programme contre la Chine visant à protéger les emplois aux Etats-Unis, et même les Républicains ne tiennent pas à promouvoir le libre-échange, car celui-ci est très impopulaire au plan politique dans nombre d'Etats qui pourraient faire peser la balance électorale en leur faveur. Quant à l'Europe, elle n'est pas avare de bons mots sur l'importance d'être ouvert, mais a trop souvent échoué à les mettre en pratique.

Bien que je croie au libre-échange, je reconnais que la libéralisation peut être dommageable pour les pays en développement si elle est mal gérée. Il sera difficile de parvenir à un accord sur les négociations de Doha sans que les pays développés s'engagent véritablement à réduire les subventions agricoles et les subventions indirectes. De même, il sera difficile de progresser à moins que la notion de différenciation entre les pays en développement soit aussi adoptée par la majorité des membres de l'OMC. Il est clair que des pays comme le Brésil et le Sierra Leone ont des difficultés et des besoins différents, et le fait de les qualifier tous deux de pays en développement ne sert les intérêts ni de l'un, ni de l'autre. Actuellement, il n'existe pas de définition ni de différenciation entre les catégories de pays en développement. Indéniablement, les pays qui se développent rapidement, comme l'Inde et l'Afrique du sud, par exemple, ont des besoins majeurs en matière de développement, et des difficultés différentes de celles que connaissent les pays européens et les autres pays développés. Néanmoins, il faut reconnaître que certains secteurs sont extrêmement compétitifs dans ces pays.

Aucun monopole ne peut être accusé de l'impasse actuelle. Tous les principaux acteurs doivent progresser, et le fait que l'on ne fasse pas confiance aux pays en développement pour tenir leurs promesses n'est pas le seul problème fondamental. Tout au long du Cycle, les membres de l'OMC se sont montrés collectivement et à plusieurs reprises incapables de fixer et de respecter des délais réalistes et cela n'a pas eu de conséquences perceptibles, ce qui donne une mauvaise image de l'OMC et révèle des problèmes de gestion. En outre, le fait que les réunions ministérielles ne parviennent pas à atteindre les objectifs fixés ne fait qu'alimenter le cynisme des négociateurs, des acteurs, de la presse et du public dans son ensemble. Il faut fixer des délais effectifs fondés sur un véritable engagement collectif et une évaluation réaliste de ce que l'on peut obtenir, et à quel moment.

Le problème ne réside pas dans les délais eux-mêmes, mais dans le fait que les négociateurs manquent de

volonté politique pour accepter les conséquences des retards dans la réalisation des objectifs. Les membres de l'OMC semblent incapables d'accepter la possibilité d'un différend, préférant continuer à reporter les décisions. Le 24 juillet, M. Lamy a ajourné indéfiniment les négociations, reconnaissant ainsi officiellement pour la première fois depuis le lancement du Cycle que celles-ci avaient échoué et qu'aucun accord n'était en vue. Il faut pourtant noter que cette décision n'était liée à aucun délai fixé collectivement par les membres de l'OMC, mais à l'expiration prochaine de l'Autorité des Etats-Unis pour la promotion du commerce (TPA). Il est malsain qu'un processus multilatéral soit en définitive tributaire du programme national d'un seul membre, et il est paradoxal qu'un seul pays dicte l'issue des débats, alors que l'OMC comporte aujourd'hui autant de membres. A cet égard, l'OMC est devenue victime de son succès, dans la mesure où il sera toujours difficile d'obtenir un accord bénéficiant à plus de 150 pays. Quand le Programme de Doha a été lancé, les membres de l'OMC se sont fermement engagés à être ouverts et à rendre le fonctionnement interne de l'Organisation plus transparent. Ils ont promis de faire participer tous les pays à toutes les étapes du processus. Cependant, depuis le début, et en particulier depuis l'échec de la Conférence ministérielle de Cancún en 2003, la tendance naturelle qui veut que seuls quelques membres négocient vraiment est réapparue.

Depuis la conclusion de l'Accord-cadre en juillet 2004, le processus est devenu encore plus restreint, car il est tacitement entendu que tout dépend d'un accord entre les membres du G6 sur les domaines clé. Même sous ce modèle, il est apparu impossible de parvenir à un consensus, et il semble peu probable que les objectifs déclarés d'ouverture et de transparence interne eussent été atteints en cas de règlement. Cette faiblesse, qui est commune à toutes les organisations internationales, doit être reconnue et résolue pour que l'on puisse améliorer le processus à l'avenir.

On pourrait imaginer un Conseil de représentation où tous les membres négocieraient pour élaborer les décisions, même si cela se révélerait inévitablement impopulaire auprès des pays exclus du processus. En tout état de cause, il est clair qu'il faut trouver un nouveau mécanisme pour rendre les négociations plus ouvertes à l'avenir, si l'on veut qu'elles aboutissent. Les conférences ministérielles de l'OMC sont des instruments pléthoriques au sommet, qui ne sont pas adaptés à la conduite de négociations aussi complexes. En fait, le seul progrès réel dans les négociations de Doha a eu lieu dans le cadre bien

plus discret de la réunion d'une commission spécialisée du Conseil général en juillet 2004.

Comme il a été conclu lors de la session de Hong Kong de la Conférence parlementaire sur l'OMC en décembre 2005, il est dans notre intérêt à tous de faire aboutir le Cycle de Doha. Les conférences ministérielles ne sont peut-être pas la meilleure tribune pour faire progresser les négociations, mais elles donnent l'occasion aux acteurs de faire entendre leurs voix. Alors que l'OMC devient plus souple et mieux adaptée aux besoins de ses membres, il faut examiner le rôle de notre Conférence parlementaire. C'est peut-être la seule tribune qui permet un débat mondial sur les questions de commerce multilatéral entre les représentants permanents des peuples directement touchés par les décisions prises au sein de l'OMC. Le Programme de Doha a été caractérisé par un manque général de transparence, de participation parlementaire formelle et d'interaction effective avec la société civile. Notre Conférence parlementaire doit contribuer à résoudre les problèmes et non pas à les créer. C'est là un sentiment qu'ont exprimé aussi les collègues qui ont assisté à l'Assemblée parlementaire commune des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne en novembre. Je crois que nous avons l'occasion de faire fonctionner le système et que nous devons la saisir.

EXTRAITS DU DEBAT

M. Wu (Chine)

Disposer d'un système commercial équitable, rationnel et multilatéral constitue une garantie importante pour renforcer les activités commerciales internationales et offrir des chances égales à tous en vue d'une libéralisation saine et stable du commerce mondial. L'évolution de ce système, auquel le GATT et l'OMC ont beaucoup contribué, montre que les consultations et les négociations entre des pays aux contextes et aux intérêts culturels, sociaux et économiques variés, peuvent produire un consensus. Toutefois, comme M. Mohamed l'a fait justement remarquer, la libéralisation du commerce implique des coûts d'ajustement considérables pour les pays en développement, dont les intérêts sont bien moins pris en compte que ceux des pays développés dans le système commercial multilatéral. Pour corriger ce déséquilibre, le Cycle de Doha doit promouvoir la création d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable. Les pays développés doivent notamment réduire les soutiens ayant des effets de distorsion des échanges

et les droits de douane agricoles au niveau national, et aider les pays en développement en les soutenant au plan technique et en renforçant leurs capacités. Ce n'est que dans ces conditions que les négociations commerciales multilatérales pourront faciliter la mondialisation économique et permettre que ses bénéfices soient partagés par tous les pays.

M. Van der Berg (Parlement européen)

La Commission du développement du Parlement européen, dont je suis Vice-Président, croit que le Cycle de développement a été bloqué par l'incapacité des Etats-Unis et de l'Europe à faire face aux difficultés du secteur agricole. A cet égard, la Commission du développement approuve les demandes de soutien des pays en développement. Elle croit aussi que le G20 pourrait faire preuve de plus de souplesse, en gardant à l'esprit les différences entre les pays à revenus moyens et les pays les moins développés, et qu'il faut orienter davantage d'efforts communs vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays les moins avancés.

Concernant la loyauté de la concurrence, les effets du commerce international se ressentent au niveau local, provoquant de très vives réactions dans le monde. Cela montre qu'il faut traiter les questions de concurrence loyale et de normes sociales si l'on veut s'entendre. Les normes sociales ont, de par le passé, été considérées à juste titre par les pays en développement comme une forme de protectionnisme occidental. Aujourd'hui, pourtant, tous les travailleurs ont le droit de se battre pour des conditions de travail décentes qui devraient à leur tour rendre la concurrence plus loyale. La concurrence déloyale intervient notamment quand les prisonniers et les enfants travaillent et quand les Etats versent des subventions, auxquelles on réagit en adoptant des mesures protectionnistes. Le multilatéralisme devrait au contraire prévaloir sur le bilatéralisme, et le système devrait être ouvert et juste, faut de quoi il n'y aura pas de Programme de développement et les pays en développement n'obtiendront pas les bénéfices qu'ils méritent.

M. Ota (Japon)

Le Japon soutient le système commercial multilatéral et en est d'ailleurs un des principaux bénéficiaires. A la suite de la conclusion des Accords du Cycle d'Uruguay, les droits de douane ont été réduits, le commerce agricole s'est libéralisé et le volume des exportations agricoles a augmenté de manière

spectaculaire pour certains pays développés, tout en chutant pour d'autres. Ces derniers n'ont donc pas forcément bénéficié de la libéralisation du commerce dans l'agriculture. Malgré les nombreux efforts consentis depuis le Programme de Doha pour le développement lancé en novembre 2001, certains pays, en particulier les Etats-Unis, n'ont pas fait preuve de suffisamment de souplesse, moyennant quoi les négociations ont été suspendues. Cet état de fait entrave aujourd'hui le développement libre et harmonieux de l'OMC et se répercute sur tous les membres, et notamment sur les perspectives commerciales des pays en développement. Parce qu'ils sont à l'origine de la panne des négociations, les Etats-Unis doivent prendre l'initiative de changer cette situation malheureuse. En termes d'agriculture, il importe de garder à l'esprit l'objectif du Cycle actuel, qui doit rester juste et équitable pour créer des conditions de concurrence égales dans les pays en développement. A cet effet, il faut considérablement réduire les soutiens nationaux qui ont des effets de distorsion sur les échanges, et éliminer les subventions aux exportations. Les trois piliers du secteur agricole, notamment l'accès aux marchés, doivent aussi être développés en vue de créer un équilibre global avec l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) et d'autres secteurs.

M. Matlou (Algérie)

Tout en saluant l'appel en faveur de la relance du Cycle de Doha, nous sommes préoccupés par les divergences persistantes entre les principaux acteurs, qui constituent un obstacle à la reprise harmonieuse des négociations. Je voudrais demander quels projets



sont en place pour garantir que le Cycle débouche sur un accord juste et équilibré, comprenant l'ensemble des modalités visant à intégrer la dimension du développement, et à éviter aux pays qui veulent accéder à l'OMC de négocier des concessions qui dépassent les règles déjà convenues.

M. Jaitley (Inde)

On peut tirer cinq leçons de l'histoire récente de l'OMC pour sortir de l'impasse des négociations du Programme de Doha pour le développement. La première leçon est que le libre-échange doit aussi être équitable, et que, à cet effet, il faut éliminer les obstacles à l'accès au marché. La deuxième est que l'impasse est due aux négociations en matière d'agriculture, dans la mesure où un grand nombre de pays ne sont pas capables de rendre le marché accessible face aux subventions injustes. Ces dernières sont injustes et doivent donc être éliminées. Troisièmement, l'OMC s'est démocratisée, notamment depuis la Conférence ministérielle de Cancún, et elle est à présent dirigée aussi par des groupes importants comme les pays les moins avancés, le G33 et le G20, qui jouent un rôle majeur dans l'équilibre des pouvoirs. Les pays développés doivent donc reconnaître l'importance de ces acteurs. Quatrièmement, il faut s'efforcer de retrouver un rythme plus soutenu dans l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), et les services. Enfin, en tant que représentants de nos parlements nationaux, nous avons un rôle important à jouer dans la mesure où les négociations pourraient finalement avoir des conséquences politiques graves au niveau national, notamment dans le contexte agricole.

M. Oliver (Canada)

Il importe de maintenir un cap clair pour tirer des leçons de l'histoire des négociations commerciales multilatérales de l'OMC. Nous participons à une conférence parlementaire, et devons donc nous concentrer sur les affaires parlementaires. Nous ne sommes ni les gouvernements, ni les négociateurs, et comme l'ont dit les deux rapporteurs, il faut insister sur ce fait, y compris dans le projet de document final. En effet, en tant que représentants des citoyens de nos pays, nous autres parlementaires devons montrer que nous demandons des comptes à nos gouvernements sur les questions commerciales. Nous devons jouer un rôle essentiel pour responsabiliser les institutions qui établissent et appliquent les règles du système commercial international. Nous devons toujours faire en sorte que les droits à l'information publique, à l'accès et à la participation soient

satisfaits si nous voulons responsabiliser ceux qui prennent les décisions dans le cadre des négociations. En outre, nous devons garantir des protections aux acteurs les moins puissants, et peut-être même recommander la mise en place de commissions spécialisées dans nos parlements ou assemblées législatives. Ces points ont été longuement évoqués ce matin par M. dos Santos, qui a souligné notre rôle de surveillance et de suivi de la législation. En effet, les paragraphes 3, 5, 6, 7 et 8 du projet de document final pourraient bénéficier d'une composante parlementaire qui soulignerait notre rôle dans les négociations de l'OMC.

M. Kudo (Japon)

En tant que plus gros pays importateur net de produits alimentaires du monde, le Japon contribue au développement du commerce agricole, et pense que la coexistence de divers types d'agriculture est un aspect très important des négociations. Celles-ci doivent mentionner clairement l'innocuité alimentaire et les préoccupations non commerciales. Le Japon participera activement à la reprise des négociations, en collaborant avec d'autres pays et en veillant à ce que ses préoccupations soient clairement exprimées dans les documents finaux. Parce qu'il dispose de peu de ressources naturelles, le Japon désire que se crée un système de libre-échange stable au sein de l'OMC. Au Japon, l'innocuité alimentaire suscite aujourd'hui un intérêt plus vif auprès du public, à cause des menaces que représentent certaines maladies graves comme la grippe aviaire et l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS), et l'on évolue vers une consommation de produits locaux. La stimulation du commerce mondial de produits agricoles par le biais des négociations à l'OMC est essentielle pour les pays en développement. A cet égard, le défi majeur est de faire en sorte que l'innocuité alimentaire, la santé publique et la préservation des terres et de l'environnement ne fassent pas l'objet de compromis, faute de quoi la race humaine paiera un prix élevé. C'est une responsabilité que nous autres, en tant que représentants du peuple, partageons avec nos gouvernements.

M. Zaleski (Parlement européen)

L'histoire nous apprend généralement qu'il est très difficile de parvenir à un consensus, en particulier quand les partenaires renoncent à négocier parce qu'ils cherchent des moyens d'être autonomes dans la gestion des questions commerciales, moyens qui sont souvent en contradiction avec les idées de

l'OMC. Ma première suggestion pour sortir de l'impasse, est que les partenaires conviennent de poursuivre les négociations malgré les difficultés. Ma deuxième suggestion est de limiter les pauses silencieuses au strict minimum.

M. Alorayer (Arabie Saoudite)

Bien qu'elle soit tout à fait nécessaire, l'aide au commerce est en elle-même insuffisante pour permettre aux pays en développement d'accéder aux marchés des pays développés. Je suggère donc de créer une cible numérique approuvée par l'OMC pour permettre cet accès. Cette cible doit non seulement être valable mais également applicable, pour récompenser comme il se doit les pays en développement et les pays les moins avancés des mesures qu'ils ont pris pour libéraliser leurs économies.



M. Sugandi (Indonésie)

Le Parlement indonésien reconnaît qu'il est très important de libéraliser le commerce international en encourageant une croissance plus forte et durable. Nous sommes aussi conscients que l'OMC est née du désir d'accroître le flux international des biens et services. Cependant, l'OMC est composée de très nombreux pays membres aux niveaux de développement variés, dont chacun doit fondamentalement reconnaître les besoins de tous les pays en développement. A cet égard, le commerce international est un moyen d'atteindre les Objectifs

du Millénaire pour le développement, et doit contribuer à réduire la pauvreté, à assurer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et le développement rural. Le Parlement indonésien soutient aussi avec enthousiasme l'initiative en faveur de la reprise des négociations du Programme de Doha pour le développement. Grâce à cette reprise, le Cycle de développement de Doha sera à la hauteur de son titre en se fixant pour objectif de renforcer le développement et de rectifier les déséquilibres de l'histoire. Il faut tirer de vraies leçons de ces déséquilibres, qui favorisent actuellement les pays développés. En plus de chercher à élargir l'accès au marché et à augmenter les flux commerciaux, le Cycle de Doha doit traiter les problèmes essentiels du système commercial international afin qu'il bénéficie enfin à l'ensemble des membres de l'OMC.

M. Daoudi (Maroc)

Lorsqu'ils examinent leurs budgets nationaux, les pays industrialisés devraient, dans l'idéal, assortir de propositions d'aide concrètes leurs nombreuses déclarations en faveur des pays les moins avancés et des pays en développement. J'espère donc que les parlementaires prendront des mesures à cet effet au niveau national dans l'intérêt des pays en développement. Nous entendons constamment que le libre-échange mène au bien-être de tous, et pourtant ceux-là mêmes qui entonnent ce refrain semblent entraver la véritable liberté des échanges. Les subventions agricoles de l'Europe et des Etats-Unis empêchent les pays en développement de promouvoir leurs produits sur le marché international. Les parlementaires doivent donc passer de la parole aux actes en recommandant la fin de toutes les subventions.

M. Mohamed (rapporteur)

La seule chose que j'ajouterais à ce stade est que les pays en développement les moins avancés se sentent pris entre deux blocs, l'Union européenne et les Etats-Unis d'un côté, et les pays en développement avancés de l'autre, mais qu'ils ne bénéficient d'aucune protection ni d'un côté, ni de l'autre. J'espère toutefois que chaque bloc gardera à l'esprit ce que j'ai retenu des suggestions et des observations intéressantes qui ont été faites aujourd'hui, soulignant l'importance de cette protection. J'aimerais aussi remercier les pays en développement les moins avancés ici présents, qui ont exprimé leur soutien d'une manière très amicale et remarquable.

M. Sturdy (rapporteur)

Sur la question des projets actuels posée par le délégué algérien, mon point de vue est que l'on doit prendre beaucoup de précautions. Je préconise les débats multilatéraux, car le risque des débats bilatéraux est de voir se créer très rapidement des partenariats individuels, qui feront perdre de vue le vrai contexte et l'objectif du commerce mondial. S'agissant des observations du délégué indien, tout le monde soutient le commerce libre et équitable, mais chacun a une opinion différente de ce qui constitue le libre-échange. J'ai le sentiment qu'il faudrait peut-être envisager de retirer complètement l'agriculture des négociations, et se concentrer sur les produits non agricoles.

Pour passer aux questions très pertinentes posées par le délégué du Canada, il serait regrettable que, en tant que parlementaires élus directement par les personnes qui sont justement touchées par nos décisions, nous n'apportions aucune contribution, car nous avons effectivement un rôle à jouer. Bien que nous ne soyons pas engagés directement dans les négociations, nous devons au moins être en mesure de promouvoir et de présenter des idées à ceux qui y participent activement. Concernant la question de l'aide au commerce mentionnée par le délégué d'Arabie saoudite, je suis actuellement rapporteur des accords de partenariat économique (ACP), dont l'unique objectif est de rendre les pays développés plus responsables de leurs dépenses publiques en matière de dons ou d'aide aux pays en développement. Nous devons rendre des comptes à ceux-là mêmes qui nous élisent, et l'aide au commerce doit donc être responsable et prouver son

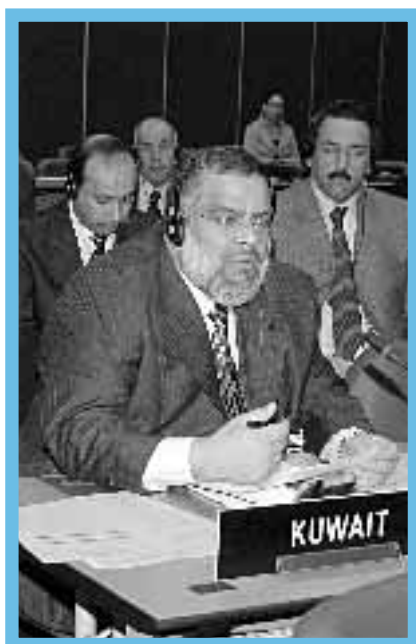


efficacité. A cet égard, je pense que les ACP offrent une occasion, même si elle extrêmement délicate.

Les débats m'ont amené jusqu'ici à faire quelques vagues en vous demandant si vous croyez que l'OMC fonctionne et si nous devrions peut-être carrément reprendre la question à zéro et revenir à la formule initiale. Les pays développés sont-ils les seuls à bénéficier de l'OMC, ou essayons-nous réellement d'aider les pays en développement ? Je pose ces questions car je crains que nous ne nous soyons fourvoyés.

M. Al-Sar'awi (Koweït)

Les documents de travail indiquent clairement que les relations entre l'OMC et les gouvernements de ses membres posent problème. Ils soulignent aussi l'avantage du soutien parlementaire aux travaux de l'OMC. Dans la majorité des cas, pourtant, ces gouvernements détiennent la majorité au parlement, ce qui signifie que les parlements ne font que refléter l'attitude des membres envers l'OMC. Le vrai problème réside donc dans la relation entre l'OMC et le public au sein de ses Etats membres, dans la mesure où beaucoup de ces Etats, en particulier ceux qui ne bénéficient pas de la sécurité alimentaire, craignent à juste titre que la hausse des subventions et la baisse des exportations ne se répercutent sur les prix des denrées alimentaires dans leur pays. Il faut donc envisager la mise en place d'un dispositif de contrôle des prix. En bref, je soutiens le point de vue selon lequel il faut tenir compte des préoccupations des gens ordinaires pour désamorcer les tensions actuelles et réduire le fossé entre l'OMC et le public.



M. Cho (République de Corée)

La République de Corée a participé activement aux négociations du Programme de Doha pour le développement, notamment en soumettant de nombreuses propositions liées au secteur agricole. Nous sommes convaincus que les intérêts non commerciaux et les multifonctions du secteur agricole doivent être pris en compte. L'ouverture du marché dans ce secteur doit donc être progressive. S'agissant des exportations coréennes, le marché devrait s'ouvrir largement, tout en comportant des garanties de souplesse dans le cas de certains produits sensibles comme les produits marins et ceux de la pêche. S'agissant des normes et des règles commerciales, en tant que membre du Groupe des partisans de la lutte contre le dumping, la République de Corée appuie une révision de l'Accord antidumping actuel pour freiner l'usage abusif des mesures en place. Enfin, le succès des négociations commerciales multilatérales est essentiel pour la croissance économique mondiale, et, à cet effet, il faut espérer que les principaux acteurs se montreront déterminés à conclure les négociations du Programme de Doha pour le développement dans les meilleurs délais.



Lord Paul of Marylebone (Royaume-Uni)

La leçon que nous pouvons tirer est qu'il vaut mieux parvenir à une conclusion que de reporter ce problème. L'agriculture est une question de fond qui doit être réglée, et il serait préférable d'inciter les gouvernements à parvenir à une conclusion : nous pourrions alors tirer des leçons des difficultés qui surviendraient, et tenter de les résoudre une par une. En choisissant le libre-échange et la liberté



M. Angwenyi (Kenya)

Il semble que nous n'ayons tiré aucune leçon de l'histoire. Quand l'idée de l'OMC est née en 1994, les pays en développement se sont pris à espérer qu'ils parviendraient au développement grâce au commerce international. Au lieu de cela, le Cycle de Doha, premier et seul Cycle de négociations visant à répondre aux besoins et aux intérêts des pays en développement, a été caractérisé à plusieurs reprises par une incapacité à respecter les délais. Cette incapacité est due à la rigidité des Etats-Unis et de l'Union européenne dans les négociations en matière de soutien national et de subventions aux exportations. Pourquoi font-ils preuve de tant de rigidité ? Est-ce à cause des problèmes et des besoins que soulève le Cycle actuel ? Cette question ne doit pas rester sans réponse, car on n'obtiendra aucun progrès réel à moins que ces pays fassent preuve de souplesse et qu'ils lèvent leur blocus sur ces négociations.

des investissements, et notamment une forte externalisation, l'économie britannique a fait des bénéfices si considérables qu'elle se trouve aujourd'hui parmi les meilleures du monde. J'insiste donc sur le fait que l'on doit s'efforcer de parvenir à une conclusion, car tous les pays en sortiraient gagnants.

Mme Rehman (Pakistan)

Les deux documents de travail indiquent que les ambitieux cycles de négociations commerciales multilatérales ont contribué à la croissance économique mondiale. Le temps et l'énergie que nous, parlementaires, avons investis dans les négociations du Cycle de Doha ne doivent pas être gâchés. Nous sommes de fervents partisans du multilatéralisme et suggérons que l'UIP recommande la conclusion rapide du Cycle de Doha.



M. Oueslati (Tunisie)

Notre réunion actuelle intervient à un moment délicat dans le Cycle des négociations de l'OMC, qui sont particulièrement importantes pour l'agriculture. L'agriculture, qui est un secteur essentiel de l'économie, est aussi la base des négociations, et son rôle est fondamental dans le Cycle de Doha. Nous avons évidemment été déçus que les négociations soient suspendues cette année, et sommes bien conscients des conséquences négatives qu'entraînerait leur échec. Nous sommes aussi bien conscients de l'importance que les membres de l'OMC donnent à la reprise des négociations, et devons donc nous efforcer autant que nous le pouvons de les relancer.

M. Sanoussi (Niger)

Il y a un proverbe qui dit que ce qui était vrai hier est un mensonge aujourd'hui. Autrefois, les règles du commerce étaient imposées pour ouvrir les marchés et trouver des débouchés pour les produits finis et les matières premières. En d'autres termes, le commerce est né des armes et du colonialisme, et il est aujourd'hui dicté par la libéralisation au niveau mondial. Pourtant, ceux-là mêmes qui se sont réjouis de la chute du bloc socialiste et de la propagation du capitalisme entravent aujourd'hui la libéralisation en préconisant, à ce qu'il semble, l'interventionnisme

et en vouant à l'échec les négociations à l'OMC. En tant que parlementaires, et non pas membres de l'Exécutif ou négociateurs, nous avons le devoir d'inciter nos gouvernements à faire tout leur possible pour faire aboutir ces négociations. Combien d'entre nous ont eu l'occasion d'exercer ce type de pression depuis que les négociations de Doha ont été suspendues ? Combien d'entre nous l'ont fait, et combien ont l'intention de le faire ? Nous devons absolument inciter nos gouvernements à garantir le succès de ces négociations.

M. Sturdy (rapporteur)

Le délégué du Koweït a évoqué la question de la sécurité alimentaire, et j'ajouterais que la sécurité énergétique devrait devenir une question majeure dans les pays en développement dans les années à venir. Cette question aura une incidence notable sur l'agriculture. Les Etats-Unis transforment déjà le blé en énergie, ce qui a fait croître le prix du blé de manière spectaculaire. Le délégué du Royaume-Uni a été de ceux qui ont dit que l'agriculture était la grande question. A cet égard, je voudrais dire que l'OMC a pris la décision importante d'éliminer les restitutions à l'exportation. Cette mesure ne prendra effet qu'en 2013, mais au moins la décision a été prise. Les réactions inconsidérées sont inquiétantes, car il faut avoir une vision claire et à long terme des décisions prises. Pour prendre un exemple, il faut éviter les effets bien visibles de la loi Helms-Burton sur le commerce. Je voudrais enfin vous laisser méditer sur un dernier point : ceux qui ont à manger ont beaucoup de problèmes, tandis que ceux qui n'ont rien à manger n'en ont qu'un.

M. Mohamed (rapporteur)

Pour revenir aux remarques très intéressantes du délégué du Niger, le Programme de Doha pour le développement constitue évidemment l'essence du Cycle de Doha, élaboré dans une perspective de développement, d'équité, de justice et de rééquilibrage pour divers pays. Comme il l'a justement suggéré, certains pays semblent avoir oublié l'essence et l'origine de ce Programme. Il apparaît aussi que, en tant que parlementaires, nous devons faire pression sur nos gouvernements pour qu'ils mettent à nouveau l'accent sur le Programme de Doha, afin de permettre aux pays de se développer. Il est donc temps que nous exercions une pression suffisante sur nos gouvernements respectifs pour retourner à la question importante et, semble-t-il, négligée du Programme de Doha pour le développement.



M. Moreno Sanchez (Parlement européen)

Je voudrais d'abord remercier les deux orateurs et tenter de tirer certaines conclusions de nos débats. La première est que nous devons poursuivre le Cycle de Doha et défendre l'OMC en tant que système commercial multilatéral dont les règles claires et contraignantes ont été conçues pour assurer l'équité dans le commerce et lutter contre les discriminations et le protectionnisme. A Hong Kong, l'OMC a été comparée à un vélo qui tomberait si l'on cessait de pédaler. Nous sommes les cyclistes, et les citoyens le sont d'autant plus que leur vie quotidienne est touchée par le commerce, en particulier dans les pays en développement.

Il faut veiller avec une attention extrême à ce que la période actuelle de réflexion ne mène pas à l'inaction. Pour éviter cela, nous devons indiquer clairement que nous désirons une reprise rapide des négociations. Ce matin, les ministres ont vivement incité l'Union européenne, les Etats-Unis et les pays en développement émergents à progresser rapidement et à faire preuve de souplesse. A cet effet, il faut garder à l'esprit que le succès des négociations aurait un effet décisif non seulement sur les pays en développement, mais aussi sur un des défis majeurs auxquels nous sommes confrontés au début du vingt-et-unième siècle : l'immigration. Une des principales conclusions de la Conférence ministérielle UE-Afrique sur les migrations et le développement, tenue la semaine dernière à Tripoli, était que le Cycle de développement actuel doit aboutir pour que les pays puissent exporter leurs produits et non pas leurs citoyens. Il est donc essentiel d'étudier les effets potentiels du commerce

international sur des questions comme l'immigration, le développement et l'environnement.

M. Wu (Chine)

Au bout de cinq ans de péripéties, il est préoccupant de constater que le Cycle de Doha est maintenant dans l'impasse et qu'une reprise est impossible, parce que les principaux négociateurs sont trop divisés pour parvenir à un consensus et hésitent trop à transiger sur les questions agricoles, qui sont donc considérées comme une pierre d'achoppement. A mon avis, suggérer de traiter l'agriculture comme une question distincte est une dérive dangereuse qui sape l'engagement en faveur du développement. L'agriculture est un élément essentiel de la croissance économique et de l'emploi dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés, où elle représente 60 pour cent du PIB et emploie 70 pour cent de la population. Les subventions et la protection des marchés intérieurs dans les pays développés font baisser les prix des produits agricoles, et il est donc pratiquement impossible pour les pays en développement d'affronter la concurrence sur le marché agricole mondial. Pour faire progresser les négociations, il faudrait s'employer d'urgence à régler ces problèmes fondamentaux, notamment en réduisant considérablement ces subventions et en éliminant les tarifs élevés, les crêtes tarifaires, les structures tarifaires compliquées et d'autres obstacles à l'accès au marché. Il est aussi essentiel d'accorder plus de souplesse aux pays en développement.

M. Sawadogo (Assemblée parlementaire de la Francophonie)

Je voudrais poser trois questions. Premièrement, les rapporteurs pourraient-ils faire une brève comparaison entre les négociations menées dans le cadre de l'OMC et sous les auspices du GATT, respectivement ? Deuxièmement, le Cycle de Doha a-t-il été suspendu pour des raisons politiques, économiques ou systémiques ? Troisièmement, si les raisons étaient effectivement politiques, ne pourrait-on pas faire appel aux chefs d'Etats et de gouvernements dans le cadre des Nations Unies ?

M. Soulé Adam (Bénin)

Ce sont essentiellement les parlementaires qui, par la législation, donnent aux gouvernements les moyens de mettre en œuvre les politiques, notamment celles qui concernent les subventions aux produits agricoles. Les distorsions que produisent

ces subventions sont bien connues : par exemple, les 36 pays africains producteurs de coton perdent chaque année 1,2 milliard de dollars des Etats-Unis. Ma question est la suivante : quel engagement les parlementaires des pays développés peuvent-ils prendre pour contraindre leurs gouvernements respectifs à abandonner les subventions et à permettre le règne du libre-échange ? Je suis de l'avis que la participation des parlementaires améliorerait la situation. Je voudrais aussi demander au Directeur général de l'OMC que nos propositions fassent entendre les cris de ceux dont le seul espoir est d'avoir suffisamment de force physique pour cultiver l'unique produit qu'ils sont ensuite obligés de vendre sur un marché mondial inéquitable.

M. Adu (Ghana)

Contrairement à ce que j'attendais, cette réunion se révèle en fait bénéfique. Il faut dire que l'histoire assez chaotique de l'OMC a aussi connu des moments d'harmonie. Je crois que M. Lamy a répondu à la question concernant notre rôle en tant que parlementaires quand il a dit que nous ne devons pas nous contenter d'être des consommateurs finaux, mais que nous devons aussi aller dans la cuisine pour voir ce qui se prépare. Il est de notre devoir, en tant que parlementaires, de faire en sorte que nos exécutifs nous consultent avant d'ouvrir des débats ou de signer des traités, afin que les membres de nos circonscriptions soient bien représentés. S'agissant de notre rôle de surveillance, la question est la suivante : comment faire en sorte que nos gouvernements rendent des comptes au peuple grâce à nous, leurs parlementaires ?



LE MULTILATERALISME ET LE BILATERALISME EN POLITIQUE COMMERCIALE

Document de travail présenté par M. Sajjad Karim, membre du Parlement européen

Introduction

Il ne fait aucun doute que le commerce inspire la croissance. En effet, la libéralisation des importations a le potentiel pour remplacer la production nationale, qui est comparativement coûteuse, redistribuer les ressources plus efficacement et stimuler l'accumulation de capital, les économies d'échelle ainsi que les gains dynamiques à long terme comme les transferts de technologies et de compétences. Si la politique commerciale d'un pays détermine les moyens de réaliser des profits commerciaux, une politique nationale saine constitue une condition préalable pour assurer que ces profits se traduisent en croissance économique.

La participation au système commercial multilatéral réglementé dont l'objectif, défini dans le préambule de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1947, est *"la réduction substantielle des tarifs douaniers et autres barrières commerciales et l'élimination du traitement discriminatoire dans le commerce international"* a ainsi amélioré les conditions de vie, assurant le plein emploi et un volume important et sans cesse croissant de revenu réel et la satisfaction de la demande effective pour toutes les parties à l'accord et émerge comme le choix de politique préféré. En effet, la Communauté européenne a été explicite concernant son engagement à renforcer le système commercial actuel et considère dès lors la récente suspension des négociations de l'agenda de Doha pour le développement (ADD) comme une grosse occasion

manquée ayant des conséquences systémiques graves pour le commerce multilatéral, qui doivent être rectifiées en temps voulu.

Il est indéniable que les profits potentiels d'une libéralisation multilatérale substantielle peuvent être beaucoup plus importants que ceux obtenus par des scénarios alternatifs de libéralisation du commerce, à savoir les accords bilatéraux ou régionaux. L'OCDE estime les profits en termes de croissance de l'activité économique, et donc de prospérité, à 100 milliards de dollars en cas de libéralisation totale des biens industriels et agricoles. Le chiffre concernant les services, qui représentent le secteur économique à la croissance la plus rapide, est cinq fois plus élevé, soit 500 milliards de dollars, alors que 100 milliards supplémentaires ont été attribués à un accord de Doha en matière de facilitation commerciale permettant de supprimer les barrières procédurales.

La justification des accords commerciaux régionaux (ACR)

Néanmoins, la prolifération des arrangements commerciaux régionaux (ci-après dénommés accords commerciaux régionaux (ACR))¹ a été considérable (*schéma 1*).

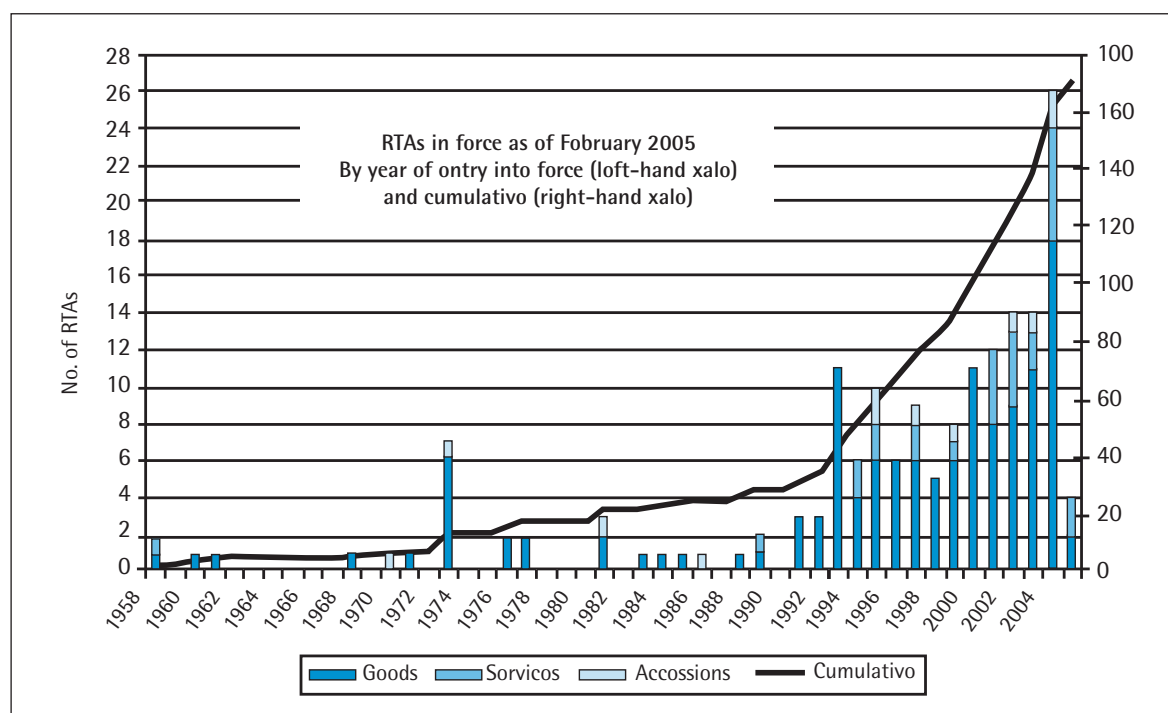
En fait, c'est une combinaison de développements géopolitiques, dont la plupart remontent à la fin des années 80 ou au début des années 90, qui semble avoir initié le mouvement vers le régionalisme. Parmi ces développements, citons l'incertitude concernant l'avenir

¹ Les accords commerciaux régionaux (ACR) renvoient aux accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux.

du cycle d'Uruguay (1986-1994), la fragmentation de l'ex-Union soviétique, la politique de "régionalisme accru" poursuivie par les pays comme le Chili, le Mexique et Singapour, la position plus favorable vis-à-vis des accords préférentiels de pays comme les États-Unis et l'expansion du réseau européen des ACR pour incorporer les nouveaux pays adhérents d'Europe

centrale et orientale, des Balkans et de la Méditerranée. En effet, 21 ACR sont entrés en vigueur entre 1990 et 1994, ce qui représente un chiffre cinq fois plus important que pour les 4 années précédentes, où il n'y en avait eu que 4 (tableau 1). Le nombre d'accords notifiés actuellement en vigueur est supérieur à 190, alors que 70 autres environ sont négociés ou examinés.

Schéma 1 La prolifération des accords commerciaux régionaux (ACR)



Source: OMC

Tableau 1 ACR notifiés en matière de biens par date d'entrée en vigueur et type de partenaire

	Developed-Developed	Developed-Developing	Developed-Transition	Developing-Developing	Developing-Transition	Transition-Transition	Total
1958-1964	2	0	0	1	0	0	3
1965-1969	0	0	0	1	0	0	1
1970-1974	5	1	0	2	0	0	8
1975-1979	0	3	0	1	0	0	4
1980-1984	2	1	0	2	0	0	5
1985-1989	1	1	0	2	0	0	4
1990-1994	3	3	4	5	1	5	21
1995-1999	3	7	0	4	2	16	32
2000-2002	0	11	4	8	2	5	30
2003-2005	2	9	0	4	2	16	33
Total	18	36	8	30	7	42	141

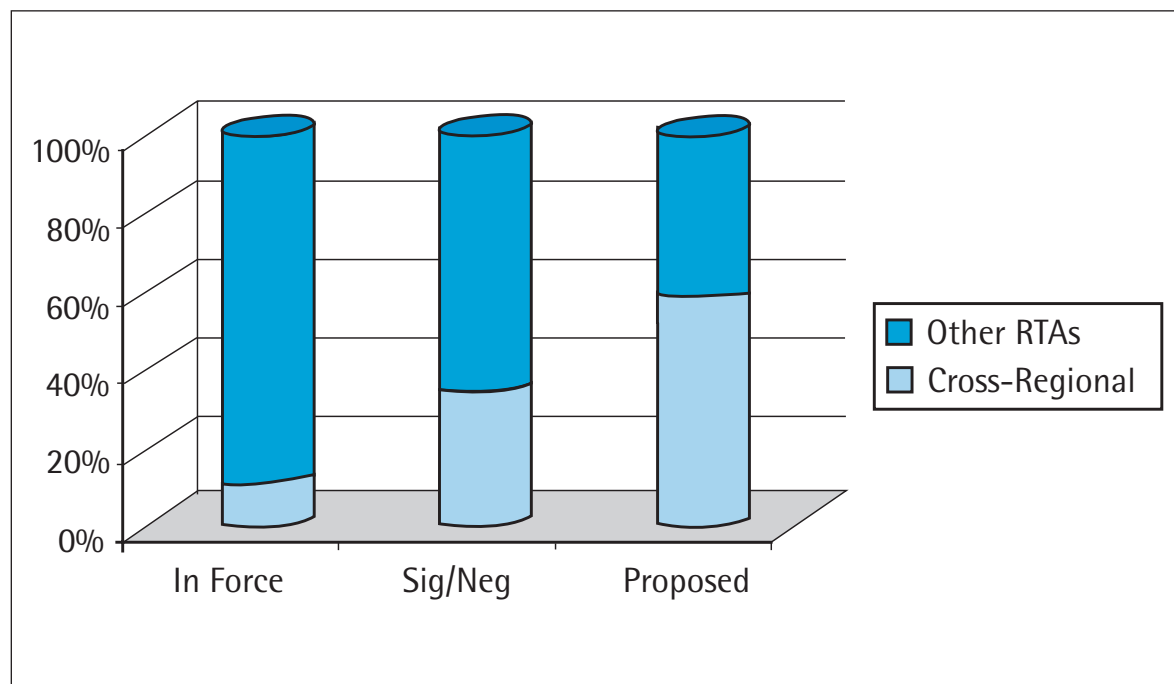
Note : les économies développées sont : le Canada, les États-Unis, l'UE, l'AELE, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les économies de transition sont : l'ex-Union soviétique, l'Europe centrale et orientale, les États de la Baltique et les Balkans; les autres pays sont dans la catégorie "en développement".

Source : OMC (février 2005)

Traditionnellement, la formation d'ACR se produit entre deux pays limitrophes présentant déjà des schémas commerciaux bien établis. L'Australie et la Nouvelle-Zélande, les pays de l'ALENA, la CE, l'AELE et l'ALECE sont des bons exemples de ce type d'arrangements. Il est indéniable que la plupart des pays signent leurs premiers ACR avec un ou plusieurs voisins ou partenaires régionaux. C'est ce qui s'est produit avec les pays du Sud-Est asiatique et de l'ASEAN, les groupements d'Afrique subsaharienne

comme la CEMAC et la SACU ou les groupements de l'hémisphère Nord que sont la CARICOM, le MCAC et MERCOSUR. Toutefois, lorsque les perspectives strictement régionales sont épuisées, un pays peut commencer à chercher des partenaires préférentiels au-delà des frontières de sa proximité géographique. Cette tendance est plus évidente pour les pays occidentaux, l'Europe et, de plus en plus, l'Asie et le Pacifique (schéma 2).

Schéma 2 ACR transrégionaux en pourcentage des ACR totaux



Source : OMC (février 2005)

Avec un nombre si important d'ACR, il n'est pas rare qu'un pays soit signataire de plusieurs accords de ce type. Même si cela peut être considéré comme avantageux au premier abord, les différences de règles d'origine, de calendriers tarifaires et de périodes d'application compliquent la tâche de l'administration douanière et peuvent donc résulter en une hausse du coût du commerce.

Il est fréquent que la préférence apparente d'un pays pour les ACR par rapport à la libéralisation multilatérale soit due aux raisons suivantes:

- **Accès au marché.** Les pays cherchent souvent à améliorer leur accès au marché par rapport au traitement des NPF par l'OMC. Dès lors, la perspective d'obtenir un avantage au premier en signant des accords bilatéraux avec les principaux partenaires commerciaux avant les autres

constitue souvent un incitant à poursuivre le régionalisme. Toutefois, même si ces gains ont pu être plausibles au début du mouvement vers les accords régionaux, la prolifération des ACR dans le monde entier les a certainement réduits, si pas supprimés. Néanmoins, cette stratégie semble entraîner une réaction en chaîne d'accords bilatéraux, étant donné que les autres nations optent pour des solutions comparables pour s'assurer des conditions équitables.

- **Objectifs économiques et politiques plus larges.** Les ACR sont souvent régis par des préoccupations géopolitiques. En fait, les arrangements commerciaux régionaux englobant plusieurs parties au sein d'une région géographique ou de groupements régionaux (accords de région à région), même s'ils sont

concernés par l'intégration des marchés, peuvent également viser à accroître la stabilité politique régionale, à renforcer les relations entre les parties et à rassembler des pays de différents niveaux de développement et présentant des structures et capacités institutionnelles différentes.

- **Objectifs de développement.** Certains arrangements commerciaux, comme les accords Nord-Sud, visent souvent à atteindre des objectifs de développement. Les pays industrialisés, en ouvrant leurs vastes marchés où les consommateurs jouissent d'un pouvoir d'achat élevé, et en permettant une réduction asymétrique des barrières commerciales avec des périodes de transition au profit des pays défavorisés, peuvent effectivement les aider à atteindre les objectifs de développement fixés.
- **Libéralisation "OMC-plus".** Les ACR peuvent en outre avoir la flexibilité nécessaire pour poursuivre les politiques de développement commercial qui ne sont pas traitées convenablement par les règles commerciales multilatérales. Dès lors, ils peuvent aller au-delà de la réduction des tarifs douaniers en incluant des mesures visant à diminuer les obstacles au commerce associés aux normes, aux douanes et passages de frontières, des règlements de services et des règles plus larges permettant d'améliorer le climat global d'investissement. De plus, ces accords peuvent servir de levier pour faciliter les réformes nationales, notamment concernant les nations qui subissent une transformation profonde de leur économie, comme cela a été le cas des pays d'Europe centrale et orientale et des accords sur l'Europe.
- **Vitesse et profit politique.** Indéniablement, atteindre un consensus entre les membres de l'OMC peut s'avérer un processus de longue haleine. C'est pourquoi les gouvernements pourraient se précipiter vers le régionalisme pour réaliser leurs objectifs commerciaux plus rapidement. Cependant, même si ces accords ont pu être viables dans le passé, les négociations bilatérales devenant de plus en plus complexes, cet élan devrait s'estomper.

La compatibilité des ACR avec l'OMC

L'article XXIV du GATT 1947 définit les modalités régissant les situations dans lesquelles les membres de l'OMC peuvent déroger au principe de la nation la plus favorisée (article I), un fondement du système commercial multilatéral. Dès lors, pour autant que certaines conditions soient remplies, la formation de zones de libre-échange (ZLE) et d'unions douanières

(UD) est également permise. Par conséquent, les parties à l'accord qui désirent former un ACR doivent supprimer les droits de douanes et les autres réglementations commerciales restrictives "dans un délai raisonnable" pour "l'essentiel des échanges commerciaux entre les territoires constitutifs de l'union". Même si une période de 10 ans est généralement acceptée comme délai raisonnable pour que ce type d'accords soient entièrement d'application, il est admis que la formulation employée pour empêcher tout favoritisme envers un secteur ou un produit spécifique et pour limiter les effets de réorientation des échanges, ne constitue pas une définition précise et que son interprétation, laissée à la discrétion des membres individuels de l'OMC, peut varier considérablement d'un accord à l'autre. La Commission européenne interprète la disposition sur "l'essentiel des échanges commerciaux" comme une libéralisation d'environ 90 % en moyenne du volume commercial total entre les parties et permet donc un certain degré d'asymétrie. Néanmoins, étant donné la complexité et la nature spécifique des problèmes dans différentes régions, notamment ceux concernant le développement et l'environnement que les ACR cherchent à réguler, les règles régissant leur formation seront indéniablement plus flexibles. Dès lors, l'article XXIV du GATT nécessite peut-être d'être modifié pour permettre la protection des secteurs vulnérables, notamment entre des partenaires commerciaux inégaux.

En fait, le commerce entre les pays en développement constitue une exception importante aux règles quelque peu strictes de l'article XXIV. Conformément à la clause d'habilitation (décision sur le traitement différencié et plus favorable, la réciprocité et la participation plus complète des pays en voie de développement de 1979), les pays défavorisés peuvent s'accorder l'un à l'autre un traitement différencié et plus favorable qui peut en effet être spécifique au produit.

De manière similaire à l'article XXIV du GATT, l'article V du GATS, régissant la conclusion d'ARC dans le domaine des services, requiert une couverture sectorielle importante de la part des nations développées et en développement, même s'il ne fournit toujours pas de définition précise du terme.

Conséquences pour le système commercial multilatéral

En se basant sur ou en reprenant des approches sous-jacentes de l'OMC ou d'autres accords internationaux existants, en stimulant la coopération et l'assistance

technique entre partenaires régionaux et, dans une certaine mesure, en aidant à forger des modèles d'approche pour une adoption éventuelle à l'OMC, les ACR peuvent jouer un rôle d'harmonisation et compléter le système commercial multilatéral. De plus, l'industrie de substitution des importations s'habituant petit à petit aux pressions concurrentielles accrues, la libéralisation à l'égard du reste du monde pourrait être applicable plus rapidement au niveau politique, tandis qu'au vu du nombre réduit de participants suite à l'établissement de blocs commerciaux, un consensus quant à l'ampleur de ce processus est plus accessible.

À l'inverse, les ACR, discriminatoires par nature, s'éloignent du principe de base du système multilatéral, à savoir le traitement NPF. En outre, même s'ils sont conçus au profit des pays signataires, leurs bénéfices escomptés peuvent être revus à la baisse si les distorsions dans l'allocation des ressources et la dispersion des échanges et des investissements ne sont pas réduites au minimum, voire éliminées. En fait, face à la hausse des flux commerciaux, les coûts de transaction plus élevés, plus évidents concernant les règles d'origine, sont souvent une conséquence inévitable des ACR pour les pays qui en ont conclu plusieurs. De plus, ces accords peuvent réduire la capacité institutionnelle des gouvernements lorsqu'ils mènent des négociations parallèles aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral, et diminuer la pression politique pour des libéralisations plus importantes, étant donné que les intérêts dans les nouveaux marchés de l'industrie de l'exportation peuvent être déjà en partie satisfaits.

ACR – conçus pour maximiser les profits

Un accord régional visant à compléter un système commercial multilatéral non discriminatoire devrait tendre vers le "régionalisme ouvert", à savoir des barrières extérieures au commerce faibles, des règles d'origine non restrictives, des marchés des services libéralisés et un accent important mis sur les coûts de transaction aux frontières. Les faibles droits douaniers extérieurs et la couverture vaste minimiseront le risque de réorientation des échanges, alors que les règles d'origine non restrictives permettront d'accroître les flux commerciaux.

En réalité, du moment que les conditions préalables comme la stabilité politique et les politiques nationales saines soient en place, les ACR les plus susceptibles d'avoir un effet positif sur les signataires sont ceux prévoyant:

- des droits douaniers faibles pour les NPF;
- peu d'exemptions par secteur et par produit;

- des règles d'origine non restrictives tendant à un cadre commun à plusieurs accords;
- des mesures de facilitation commerciale;
- de vastes marchés régionaux;
- des mesures visant à promouvoir une nouvelle concurrence transfrontalière, notamment dans les services;
- des règles régissant les investissements et la propriété intellectuelle adaptées au contexte de développement;
- un séquençage adapté de la libéralisation et un mécanisme efficace de contrôle sur la mise en œuvre.

L'Union européenne et son approche des ACR

Il ne fait aucun doute que le régionalisme a été un moyen d'harmoniser les politiques nationales et extérieures des économies complémentaires de l'Europe, et que l'aspect commercial de l'intégration régionale est un composant essentiel de cette union politique et économique. Par conséquent, dans ses accords commerciaux régionaux et bilatéraux, l'UE estime que l'inclusion d'éléments d'intégration profonde, des questions non commerciales et des préoccupations sociales comme les normes de travail, l'environnement et les droits de l'homme est très importante. De plus, la Communauté soutient pleinement la philosophie qui veut que le régionalisme et le multilatéralisme peuvent effectivement être complémentaires et reconnaît que les accords régionaux peuvent fournir la base pour identifier les intérêts spécifiques, régionaux, politiques et économiques susceptibles de stimuler les efforts d'intégration profonde, surtout dans les domaines qui vont au-delà de la suppression des droits douaniers et englobent les initiatives réglementaires et les barrières non tarifaires.

Par conséquent, en optant pour des accords birégionaux et pour ceux qui présentent une couverture large en termes de lignes tarifaires, de volumes commerciaux et de secteurs, l'UE estime que la fragmentation excessive du système commercial international peut être évitée et la réorientation des échanges minimisée. De plus, guidée par les besoins en développement des pays défavorisés, la Communauté encourage un modèle "Nord-Sud-Sud" (accords de partenariat économique avec les pays ACP) combinant les bénéfices des aspects de développement comme l'ouverture asymétrique des marchés et les périodes de transition aux aspects du modèle d'intégration régionale réussie, à savoir des marchés plus larges et une stabilisation du paysage économique et politique.

L'engagement de l'UE à un système commercial multilatéral ouvert et libéral

Comme remarqué précédemment lors de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong (décembre 2005), les ACR dans le cadre de l'OMC peuvent effectivement "stimuler la libéralisation des échanges et promouvoir le développement". Par ailleurs, ils ne doivent jamais être considérés comme substituts aux règles multilatérales cohérentes et à la libéralisation multilatérale progressive.

En fait, le système multilatéral réglementé dans le cadre de l'OMC est le moyen le plus efficace et légitime de gestion et de développement du commerce et l'UE a affirmé son engagement à le renforcer, entre autres, en accroissant sa transparence et son suivi des ACR, par essence discriminatoires.

Parallèlement, la Communauté reconnaît que pour garantir que ces accords aident réellement les pays défavorisés dans leurs efforts de développement et encouragent la participation au système multilatéral, l'obligation de l'"essentiel des échanges commerciaux" ainsi que le respect des périodes de transition (article XXIV du GATT et article V du GATS) devra être revue.

L'UE regrette vivement qu'en dépit de la flexibilité importante de sa part, les négociations de l'ADD aient été suspendues. Il est indéniable que les coûts de cette rupture sont élevés et sont susceptibles d'augmenter si elle reste permanente. Doha restera certainement une priorité centrale de la politique commerciale européenne et les efforts communautaires viseront sans aucun doute à raviver ce processus et à le rendre fructueux.

Document de travail présenté par M. Donald H. Oliver, Sénateur (Canada)

Le système commercial mondial se caractérise par une incertitude croissante et une grande complexité. A l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le cycle de négociations multilatérales de Doha est dans l'impasse, et les perspectives d'une reprise des pourparlers commerciaux dans un proche avenir sont plutôt faibles. En même temps, une activité débordante se poursuit sur le front des ententes commerciales bilatérales et régionales : peu de pays n'ont pas aujourd'hui des arrangements d'échange préférentiels d'une forme ou d'une autre dans le cadre de leur structure commerciale d'ensemble. Voici ce qu'en dit le conseiller commercial principal du gouvernement du Canada : « Aucune partie du monde n'est exempte de quelque accord commercial régional ou bilatéral. Tous les pays souhaitent devenir leur propre centre économique plutôt que de servir de satellite à un autre. Implicitement, ils cherchent donc à prendre leur part du marché aux dépens des autres, dans un contexte de commerce international de plus en plus incertain »).

Il n'y a pas de doute que, dans le domaine du commerce international, la partie se joue aujourd'hui aux niveaux bilatéral et régional, une énorme prolifération d'accords régionaux liés au commerce ayant suivi, au début des années 1990, la fin du cycle de l'Uruguay de l'Accord général sur le commerce et les tarifs.

Compte tenu de la lenteur des négociations de l'OMC dans le cadre d'un nouveau cycle, les Etats-Unis ont déployé d'importants efforts pour conclure des accords commerciaux bilatéraux avec des pays de tous les coins du monde, et en ont effectivement signé une quinzaine. En Asie de l'Est, il y a un regain d'intérêt pour les arrangements régionaux depuis que la crise financière asiatique a prouvé que les marchés considéraient l'Asie de l'Est comme une région distincte. L'Europe, porte-flambeau traditionnel du régionalisme, s'efforce à la fois d'élargir et d'approfondir le marché commun de l'Union européenne (UE). D'ailleurs, à part les efforts d'intégration régionale de l'UE, les Européens ont conclu d'innombrables accords bilatéraux et plurilatéraux avec des pays d'Europe de l'Est et des partenaires non européens. De son côté, le Canada n'a conclu qu'un seul accord commercial bilatéral dans les cinq dernières années, ce qui n'est pas très fort par rapport aux réalisations d'autres nations marchandes.

Nous présentons ici les arguments qui militent en faveur tant du bilatéralisme que du régionalisme (nous parlerons désormais de régionalisme seulement puisque la plupart des arrangements commerciaux en cause se produisent au niveau régional) ainsi que du multilatéralisme dans la politique commerciale. Nous terminerons ensuite par un bref examen des intérêts canadiens dans le système commercial mondial.

¹ Le présent document se base dans une grande mesure sur l'article de John M. Curtis, « L'importance d'être multilatéral (tout particulièrement dans un monde en voie de régionalisation) », dans John M. Curtis et Dan Ciuriak, éditeurs, Les recherches en politique commerciale 2003, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2003 (http://www.dfait-maeci.gc.ca/eet/research/TPR_2003/TPR_2003-fr.asp).

Arguments en faveur du régionalisme

Quels sont les arguments en faveur des accords commerciaux régionaux (ACR) ? Ces ententes sont-elles – pour reprendre les propos de nombreux experts – des « pierres angulaires » ou des « pierres d'achoppement » de la libéralisation du commerce mondial ?

Le premier argument en faveur des ACR est qu'ils entraînent une augmentation nette des échanges, par opposition à un détournement des échanges. Les ACR permettent aux signataires de faire des gains commerciaux : leurs importations des biens et des services que leurs partenaires produisent avec une plus grande efficacité augmentent, mais leurs propres exportations de biens qu'ils produisent eux-mêmes plus efficacement que leurs partenaires s'accroissent aussi. Ce phénomène constitue ce qu'on appelle l'effet de création de courants commerciaux d'une zone de libre-échange.

Malheureusement, les gains ainsi réalisés dans le cadre d'ententes de traitement préférentiel peuvent être compensés, en tout ou en partie, par l'effet de détournement des échanges, qui n'intervient pas dans le cas d'une libéralisation non discriminatoire. Il y a détournement des échanges lorsque le traitement préférentiel prévu par l'accord en question provoque une substitution d'importations entre pays partenaires et non partenaires, même quand il est possible d'acheter les mêmes biens à un prix moindre dans un pays non partenaire. Cela se produit lorsque les biens plus coûteux du pays partenaire sont exemptés des droits de douane et d'autres restrictions aux termes de l'accord de libre-échange. Il est établi que des détournements assez importants surviennent, surtout lorsque les biens de pays tiers sont frappés de droits de douane élevés. Les experts préconisent l'adoption de concepts tels que le « régionalisme ouvert » qui feraient en sorte que la mise en œuvre d'ACR ne nuise pas indûment aux perspectives commerciales des pays non participants.

La question est donc de savoir si la croissance économique engendrée par l'augmentation du commerce dépasse en importance les détournements d'échanges et la répartition inefficace des ressources qui résulte du traitement préférentiel. « Les arguments en faveur des accords commerciaux régionaux semblent indiquer que ces derniers ont probablement donné lieu à des détournements de courants commerciaux, mais que leur pouvoir de création de ces mêmes courants domine et a généré des gains sur le plan du bien-être économique »²).

Deuxièmement, le principal motif de la conclusion d'accords commerciaux réciproques semble être tout simplement d'assurer un accès plus sûr à des marchés étrangers plutôt que de transformer certaines régions géographiques en « forteresses », comme on l'avait craint au départ après la signature des premiers ACR. On pourrait même imaginer que cette multitude d'ententes non multilatérales entraîne une course à l'abolition du protectionnisme au fur et à mesure que se libéralise l'accès aux marchés.

Troisièmement, on considère que les ACR sont relativement rapides à négocier. Le nombre d'intervenants étant moindre, il est plus facile de surmonter les obstacles. C'est là un argument de poids face à la lenteur et au caractère intermittent de la libéralisation multilatérale du commerce.

Quatrièmement, les ACR sont particulièrement utiles pour les pays en développement parce qu'ils ont tendance à ancrer les réformes économiques intérieures. Autrement dit, ces ententes de libre-échange empêchent les mauvaises politiques économiques du passé de réapparaître. Les ACR peuvent aussi constituer un moyen d'apprentissage pouvant aider les pays pauvres à se préparer en vue de négociations multilatérales.

Cinquièmement, des accords commerciaux bilatéraux et régionaux bien conçus et respectueux des obligations envers l'OMC peuvent aider et renforcer l'Organisation. De fait, beaucoup des dispositions qu'on trouve dans les ACR (p. ex. l'ALENA) se retrouvent dans des accords multilatéraux ou servent de modèle pour des ententes futures. On peut citer en exemple, à cet égard, les règles sur la protection des investissements, la propriété intellectuelle, les services et les investissements liés au commerce.

Enfin, la conclusion d'ACR peut faire progresser la négociation d'accords multilatéraux. On affirme, par exemple, que la signature de l'ALENA a accéléré l'aboutissement du cycle de l'Uruguay de l'OMC.

Arguments en faveur du multilatéralisme

Quels arguments peut-on invoquer en faveur du multilatéralisme dans un monde caractérisé par un enchevêtrement d'innombrables ACR ? Plusieurs facteurs militent en fait en faveur du multilatéralisme.

Le premier est que les ACR ne peuvent pas régler les problèmes complexes du commerce des produits agricoles. Les divergences qui existent à cet égard entre les grandes économies industrialisées du monde

² Ibid., page 4.

(Etats-Unis, UE, Japon) ne peuvent se régler que dans un cadre multilatéral.

Deuxièmement, c'est à Genève qu'on peut le mieux s'attaquer aux problèmes complexes de commerce et de développement que connaissent les pays pauvres, car ils nécessitent souvent une approche multilatérale. Ainsi, les discussions actuelles visant à amener les pays riches à accorder une « aide au commerce » (assistance technique destinée à aider les pays en développement à orienter plus efficacement leur commerce) aux pays pauvres se déroulent au niveau multilatéral. Il y a lieu de mentionner en outre que, pour la plupart des pays en développement, le gros des avantages d'un éventuel succès du cycle de Doha découlera de la libéralisation du commerce des produits agricoles.

Troisièmement, les différends commerciaux se règlent le mieux au moyen d'un mécanisme efficace établi à l'échelle multilatérale. L'OMC demeure le meilleur cadre jamais conçu pour régler les différends découlant de l'activité économique mondiale.

Quatrièmement, comme nous l'avons déjà mentionné, les pays qui ne participent pas à des ACR peuvent souffrir du détournement des échanges à l'intérieur des blocs régionaux.

Cinquièmement, la pléthore d'accords commerciaux parfois chevauchants augmente considérablement le coût administratif et l'incohérence du système commercial. La négociation des ententes, l'administration et la surveillance des diverses dispositions qu'elles comportent peuvent finir par être très coûteuses.

Enfin, l'affectation de rares ressources de négociation à la conclusion d'accords régionaux et bilatéraux prive de nombreux pays des ressources nécessaires pour mener à bonne fin le cycle de Doha. Les efforts consacrés à la formation d'alliances bilatérales et régionales empêchent probablement le développement de pressions suffisantes pour faire avancer les pourparlers commerciaux multilatéraux.

Pour toutes ces raisons, il est très important de maintenir une forte orientation multilatérale.

Où se situent les intérêts commerciaux du Canada ?

L'OMC continue d'être la pierre angulaire de la politique commerciale du Canada et la tribune la plus indiquée pour renforcer nos relations avec des partenaires tant établis qu'éventuels partout dans le monde. Les partenaires du Canada comprennent

les marchés émergents et d'autres pays en développement.

Le Canada constitue l'une des économies les plus ouvertes du monde industrialisé. Le commerce est un élément vital de cette économie et le maintien de notre prospérité économique dépend de l'accès de nos biens et services aux marchés mondiaux. Il est absolument essentiel que le Canada continue à profiter de l'importation d'intrants, de technologies et de compétences pour augmenter la productivité et la compétitivité de ses entreprises sur les marchés tant intérieurs que mondiaux.

Toutefois, le marché canadien étant petit par rapport à ceux des Etats-Unis et de l'UE, un système commercial international réglementé est indispensable pour empêcher les grandes puissances économiques d'abuser de leur pouvoir en cas de différend. Un système réglementé garantit une certaine sécurité aux entreprises canadiennes qui font du commerce et des investissements à l'étranger.

Seul un système multilatéral réglementé peut assurer aux sociétés canadiennes la prévisibilité et la sécurité dont elles ont besoin pour prospérer au Canada et dans le monde. Compte tenu des avantages évidents de l'OMC pour le Canada, il est surprenant que nous ayons accepté de compromettre notre crédibilité auprès de cette organisation, notamment en adoptant une position protectionniste à l'égard de certains intérêts que nous continuons à protéger (p. ex. la gestion de l'offre des produits agricoles et de certains services).

En dépit de l'importance du système commercial multilatéral, la lenteur des négociations à l'OMC a amené le gouvernement fédéral à essayer de suivre la tendance qui se manifeste ailleurs et à envisager de conclure des accords bilatéraux et régionaux. Il travaille donc au renforcement de la coopération dans le cadre de l'ALENA et tente de mener à terme la négociation de plusieurs ententes bilatérales de commerce et d'investissement.

Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné, ses efforts récents dans ce domaine n'ont pas abouti à des résultats très concluants. Dans le passé, le Canada a beaucoup profité de ses accords bilatéraux de libre-échange avec les Etats-Unis et le Mexique. Tant l'Accord de libre-échange Canada-Etats-Unis que l'ALENA ont montré que la libéralisation du commerce peut stimuler la croissance économique et créer de l'emploi. Le Canada n'a aucune raison de ne pas chercher à exploiter la libéralisation à tous les niveaux. Il devrait donc user de tous les moyens possibles pour progresser aux niveaux bilatéral, régional et mondial.

THEME DE FOND B)

“LE MULTILATERALISME ET LE BILATERALISME EN POLITIQUE COMMERCIALE”

REMARQUES LIMINAIRES

M. Sajjad Karim (Parlement européen)

Je commencerai mon rapport en disant que le commerce inspire indéniablement la croissance. Alors qu'on peut convenir ou ne pas convenir du fait que le libre échange a appauvri nombre de pays, on ne saurait nier que l'autarcie n'a produit que de la pauvreté et du sous-développement, tandis que le commerce peut, dans de bonnes conditions, amener la croissance et le développement. On ne saurait nier non plus que la plus grande réussite du vingtième siècle a été de sortir des millions de personnes de la

pauvreté, exploit auquel la Chine et l'Inde contribuent toujours en donnant l'exemple aux pays en développement. Les difficultés sont pourtant loin d'être derrière nous : 49 pour cent des habitants des pays les moins développés vivent toujours avec moins d'un dollar par jour, et 471 millions d'entre eux vivront dans des conditions de pauvreté extrêmes d'ici 2015. La libéralisation du commerce est donc essentielle pour sortir ces personnes de leur effroyable misère.

Néanmoins, le commerce n'est pas la panacée et n'apporte pas forcément la croissance en lui-même. N'étant ni bon, ni mauvais, le commerce n'est rien de plus qu'un moyen d'arriver à une fin, et non une fin en soi. Le défi majeur est de déterminer comment promouvoir la réduction de la pauvreté dans une économie ouverte récemment libéralisée, sans laisser la majorité des pays en développement galoper dans l'obscurité, pour ainsi dire. Le libre-échange n'est pas l'équivalent du laisser-faire. L'ouverture et la compétitivité bénéficieront aux pays les moins avancés, dans la mesure où ils compteront sur une plus grande accumulation de capital et sur le progrès technologique, qui seront le moteur de la croissance. Le commerce international alimentera ce moteur, et ensemble nous pourrons prendre de la vitesse pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut toutefois reconnaître que le libre-échange produit très peu de gagnants et trop de perdants, en l'absence de stratégies macroéconomiques qui utilisent le commerce comme un outil effectif de lutte contre la pauvreté. Il est donc indispensable que la formule choisie en matière



de gestion du commerce produise plus de gagnants. Il n'existe pas de formule universelle, mais le système commercial multilatéral, tout en étant imparfait, a l'avantage de mieux traiter les problèmes et de produire des résultats acceptables pour la plupart des pays. Sous les auspices de l'OMC, le système multilatéral fondé sur des règles est en fait le moyen le plus efficace et le plus légitime de gérer et de développer le commerce. Sous cette forme, l'UE a explicitement exprimé son engagement en faveur d'un renforcement du commerce.

Les bienfaits potentiels d'une libéralisation multilatérale substantielle peuvent être bien plus importants que ceux obtenus par des scénarios alternatifs de libéralisation du commerce, à savoir les accords bilatéraux ou régionaux. Une évolution vers un déséquilibre dans les accords bilatéraux ou régionaux pourrait mener à des inégalités et à un manque de transparence dans les négociations, ce qui désavantagerait sans doute clairement les pays plus pauvres. Dans ces conditions, pourquoi le monde est-il tellement attiré par les accords bilatéraux et régionaux ? Le fait est que ces accords existent déjà, et c'est une bonne chose, à condition qu'ils soient élaborés comme il se doit. Plus de 190 accords notifiés sont actuellement en vigueur, et près de 70 autres sont l'objet de négociations ou d'études. Comme je l'ai dit dans mon document de travail, nombre de pays préfèrent ces accords pour diverses raisons, notamment l'accès au marché, le fait d'élargir la portée des objectifs économiques et sociaux et des objectifs de développement, et de tirer davantage de bénéfices en termes de libéralisation et de politique.

L'objectif mondial devrait être de faire en sorte que les accords régionaux et bilatéraux complètent le système multilatéral fondé sur des règles. Les accords régionaux et bilatéraux doivent ouvrir la voie à des accords commerciaux plus ambitieux, dont ils ne sont pas une alternative. En effet, les accords bilatéraux pourraient comporter des questions novatrices qui ne sont pas traitées actuellement par l'OMC, ainsi que des préoccupations sociales et environnementales, qui dans tous les cas nécessitent des solutions mondiales. Tous ces accords, sur lesquels l'UE travaille depuis longtemps, doivent être compatibles avec l'OMC et contribuer positivement au développement du commerce, plutôt que de servir de prétexte pour éviter le cadre multilatéral. Les accords commerciaux régionaux (ACR) devraient être perçus comme un progrès dans la création d'un système commercial multilatéral efficace. En passant ses accords, l'UE a pour objectif général d'élargir son marché, tout en intégrant progressivement les pays en développement à l'économie mondiale.

Pour conclure, je ferai une brève observation sur l'accord de libre-échange entre l'UE et l'Inde qui est actuellement l'objet de négociations. Comme M. Nath l'a expliqué la veille, la croissance en Inde est un avantage pour ceux qui souhaitent faire des affaires avec elle. L'ordre économique est en train de changer à une cadence sans précédent. Alors que nos échanges et nos investissements aident l'Inde à se développer, la croissance y produit des millions de ménages fortunés qui seront des marchés parfaits pour les entreprises de l'UE. C'est donc une situation dans laquelle les deux parties sont gagnantes. La communauté mondiale doit trouver un moyen de mettre cette approche en pratique.

Sénateur Donald H. Oliver (Canada)

Le Canada croit à la libéralisation du commerce et à un système commercial multilatéral fondé sur des règles, ainsi qu'aux objectifs des négociations de Doha. A cet égard, il salue les mesures actuelles visant à faire progresser harmonieusement les négociations. L'OMC reste la pierre angulaire du système commercial multilatéral et, grâce à lui, les règles commerciales sont négociées et appliquées. C'est aussi la meilleure tribune pour faire progresser la libéralisation du commerce, régler les différends entre ses 150 membres, et débattre des questions liées au commerce en vue de le rendre fluide, juste et prévisible. Le Canada est un petit pays de 35 millions d'habitants, qui s'efforce d'éliminer toutes les formes de subventions aux exportations, de réduire considérablement les aides nationales qui ont des effets de distorsion des échanges et de faire progresser réellement l'accès aux marchés. Son



économie repose sur sa capacité à faire du commerce. Ses échanges commerciaux quotidiens avec les États-Unis, par exemple, s'élèvent à 1,3 milliard de dollars des États-Unis.

Les ACR permettent aux signataires de faire des gains commerciaux : leurs importations des biens et des services que leurs partenaires produisent avec une plus grande efficacité augmentent, mais leurs propres exportations de biens qu'ils produisent eux-mêmes plus efficacement que leurs partenaires s'accroissent aussi. Ce phénomène constitue ce que l'on appelle l'effet de création de courants d'une zone de libre-échange. Malheureusement, les gains ainsi réalisés dans le cadre d'ententes de traitement préférentiel peuvent être compensés, en tout ou partie, par l'effet de détournement des échanges, qui n'intervient pas dans le cas d'une libéralisation non discriminatoire. Il y a détournement des échanges lorsque le traitement préférentiel prévu par l'accord en question provoque une substitution d'importations entre pays partenaires et non partenaires, même quand il est possible d'acheter les mêmes biens à un prix moindre dans un pays non partenaire. C'est là un inconvénient majeur, qui se produit lorsque les biens plus coûteux des pays partenaires sont exemptés des droits de douane et d'autres restrictions aux termes de l'accord de libre-échange. Il est établi que des détournements assez importants surviennent, surtout lorsque les biens de pays tiers sont frappés de droits de douane élevés. Les experts préconisent l'adoption de concepts tels que le régionalisme ouvert qui feraient en sorte que la mise en œuvre d'ACR ne nuise pas indûment aux perspectives commerciales des pays non participants. La question est donc de savoir si la croissance économique engendrée par l'augmentation du commerce dépasse en importance les détournements d'échanges et la répartition inefficace des ressources qui résulte du traitement préférentiel. Il semble que les ACR aient donné lieu à des détournements des échanges, mais que leur pouvoir de création de ces mêmes échanges domine et a généré des gains sur le plan du bien-être économique. Deuxièmement, le principal motif de la conclusion d'accords commerciaux réciproques semble être tout simplement d'assurer un accès plus sûr à des marchés étrangers, plutôt que de transformer certaines régions géographiques en forteresses, comme on l'avait craint au départ après la signature des premiers ACR.

Quels arguments peut-on évoquer en faveur du multilatéralisme ? Le premier est que les ACR ne peuvent pas régler les problèmes complexes du commerce des produits agricoles, comme l'a indiqué M. Lamy en évoquant la différence entre accords

multilatéraux et bilatéraux. Deuxièmement, les divergences qui existent à cet égard entre les grandes économies industrialisées du monde comme les États-Unis, l'Union européenne et le Japon ne pourront être réglées que dans un cadre multilatéral. Troisièmement, c'est à Genève qu'on peut le mieux s'attaquer aux problèmes complexes de commerce et de développement que connaissent les pays pauvres, car ils nécessitent souvent une approche multilatérale. Ainsi, les discussions actuelles visant à amener les pays riches à accorder une aide au commerce (assistance technique destinée à aider les pays développés à faire du commerce plus efficacement avec les pays plus pauvres), se déroulent au niveau multilatéral. Il y a lieu de mentionner aussi que, pour la plupart des pays en développement, le gros des avantages d'un éventuel succès du Cycle de Doha découlera de la libéralisation du commerce des produits agricoles. Quatrièmement, les différends commerciaux se règlent le mieux au moyen d'un mécanisme efficace établi à l'échelle multilatérale, plutôt que bilatérale ou régionale. Cinquièmement, les pays qui ne participent pas à des ACR peuvent souffrir du détournement des échanges à l'intérieur des blocs régionaux. Enfin, l'affectation de rares ressources de négociation à la conclusion d'accords régionaux et bilatéraux prive de nombreux pays des ressources nécessaires pour mener à bonne fin le Cycle de Doha. En d'autres termes, il existe un autre problème : nombre de petits pays comme le Canada se consacrent davantage à former des alliances bilatérales, ce qui les incite moins à remettre le Cycle de Doha sur les rails.

EXTRAITS DU DEBAT

M. Lin (Chine)

A certains égards, les ACR complètent les accords multilatéraux plus qu'ils ne les contredisent. Premièrement, ils visent à promouvoir la libéralisation du commerce en réduisant mutuellement les droits de douane et en éliminant les obstacles non commerciaux entre membres, plutôt qu'en édifiant de nouveaux obstacles commerciaux le long des frontières régionales. Ils contribuent donc à développer en profondeur la libéralisation mondiale du commerce. Deuxièmement, les ACR pourraient servir de modèle à des accords multilatéraux futurs, car ils apprennent à rechercher des moyens de coordonner les positions de toutes les parties. Troisièmement, ils permettent d'éviter les inconvénients que présentent les négociations des accords multilatéraux. Avec moins de parties, des

procédures plus simples, un rythme de négociations plus soutenu et des coûts réduits, les ACR ont permis une libéralisation du commerce plus rapide à des échelles plus réduites. Quatrièmement, les ACR contribuent à l'intégration régionale économique et politique, qui pourrait elle-même consolider les réalisations des pays en développement en matière de réformes, et mettre l'assistance et l'aide à la disposition des membres les moins avancés.

Il faut pourtant être clairement conscients des limites des ACR. D'abord, ils discriminent les parties non signataires, provoquent une hausse des coûts administratifs et d'autres difficultés en matière de gestion pour les parties qui y participent. Ils compromettent aussi la volonté et la détermination à participer aux négociations multilatérales. Deuxièmement, les ACR ne peuvent parvenir à traiter la question complexe de l'agriculture, ni les préoccupations en matière de développement, qui ont un effet sur les intérêts immédiats des pays en développement. En outre, ils manquent de dispositifs efficaces pour régler les différends.

Pour conclure, j'insisterai à nouveau sur le fait que la Chine soutient fermement le système commercial multilatéral, et reconnaît son rôle central dans l'équité du commerce. Les accords bilatéraux et régionaux ne fournissent aucune solution durable, et ne font que compléter ce système, auquel ils ne se substituent pas.

M. Van der Berg (Parlement européen)

Personne ne nie l'utilité des accords bilatéraux et régionaux, à condition qu'ils soient de bonne qualité et qu'ils bénéficient aux parties concernées, même si certains sont moins satisfaits que d'autres à leur sujet. Cependant, compte tenu des débats actuels, le danger d'un échec est de voir augmenter les accords bilatéraux. Dans la mesure où ces accords sont souvent motivés d'un point de vue politique, ils ne constitueraient plus des pierres angulaires, mais des pierres d'achoppement. Il est essentiel d'avoir des règles pour éliminer les inégalités, créer une certaine stabilité et satisfaire aux exigences de la sécurité durable. Revenir aux accords bilatéraux entre partenaires forts et faibles compromettrait toutefois le développement des plus faibles, négligerait l'ordre international, et ce traitement discriminatoire susciterait l'indignation. La seule perspective équitable de progrès pour l'Afrique, étant donné sa faible part dans les échanges mondiaux – près de deux pour cent – est le multilatéralisme. La nouvelle architecture mondiale, qui permet à l'Europe, au G90 et au G20 de faire entendre leur voix au même titre que les Etats-Unis ne fonctionnera pas à moins d'un

investissement politique dans le multilatéralisme, que je défends vigoureusement. Nous sommes à un moment décisif. Si nous prenons la mauvaise voie, les bénéfices réalisés par certains dans le cadre des dispositions régionales et multilatérales seront au détriment d'un monde plus sûr, et c'est là une considération bien plus importante.

M. Houed Mouissa (Algérie)

Je voudrais profiter de cette occasion pour évoquer brièvement le cas de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC. Les réformes économiques en cours en Algérie attestent de sa volonté politique de surmonter tous les obstacles au commerce et de garantir l'accès aux marchés et la transparence. L'Algérie appelle donc tous les gouvernements présents à utiliser leurs bons offices concernant les conditions nécessaires à son adhésion, que l'Algérie a demandées pour la première fois en juin 1987, et ensuite en février 1995. Ces conditions dépassent les capacités de développement de l'Algérie et les règles de l'OMC. Cela est vrai pour tous les pays en développement qui cherchent à accéder à l'OMC, et ce n'est donc pas un hasard si aucun pays d'Afrique n'y est parvenu depuis 1995. J'aimerais aussi appeler à plus de justice et de compréhension concernant la situation des pays en développement. A cet égard, je propose que le paragraphe 5 du document final indique que la question de l'adhésion des pays en développement est un élément essentiel du Cycle de Doha. Nous soutenons sans réserve la proposition du délégué norvégien et espérons qu'elle sera acceptée.

M. Iwanaga (Japon)

Le Japon est favorable au maintien et au renforcement du système commercial multilatéral axé sur l'OMC, et s'engage aussi activement à promouvoir le bilatéralisme, qui joue un rôle complémentaire. Aux termes des accords de l'OMC, le bilatéralisme est considéré comme une mesure supplémentaire pour faciliter le commerce. Toutefois, ni les accords régionaux, ni les accords bilatéraux ne peuvent être une alternative complète à l'OMC. En particulier, ils ne sauraient résoudre les questions importantes en matière d'agriculture, comme le soutien interne. On craint que beaucoup de membres de l'OMC ne se mettent à compter sur le bilatéralisme si les négociations de l'ADD ne reprennent pas. Cela pourrait renforcer les alliances économiques entre pays et régions essentiellement développés, et créer des blocs protectionnistes qui laisseraient pour compte les pays en développement. En outre, la méfiance à l'égard des négociations commerciales

multilatérales, extrêmement difficiles, pourrait nuire à la crédibilité de l'OMC et mettre en cause sa raison d'être. Les négociations ayant été suspendues, beaucoup de régions du monde intensifient leurs efforts pour conclure des ACR. Par conséquent, pour faire face au développement rapide du bilatéralisme et du régionalisme, il faut relancer les négociations de l'ADD pour les conclure rapidement, en vue d'empêcher la fragmentation de l'économie mondiale et de renforcer le système commercial multilatéral. Le Japon recommande donc de se consacrer à une reprise rapide des négociations, et continuera à jouer son rôle pour tenter de les faire aboutir.

M. Paparizov (Bulgarie)

La Bulgarie, qui est un petit pays, a toujours pensé que le système commercial multilatéral est le meilleur moyen d'assurer le traitement de nation la plus favorisée et la non-discrimination. La Bulgarie a adhéré à l'OMC en 1996 après dix ans de négociations, et sa politique commerciale se fonde sur les principes de l'OMC. Elle croit aussi que le système multilatéral est le meilleur moyen de garantir les intérêts des pays en développement. Depuis 1986, la Bulgarie a accordé des préférences autant qu'elle en a bénéficié, et à cet égard son développement économique reflète celui de nombreux pays en développement. Elle a donc une grande expérience dans les questions de développement, et croit que le Cycle de Doha peut être un grand succès si les membres abordent ces questions d'une manière adaptée. Les accords bilatéraux ne peuvent être utiles que dans la mesure où ils traitent toutes les questions en profondeur et créent des courants. L'adhésion prochaine de la Bulgarie à l'Union européenne a attiré les investisseurs et lui a permis d'enregistrer un déficit commercial s'élevant à près de 13 pour cent de son PIB, mais ce succès a été compensé par des investissements représentant 30 pour cent du PIB. C'est là un exemple concret de la manière dont les accords bilatéraux et régionaux de libéralisation du marché peuvent créer des courants commerciaux, et non pas les détourner. Il importe de ne pas contourner les questions multilatérales délicates en tentant de trouver des solutions bilatérales. Dans le cadre des négociations, l'autre défi est d'éviter que les normes du travail, même si elles posent potentiellement un problème dans le commerce, soient utilisées à des fins protectionnistes.

M. Oliver (rapporteur)

Le délégué chinois a indiqué que son pays était favorable à certains avantages que présentent les

ACR : les procédures sont plus simples, la prise de décisions est plus rapide et l'on évite les inconvénients associés au multilatéralisme. Néanmoins, il a conclu en disant que les ACR ne font que compléter les principaux accords multilatéraux, et qu'ils ne peuvent s'y substituer. Il n'a pourtant fait aucune référence à l'importance de l'agriculture dans ce domaine, alors que les négociations ont en fait été suspendues à cause de ce que l'on appelle le triangle de raisons dans le différend, à savoir le soutien interne à l'agriculture et les problèmes d'accès aux marchés agricoles et non agricoles, qu'aucun accord bilatéral ou régional ne peut surmonter.

Je voudrais aussi faire observer aux délégués de la Chine et du Parlement européen que la suspension des négociations a rendu l'environnement commercial mondial très incertain, et que cette incertitude ne fait que croître. Divers pays, notamment le Canada, ont donc commencé à rechercher de nouveaux accords bilatéraux pour faire face à cette incertitude. En fin de compte, pourtant, la gouvernance, la transparence, la sécurité et la prévisibilité au niveau mondial et les sanctions des institutions internationales sont des perspectives d'avenir pour résoudre ces problèmes majeurs en matière d'agriculture.

S'agissant des observations du délégué algérien, on me dit qu'elles pourront être traitées pendant notre séance de l'après-midi. Enfin, je tiens à dire au délégué japonais que l'importance que donne son pays à cette question me porte à croire que nous avons besoin plus que jamais de son aide pour promouvoir le multilatéralisme.



M. Karim (rapporteur)

Le thème sous-jacent des remarques de bienvenue du délégué chinois suit tout à fait les arguments que j'ai présentés auparavant concernant la nécessité d'investir davantage dans la structure multilatérale, et ses observations au sujet de la fonction complémentaire des accords bilatéraux sont absolument essentielles. Je voudrais aussi insister sur ses remarques concernant les limites des accords bilatéraux, en prenant pour exemple la zone de commerce de l'Asie de l'Est, qui aurait peu d'importance sans les Etats-Unis ou, d'ailleurs, de la Chine, dont les échanges avec l'Asie du Sud-est ont connu un essor rapide. En outre, son accord de libre-échange avec l'ASEAN est l'un des rares accords qui pourraient s'avérer solides. Les arguments protectionnistes que l'on entend actuellement à Washington semblent toutefois exclure tout accord commercial régional substantiel incluant la Chine et les Etats-Unis, ce qui démontre clairement les limites du programme bilatéraliste/régionaliste à suivre, et c'est là qu'intervient le multilatéralisme. M. van der Berg a raison lorsqu'il dit que l'un des défis majeurs est d'investir davantage dans la structure multilatérale pour la simple et bonne raison que, dans le vide actuel, les accords bilatéraux pourraient être réduits au plus petit dénominateur commun, ce qui doit être évité à tout prix. L'équité dans le commerce exige toutefois l'égalité des règles commerciales, et seules les instances multilatérales peuvent garantir cette égalité, pour les raisons soulignées dans les deux documents de travail. Cela m'amène aux observations du délégué japonais, dont je partage l'avis que le Programme de Doha pour le développement doit être remis sur les rails dans les meilleurs délais. Il n'est dans l'intérêt d'aucun membre de rester dans le vide actuel pendant plus longtemps que nécessaire. Je reprends donc ma première observation : nous devons investir davantage dans les instances multilatérales.

Mme Ferreira (Parlement européen)

Les négociations étant actuellement suspendues, est-il toujours possible de poursuivre des programmes bilatéraux, et en tant que parlementaires, devrions-nous faire pression sur nos gouvernements pour arriver à conclure le Cycle de Doha ? Pour l'instant, la pression paraît avoir diminué du fait d'un relâchement de l'intérêt du public, alors qu'il faut renforcer le programme multilatéral. Devrions-nous donc être plus conscients des dégâts que les programmes bilatéraux pourraient causer au projet multilatéral ? Pour faire un lien avec les observations



du sénateur Oliver sur la création des échanges et le détournement des échanges, je pense que c'est là une mesure supplémentaire qui s'impose. Il est fondamental de calculer la répartition des bienfaits commerciaux entre les différentes parties, et de déterminer quels pays souffrent du détournement des échanges, car c'est là un problème très préoccupant pour ceux qui ont peu d'alternatives en matière de développement. Quelle influence pouvons-nous donc exercer à cet égard ? Enfin, si le Cycle de Doha échoue, quel projet international devra-t-on adopter pour attirer davantage l'attention sur le développement, notamment dans les pays africains, et doit-on continuer à intensifier les efforts pour parvenir aux objectifs visés par le Cycle ?

M. Kurde (Iraq)

Comme vous le savez, le Gouvernement fédéral démocratique d'Iraq traverse une véritable crise, caractérisée notamment par un taux de chômage considérable, résultat de la paralysie totale de l'économie. La situation politique et l'intervention étrangère dans nos affaires internes en sont à l'origine. Au nom du peuple iraquien, notre jeune parlement tient à demander aux pays développés d'aider l'Iraq à surmonter ses difficultés économiques, et notamment les problèmes liés à la reconstruction. Nous estimons que l'approche commerciale multilatérale est une solution aux problèmes économiques des pays en développement, et appuyons la déclaration faite par le délégué du Koweït. Nous espérons aussi que les négociations du Programme de Doha pour le développement seront relancées en vue d'atteindre les objectifs du Cycle de Doha.

M. Daoudi (Maroc)

La théorie économique qui sous-tend le régionalisme ne semble pas avoir beaucoup évolué depuis la fin des années 1960, dans la mesure où les économies de nature semblable en restent les seules bénéficiaires. La concurrence est clairement inadaptée au cas des pays pauvres ou pratiquant la monoculture. Il faut donc absolument se pencher sur ce problème pour tenir compte de la situation concrète des pays en développement. Les acteurs majeurs, à savoir les Etats-Unis et l'UE, défendent leurs propres intérêts plus que la libéralisation. En matière de libéralisation, ils se concentrent sur la technologie de pointe, dans laquelle ils sont avantagés, tout en rejetant ce qui est plus profitable pour d'autres pays dans le domaine de l'agriculture. Les pays nantis trouvent des fonds pour partir en guerre, mais c'est une autre affaire lorsqu'il s'agit de lutter contre la pauvreté. Aucun pays ne peut gagner sur tous les plans, et il est temps de mettre un terme à l'égoïsme des pays riches.

M. Menzies (Canada)

Une fois de plus, je voudrais rappeler à tous ceux ici présents que le Programme de Doha pour le développement a été lancé en 2001 quand 146 pays sont convenus par consensus que les pays en développement seraient les principaux bénéficiaires d'un accord multilatéral. En outre, les pays adhèrent à l'OMC de manière volontaire, et l'Organisation compte chaque année plus de membres, car les pays veulent faire partie du processus. Nous faisons tous preuve d'une certaine hypocrisie quand nous déclarons que les pays en développement bénéficieraient d'un accord multilatéral, tout en essayant de protéger nos produits et nos questions sensibles, et oublions l'objectif plus général auquel nous aspirons. Les accords bilatéraux ont été passés et seront passés entre les partenaires qui le souhaitent, et les partenaires moins attirants, à savoir les pays les moins avancés, seront laissés pour compte. Les accords bilatéraux sont une solution de facilité et négligent les questions épineuses que les accords multilatéraux peuvent et doivent traiter. Dans ce contexte, comment les accords bilatéraux peuvent-ils bénéficier aux pays les moins avancés, qui en ont le plus besoin ?

M. Sugandi (Indonésie)

L'Indonésie, qui est un pays en développement, a adopté une stratégie en matière de commerce international qui vise à promouvoir le développement

économique, à élever le niveau de vie, à créer des emplois et à réduire la pauvreté. L'Indonésie est d'avis que, pour atteindre ces objectifs, on pourrait appliquer une stratégie à trois voies : une voie multilatérale encadrée par l'OMC, une voie régionale axée sur l'ASEAN plus 1, et des accords bilatéraux. Ces trois voies peuvent et doivent être complémentaires. Au niveau régional, l'ASEAN reste au centre du développement de l'accord commercial régional de l'Indonésie, conçu sur le modèle de l'ASEAN plus 1, qui est une des principales stratégies pour élargir l'accès des produits indonésiens au marché. L'ASEAN a mis en place un accord de libre-échange avec la Chine et négocie séparément avec les autres partenaires.

Les accords bilatéraux de libre-échange sont relativement nouveaux pour l'Indonésie, qui espère grâce à eux assurer et développer l'accès au marché, attirer les investissements et renforcer ses capacités. A cet effet, elle fait preuve de prudence en sélectionnant ses partenaires bilatéraux et en négociant le contenu des accords, car son objectif est aussi de stimuler la croissance économique, l'emploi et les réformes en matière d'élaboration des politiques internes. L'approche multilatérale demeurera toutefois fondamentale dans la stratégie commerciale de l'Indonésie, qui croit que le système commercial multilatéral sera aussi le mieux à même de servir les intérêts commerciaux de l'ensemble des membres de l'OMC. Le système comprend un mécanisme relativement bien établi de règlement des différends, et met les pays en développement dans une meilleure position pour négocier, l'objectif étant de rendre les accords plus justes et plus équilibrés. Dans le cadre des négociations multilatérales, les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, sont mieux placés pour défendre leurs intérêts et rejeter les propositions ou refuser les règles qu'ils ne se sentent pas capables d'observer. Ces deux caractéristiques, à savoir le mécanisme de règlement des différends et le fait que les pays en développement sont dans une meilleure position pour négocier, semblent être moins évidentes dans le cadre des accords régionaux et bilatéraux, notamment entre pays en développement et pays développés. Les pays développés ont tendance à rechercher des conditions non commerciales ou des accords spécifiques qui ne sont pas encore vraiment dans l'intérêt des pays en développement.

Enfin, pour mettre en œuvre cette approche, il faut absolument garantir la cohérence de tous les accords commerciaux en termes de structure, de cadre, de calendrier des engagements, de règles et de normes pour éviter les chevauchements ingérables qui

augmenteront le coût des affaires et compromettront les bénéfices escomptés.

M. Adu (Ghana)

Comme toujours, le commerce libre et équitable continuera à être une perspective d'avenir dans le système commercial multilatéral fondé sur des règles. Bien qu'ils présentent des avantages, les accords commerciaux régionaux et bilatéraux nuisent à la croissance des pays les moins avancés, à cause d'effets tels que l'érosion des recettes tarifaires. En outre, le partenaire dominant a tendance le plus souvent à transmettre son manque de compétitivité au marché de l'autre partenaire. Les promesses d'accès au marché et de développement des marchés n'ont jamais été concluantes et ne le seront jamais. Lors des échanges de vues, il est toutefois important de ne pas oublier que la politique et l'économie ont toujours formé un tandem, la politique étant le partenaire dominant. En tant que législateurs, nous devons dire à nos gouvernements que le système commercial multilatéral, malgré ses faiblesses, est la meilleure perspective d'avenir, en particulier pour les pays les moins avancés. J'hésite à le dire, mais le bilatéralisme est une forme de colonialisme déguisé. La théorie conventionnelle selon laquelle le bilatéralisme crée le commerce plaide sans doute en faveur de l'égalité des chances, mais comment les PMA peuvent-ils avoir les mêmes chances que la Chine, l'UE ou les Etats-Unis ? Les PMA ont toujours de bonnes chances d'être les perdants. Enfin, je voudrais demander à M. Karim comment il compte concilier le programme de l'UE en matière d'accords de partenariat économique (APE) et la nécessité de faire des compromis pour faire aboutir le Cycle de Doha.

M. Zaleski (Parlement européen)

Ce qui me préoccupe, c'est que le multilatéralisme reposera entièrement sur les prix, au détriment de la communication et des valeurs sociales. En gardant cela à l'esprit, je voudrais demander si le commerce multilatéral est susceptible de détruire les liens historiques. Souhaite-t-on maintenir ces liens, ou sont-ils perçus comme un fardeau ? Si tel est le cas, compte-t-on tisser des liens nouveaux et enrichissants ?

Mme Tufail (Pakistan)

Le Pakistan reste convaincu que les dispositions bilatérales et régionales encouragent la croissance commerciale. La croissance et le développement sont

les principaux objectifs que doit atteindre le commerce international dans le cadre de la mondialisation. En réalité, les nations commerçantes choisissent leurs propres partenaires, au détriment des pays en développement aux revenus faibles, qui commercent peu. Les préférences sont créées de manière artificielle et les déséquilibres commerciaux désavantagent les pauvres. A propos des ACR, puisqu'on cherchait à déterminer s'ils visent à renforcer le système commercial multilatéral, ma question est la suivante : pourrait-on ajouter une clause d'extinction à ces accords, afin que les préférences convenues entre les membres des ACR deviennent multilatérales, en s'étendant à tous les membres de l'OMC après un certain nombre d'années ?

M. Karim (rapporteur)

Mme Ferreira du Parlement européen a tout à fait raison lorsqu'elle évoque les complications propres aux systèmes bilatéraux. Le problème inhérent aux régions présentant des économies et des systèmes politiques variés est que, quel que soit l'objectif (réduire les droits de douane ou éviter la protection réglementaire), les accords bilatéraux auront tendance à s'abaisser au plus petit dénominateur commun à court et moyen termes, à moins d'avoir une réglementation très stricte. En outre, sans les garanties des instances multilatérales, on doit compter sur la bonne volonté de la partie dominante pour protéger les intérêts de la partie la plus faible dans l'accord. L'approche à trois voies mentionnée par notre collègue indonésien est tout à fait adaptée ici, et je partage entièrement son avis sur le fait qu'il faut être totalement cohérent dans la démarche adoptée pour chaque voie, car en appliquant des normes différentes on reproduira les inégalités du système bilatéral. S'agissant de l'ASEAN, compte tenu de la diversité de ses membres, dont certains, comme Singapour, sont extrêmement riches et ont une grande expérience de la mondialisation, ou terriblement pauvre comme le Myanmar, l'Association est-elle vraiment à même de donner une base solide à un accord ? A mon avis, aucun accord d'aucune partie de cette zone commerciale ne pourra prévoir une libéralisation agricole radicale, car cela inquiéterait les riziculteurs, lourdement subventionnés. Quand la Corée a insisté sur le fait d'exclure le riz des négociations portant sur un accord de libre-échange, par exemple, la Thaïlande a refusé d'y participer, car le pays est un des producteurs de riz les plus puissants. Il est donc essentiel d'adopter une démarche cohérente.

Un autre député du Parlement européen, M. Zaleski, a fait une observation très intéressante que j'ai

souvent entendue sur le nouveau mode de coopération dans le programme multilatéral. Toutefois, comme M. Lamy l'a dit très clairement, il faut relever les défis qui se posent à l'heure de la mondialisation. Les changements comme l'Internet et les nouvelles manières de faire du commerce ne peuvent être annulés. Puisqu'il est question de vivre avec son temps, les instances multilatérales sont tout à fait pertinentes, dans la mesure où les accords bilatéraux ne peuvent à eux seuls remplir toutes les fonctions.

Je partage l'avis intéressant de Mme Tufail, du Pakistan, lorsqu'elle dit que la question de la clause d'extinction devrait être examinée bien plus attentivement. La contribution plus positive du Pakistan au Cycle de l'OMC a bien été notée, et je crois que l'on se rendra pleinement compte que cette question doit être mise sur la table des négociations. Les clauses d'extinction ne sont pas en elles-mêmes une panacée, mais elles contribuent certainement, dans une certaine mesure, à apporter un degré de finalité aux accords bilatéraux pour les faire passer à l'étape supérieure au niveau de l'OMC.

M. Oliver (rapporteur)

Mme Ferreira du Parlement européen a soulevé un certain nombre de questions vraiment excellentes qui sont au cœur des débats sur les accords commerciaux. S'agissant de déterminer si les parlements doivent faire pression pour assurer la reprise du cycle de Doha, je partage son avis sur le fait que les accords régionaux et bilatéraux ont un rôle à jouer. Je vous rappelle à nouveau que, en 2001, il a été convenu à la quatrième Conférence ministérielle de Doha de lancer des négociations visant à clarifier et améliorer la discipline et les procédures aux termes des dispositions existantes de l'OMC, applicables aux accords régionaux et bilatéraux. Les ministres ont précisé que les négociations devraient tenir compte du développement dans ces accords, dont ils considèrent donc clairement qu'ils jouent un rôle très important dans la composante développement du Cycle de Doha.

S'agissant de la seconde question, comme je l'ai dit, l'affectation de rares ressources de négociation à la conclusion d'accords régionaux et bilatéraux prive de nombreux pays, y compris le Canada, des ressources nécessaires pour mener à bonne fin le Cycle de Doha. De même, l'accent sur la formation d'alliances bilatérales et régionales pourrait inhiber l'élan nécessaire à ces négociations multilatérales. Ce sont là des scénarios plausibles. Toutefois, si le Cycle de Doha échoue, les petits pays qui ont réduit

leurs négociations d'alliances bilatérales pour promouvoir le multilatéralisme seront désavantagés par rapport à ceux qui ont choisi de continuer à négocier ces alliances. Les parlementaires connaissent des difficultés semblables, car ils doivent conseiller leurs gouvernements respectifs sur la voie à prendre. A cet égard, j'appuie sans réserve le point de vue sur les devoirs et les obligations des parlementaires exposés dans l'excellent document présenté et diffusé par M. dos Santos, qui définit le mieux leur rôle pour promouvoir la reprise du Cycle de Doha.

Que se passerait-il si le Cycle échouait ? Nombre d'orateurs ont déjà souligné que nous, parlementaires, devons absolument maintenir ce qui a été acquis dans le cadre des négociations. Nous devons donc mettre en place un mécanisme pour éviter de revenir à la case départ.

Enfin, je me permets d'exprimer mon désaccord avec le délégué du Ghana concernant les aspects néo-colonialistes du bilatéralisme. L'Institut pour la formation et la coopération technique de l'OMC apporte une aide précieuse aux PMA en matière d'aide au commerce et d'assistance technique pour le renforcement de leurs capacités, domaine dans lequel d'autres instances comme l'UIP et l'Association parlementaire du Commonwealth sont aussi actives. Je soutiens cette démarche, et je crois qu'elle porte ses fruits.

M. Sawadogo (Assemblée parlementaire de la Francophonie)

Pour améliorer les perspectives d'un succès dans la reprise des négociations de l'OMC sur le commerce multilatéral, ne serait-il pas plus approprié d'aborder ce problème en facilitant la mise en œuvre de trois types d'accords sectoriels, à savoir l'accord Sud-Sud, l'accord Nord-Nord et l'accord Nord-Sud?

M. Musa (Soudan)

Le Soudan apporte tout son soutien aux accords commerciaux multilatéraux. Depuis 1996, il a participé à toutes les conférences sur le commerce international et répondu à plus de 500 questions posées par les Etats-Unis et l'UE sur son adhésion à l'OMC. A cet effet, nous avons fait tout notre possible pour mettre à jour notre législation commerciale. Nous espérons donc que notre demande d'adhésion sera étudiée sérieusement, compte tenu notamment du nombre d'Etats qui ont accédé à l'OMC ces dix dernières années. Le Soudan est actuellement un des 32 Etats ayant le statut d'observateur, Etats qui, à mon avis, pourraient former leur propre institution

parallèle car leurs demandes d'adhésion à l'OMC sont refusées pour des raisons politiques.

M. Crête (Canada)

Je reconnais la nécessité de soutenir les parlementaires, qui doivent approfondir leur connaissance d'un processus multilatéral complexe pour suivre les tendances et jouer leur rôle de surveillance dans le cadre des négociations. Les accords bilatéraux et multilatéraux suscitent généralement davantage l'intérêt du public, qui s'informe auprès des parlementaires sur ce sujet. Le défi consiste donc à permettre au public de mieux comprendre les différences entre les deux types d'accord. Quel que soit le niveau de développement économique dans certains pays, il faut tenir compte d'autres questions, qui serviraient aussi d'outil pour le développement. De même, il est très important que les pays prennent conscience des avantages et des inconvénients de ces accords, sans quoi il pourrait devenir difficile de faire respecter et appliquer les lois. En tant que parlementaires, nous avons la responsabilité de veiller à ce que tout accord négocié de ce type respecte la marge de manœuvre indispensable au succès des accords multilatéraux.

M. Martins (Afrique du sud)

Les accords régionaux ont sans doute leur place, mais ils ne doivent pas remplacer le système multilatéral de l'OMC. L'impasse actuelle du cycle de développement témoigne de l'importance du système multilatéral. En outre, compte tenu des différents niveaux de développement des Etats africains, un



système de commerce international fondé sur des règles reste fondamental pour éviter que les grandes puissances économiques, comme les Etats-Unis et l'UE, n'abusent de leur domination. Seul un système multilatéral fondé sur des règles peut apporter la prévisibilité et la sécurité dont les pays ont besoin pour progresser économiquement, et jouer leur rôle légitime dans l'économie mondiale.

M. Halaigah (Jordanie)

J'appuie les observations de nos deux rapporteurs. Le pessimisme de M. Lamy sur les conséquences d'un échec du Cycle de Doha jette un doute sur la crédibilité de l'OMC et de sa démocratie interne, car les principaux acteurs peuvent abuser de leur position dominante pour entraver les négociations. Un échec des négociations pourrait bien faire douter encore davantage de sa crédibilité, et encourager le développement des dispositions bilatérales et régionales, dont la Jordanie a d'ailleurs tiré des bénéfices économiques, notamment une hausse des investissements et des exportations. La Jordanie reste toutefois attachée au système multilatéral et aux principes de l'OMC. Elle est aussi en faveur d'une adhésion rapide des pays comme l'Algérie et le Soudan à l'OMC.



M. Soulé Adam (Bénin)

Les ACR présentent des avantages, mais seules les parties dont les économies sont suffisamment performantes peuvent en tirer des bénéfices maximums. Si l'on prend comme exemple l'accord

que négocient actuellement l'UE et l'Afrique orientale et méridionale, étant donné que la contribution des économies africaines au commerce international ne représente pas plus de quatre pour cent, on risque de voir les marchés africains inondés de produits européens, sans possibilité de réciprocité. Cela entraînera des coûts économiques et sociaux énormes, notamment la disparition des industries nationales, le chômage et la perte des recettes douanières. J'appelle donc nos partenaires européens à renforcer les capacités de l'Afrique, afin que le continent puisse bénéficier de ces accords et mieux s'intégrer au système commercial multilatéral.

M. Cousineau (Assemblée parlementaire de la Francophonie)

Le multilatéralisme est le meilleur moyen d'assurer l'égalité de traitement de tous les partenaires commerciaux. Les accords régionaux et bilatéraux spécifiques semblent mieux protéger la diversité culturelle qui détermine l'identité. La culture ne saurait être négociée comme une simple marchandise. Par conséquent, ne devrions-nous pas promouvoir cette voie plus protectionniste dans le cas particulier de la diversité culturelle ? Comment le multilatéralisme peut-il protéger l'identité culturelle ?

Mme Zrihen (Belgique)

Il faut identifier la complémentarité des diverses formes d'accord. Pour être pragmatique, il semble que certains pays ne soient pas intéressés par la reprise du Cycle de Doha, car ils recherchent des accords bilatéraux. Il semble pourtant évident aujourd'hui que la reprise des négociations suscite un intérêt universel. Si les négociations restent dans l'impasse, il faudra trouver des solutions transitoires pour éviter que les accords existants soient considérés comme des obstacles aux points de vue plus uniformes et progressifs, selon lesquels le multilatéralisme est perçu comme une garantie de sécurité et d'équilibre économique mondial. On pense ici à un partenaire décisif connu pour participer à des accords bilatéraux avec la Fédération de Russie. Pouvons-nous, en tant que parlementaires, adresser un message fort et clair exprimant l'intérêt que suscite la reprise des négociations ?

M. Radman (Yémen)

Notre réunion offre par hasard une bonne occasion d'aborder la question de la reprise des négociations, en particulier parce que beaucoup de Membres de



l'UIP ne sont pas membres de l'OMC, comme le Yémen, qui déploie beaucoup d'efforts pour y accéder. Il est extrêmement important que les pays concernés puissent accéder à l'OMC et participer aux négociations, conformément aux traités internationaux pertinents. Il serait donc utile que le document final comporte une déclaration dans ce sens.

M. Sanoussi (Niger)

Rien ne semble avoir changé, ni du point de vue multilatéral, ni du point de vue bilatéral, dans la mesure où l'inégalité des termes de l'échange perdure. On assiste actuellement à un processus sans précédent qui entrave le développement des PMA comme le Niger, et il semble que personne ne conteste le fait que l'agriculture doive continuer à faire partie de l'engagement unique. Les PMA subissent pourtant toujours la pression de la Banque mondiale pour éliminer toutes les subventions d'Etat et le soutien à l'agriculture, tandis que les pays développés ne sont pas soumis à ce type de contraintes. La Banque mondiale encourage aussi les PMA à cultiver des végétaux exportés, tout en encourageant la privatisation débridée de leurs secteurs économiques, y compris l'agriculture, dont ils ne sont donc plus propriétaires. Les industries cotonnières, par exemple, relèvent-elles du multilatéralisme ou du bilatéralisme ? Les usines Nestlé de café et de cacao produisent-elles pour le bénéfice des pays d'Afrique, ou pour celui de la Suisse ? Ce sont là des faits indéniables qui reflètent une forme de domination néo-colonialiste. L'impérialisme est peut-être en perte de vitesse,

mais l'inégalité des termes de l'échange prive les pays de la liberté de déterminer leurs politiques commerciales et leur avenir, ce qui empêche l'OMC de progresser.

M. Oliver (rapporteur)

Le délégué d'Afrique du sud a évoqué une préoccupation très importante : les Etats-Unis et l'UE abusent de leur position dominante. Toutefois, de même que l'on constate des changements notables dans la liste des 100 entreprises les plus rentables dans le temps, d'autres changements importants interviennent aussi. Si, par exemple, les économies de la Chine et de l'Inde, qui connaissent une forte croissance, continuent à se développer aussi rapidement qu'aujourd'hui, ces deux pays joueront un rôle important aux côtés des Etats-Unis et de l'UE. L'Afrique du sud doit donc garder à l'esprit que nous tous, parlementaires, devons préconiser la reprise rapide des négociations multilatérales afin d'être prêts à faire face aux changements nés du pouvoir et de l'influence grandissants de ces deux pays, et d'autres pays comme le Brésil. Cela rétablira l'équilibre, notamment en faveur de pays relativement petits comme le Canada.

Je suis tout à fait sensible à l'observation du délégué du Bénin. En effet, malgré les avantages que présentent les accords multilatéraux, les économies des pays plus petits ne peuvent bénéficier de leurs dispositions pour se développer. Puisque les débats sont axés sur le Cycle de Doha, il faudrait envisager de définir plus rigoureusement la notion de développement dans ce contexte, et notamment des façons d'intégrer les préoccupations sur l'incapacité à faire bénéficier toutes les parties.

Comme celles du délégué algérien, les observations du délégué du Yémen feront l'objet de débats cet après-midi. En attendant, les remarques extrêmement passionnées et intéressantes du délégué du Niger sur les effets des pratiques de la Banque mondiale sont très préoccupantes. A mon avis, la solution ne consiste pas à promouvoir davantage les accords commerciaux régionaux ou bilatéraux. La vraie solution pour les pays comme le Niger et le Canada est de coopérer avec d'autres pays en vue d'une véritable reprise des négociations. M. Lamy a dit que les négociations avaient été relancées doucement, mais qu'un certain nombre de dispositions techniques devaient être examinées attentivement avant que l'on puisse retrouver un vrai rythme. En tant que parlementaires, nous devrions toutefois être encouragés à maintenir la pression sur nos pays pour

que ces dispositions aboutissent afin de pouvoir passer immédiatement à la vitesse supérieure, car le multilatéralisme est le seul moyen d'aider des pays comme le Niger et le Canada.

M. Karim (rapporteur)

Je voudrais insister sur la réaction du Sénateur Oliver aux observations très frappantes du délégué du Niger, qui dit que rien n'a changé. D'un certain point de vue, cette observation est importante, cependant pour prendre un nouveau départ, nous n'avons d'autre choix que d'investir dans les instances multilatérales et de saisir les occasions qui se présenteront. Les accords commerciaux régionaux et bilatéraux ne peuvent résoudre aucun des problèmes mentionnés par le délégué.

S'agissant des abus potentiels du système fondé sur des règles évoqués par le délégué d'Afrique du sud, je dirai simplement que la meilleure façon d'éviter ces abus est de rendre le système égalitaire. Les Etats-Unis et l'UE ont naturellement une responsabilité particulière, et l'UIP négocie actuellement avec l'Afrique du sud. Tous ces facteurs doivent être pris en compte. Les parlementaires sont tenus de poser les conditions d'un terrain de jeu égal dans les systèmes de l'Union européenne, d'assurer la parité dans tous les domaines importants, et de tenir leurs promesses à cet égard. Cela est en rapport avec les observations du délégué du Bénin, car nous devons aussi soutenir le renforcement des capacités dans les PMA et examiner les mesures comme l'aide au commerce pour adopter les mesures qui s'imposent. J'insiste à nouveau avec force sur le fait qu'il est dans notre intérêt de veiller à ce que les pays avec lesquels nous faisons du commerce se développent, ouvrent leurs marchés et se renforcent. Plus la croissance de ces pays sera forte, plus il y aura d'occasions commerciales pour tous, et toutes les parties seront gagnantes. Il est vrai que les accords commerciaux régionaux et bilatéraux prolifèrent dans le monde, à tel point que l'on ne sait plus à quoi s'en tenir. Comme l'a dit M. Trojan, le seul résultat que l'on obtiendra à court et moyen termes sera d'avoir davantage de bureaucrates subissant l'effet du décalage horaire. Cette question est importante, car si chaque pays s'engage sur la voie des accords bilatéraux et régionaux, on risque de voir ces accords s'annuler d'une manière ou d'une autre. Par conséquent, le système multilatéral est la seule perspective d'avenir.

Enfin, pour répondre simplement à la question posée par notre collègue belge, les parlementaires n'ont pas d'autre choix que de faire entendre leur voix.

REUNION-DEBAT

“L’AGRICULTURE DOIT-ELLE ETRE EXCLUE DE L’ENGAGEMENT UNIQUE ?”

M. Crawford Falconer, Ambassadeur (Nouvelle-Zélande)

Président du Comité de l’Agriculture de l’OMC

Je tiens tout d’abord à préciser que si je représente officiellement la Nouvelle-Zélande, c’est seulement au sens que je suis ici aux frais du contribuable de ce pays. En effet, je ne suis plus en mesure de parler au nom de la Nouvelle-Zélande pour des raisons évidentes tenant au fait que j’assume la présidence des négociations. J’aimerais bien être libéré de cette charge mais, même si on peut le regretter, l’agriculture ne sera vraisemblablement pas retirée de l’engagement unique, qui n’existe que parce que

l’agriculture fait partie des négociations. La véritable question est : les négociations dans leur ensemble aboutiront-elles à un résultat ? Pour cela, il faudra d’abord un résultat satisfaisant sur le plan agricole. En d’autres termes, si le résultat agricole n’est pas acceptable pour toutes les parties prenantes, il n’y aura pas de Cycle du tout. Je ne dis pas, toutefois, que certains volets ne pourront être sauvés si le Cycle arrive à une impasse. Je voudrais, aujourd’hui, donner mon propre point de vue sur la situation actuelle, un point de vue que j’espère objectif.

Je répète donc ce que j’ai déjà déclaré plusieurs fois en public : tout laisse penser que ces négociations vont échouer puisque, il faut bien le constater, aucune des mesures politiques nécessaires à leur succès n’a encore été prise. Il ne faut pas croire que les cycles sont systématiquement couronnés de succès. L’échec du présent Cycle doit maintenant être véritablement envisagé, à moins d’un changement sensible des positions, changement indispensable non seulement pour notre agenda, mais aussi pour la santé du système multilatéral dans les années à venir. Un report notable du Cycle équivaldrait aussi à un échec, car ce système ne ferait que s’étioiler pendant trois ou cinq ans, perdant sa crédibilité aux yeux des parlementaires qui finiront par penser qu’il est incapable de remplir sa fonction. Encore une raison pour laquelle le Cycle doit réussir, et de façon convaincante.

Nonobstant ce constat, je persiste et signe, malgré les dysfonctionnements politiques, il y a une réalité technique : un accord est encore possible. Certes, les difficultés politiques sont indéniables, mais le



fossé n'est pas impossible à combler. En réalité, nous avons énormément progressé depuis le Cycle de l'Uruguay, en ce sens que l'Europe et le Japon ont considérablement réformé leur agriculture. Quant à l'Administration américaine, elle ne fait pas mystère de sa volonté de réformer, de sorte que les mesures prises en vertu de la loi de 2002 sur l'agriculture soient, sinon inversées, du moins profondément changées en 2007. L'Administration américaine n'a peut-être pas le pouvoir d'opérer ce changement, mais elle a clairement déclaré un réalignement politique dans cette direction. Si l'on ajoute à cela un basculement progressif des pays en développement vers des politiques plus réalistes, alors on peut affirmer qu'il y a eu un progrès par rapport à la position affichée à l'époque du Cycle de l'Uruguay. Le problème est qu'il n'y a pas eu un alignement politique, au sens des négociations de Genève, sur les faits dans le monde réel. Notre tâche doit donc être d'accomplir cet alignement, chose qui n'est pas techniquement impossible puisque le degré de libéralisation en Europe laisse une marge considérable de consolidation au niveau multilatéral, pour peu qu'il y ait volonté politique. Si les États-Unis parviennent à convertir leur volonté politique en une position de négociation technique à Genève, leurs limites en matière de dépenses en seront considérablement accrues et les capacités ne manquent pas à cette fin. Les pays en développement rechignent à prendre certains engagements concernant l'accès au marché, à l'OMC. Au niveau unilatéral, cependant, la libéralisation a atteint un stade très probablement supérieur à ce qui serait nécessaire dans les négociations. Il suffirait de conclure le bon accord politique.

J'ai essayé de décrire succinctement ce que je considère comme techniquement possible. La situation n'a plus rien à voir avec celle du Cycle de l'Uruguay quand, avant les réformes MacSherry, nous étions plutôt pessimistes sur les possibilités d'une libéralisation réelle. Depuis, le monde a beaucoup progressé et l'environnement actuel est beaucoup plus propice du point de vue politique. Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, toutefois, nous n'avons pas su tirer profit de cette conjoncture favorable pour obtenir un résultat négocié. Il faudra, sans doute, négocier encore âprement pour aboutir à un accord, mais les problèmes techniques ne sont pas insurmontables et aucun membre de l'OMC ne doit craindre un bouleversement total du monde de l'agriculture. J'ai la conviction qu'il est possible de consolider les gains obtenus depuis le Cycle de l'Uruguay et donc de maintenir le cap. Seulement, il ne faut pas oublier que le temps nous est compté pour ce qui est des négociations actuelles qui sont

déjà sérieusement compromises. Il nous faut maintenant un engagement politique sans faille et un travail technique considérable. Ce travail, au moins, est déjà commencé et devrait nous permettre d'arriver à un accord.

A cet égard, j'aimerais rappeler qu'il nous incombe, en cas de décision d'arrêter les négociations, de bien avoir à l'esprit les dernières mesures devant être prises et les dégâts susceptibles d'être infligés au système multilatéral au cours des cinq ou dix prochaines années, en l'absence d'un résultat. Il nous faut une évaluation objective si nous décidons, à tort ou à raison, de ne pas prendre ces quelques mesures complémentaires sous prétexte de difficultés politiques à court terme. Ces difficultés doivent être objectivement comparées à l'énorme coût à long terme. Personnellement, je ne pense pas qu'il soit possible d'abandonner le Cycle, mais si cela devait advenir, alors soit. J'ai le sentiment que cette analyse vitale n'a pas encore été effectuée et c'est pourquoi je reste prudemment optimiste. Mais le temps nous est maintenant compté.

M. John Dupraz
Membre du parlement (Suisse)

On ne peut comprendre la situation actuelle sans appréhender pleinement ce qui est arrivé au cours du Cycle de l'Uruguay. En 1990, je faisais du lobbying à Bruxelles avec mes collègues du Syndicat des agriculteurs suisses dans l'espoir de peser sur les négociations entre les États-Unis et l'UE, négociations dans lesquelles les pays africains n'étaient pas représentés. Depuis Cancún, les pays émergents ont



pris conscience de leur pouvoir de négociation et ont commencé à l'utiliser. Le Cycle de l'Uruguay a été un échec patent en matière agricole, si l'on estime que l'agriculture a d'abord pour objet d'approvisionner en denrées alimentaires le marché national et non l'exportation. La plupart des pays ont une agriculture de subsistance, pourtant beaucoup d'entre eux sont obligés d'importer des denrées alimentaires pour répondre aux besoins de leur population. Depuis le Cycle de l'Uruguay, les subventions à l'exportation ont été maintenues, rayant de la carte des entreprises émergentes dans les PMA, pour lesquelles ces subventions sont fatales. L'un des exemples qu'on cite le plus est celui du poulet congelé, subventionné, exporté en Afrique. Cette situation est tout simplement inacceptable et nous avons un devoir de solidarité avec les agriculteurs de ces pays : il faut remédier aux carences du Cycle de l'Uruguay.

En 2005, il avait été décidé, à Hong Kong, d'éliminer toutes les subventions aux exportations agricoles. Encore faut-il que les grands en la matière, notamment les Etats-Unis, comprennent bien la signification desdites subventions. Ainsi, les Etats-Unis ne considèrent pas l'aide alimentaire comme une subvention à l'exportation. C'est donc une question sémantique. Il serait simpliste, malgré tout, d'attaquer la position de l'OMC d'un point de vue anti-mondialisation, puisque la mondialisation existe et qu'elle ne peut être ignorée. Le pire pour l'agriculture, du moins en Suisse où les agriculteurs comptent parmi les plus pauvres, serait d'être retirée du champ de compétence de l'OMC : ce serait alors la loi de la jungle et du chacun pour soi. Avec ou sans accords bilatéraux, les pays les plus forts dicteraient leur volonté aux plus faibles, aggravant ainsi la situation des agriculteurs. Les anti-mondialistes sont souvent de beaux parleurs, mais j'ai des doutes quant à leur sincérité. La question est : que faire ? Je me suis toujours efforcé de soutenir un accord OMC équitable pour tous. Pour ce qui nous concerne, il y a trois types d'agriculture : l'agriculture de subsistance dans les pays les plus pauvres et qui a besoin d'être développée; l'agriculture d'exportation, comme celle de la Nouvelle-Zélande et l'agriculture multifonctionnelle comme en Suisse et aux Etats-Unis. Une certaine agriculture apparaît aussi qui comporte des composantes environnementales et sociales. Dans ces conditions, il me semble inacceptable que ceux qui sont en faveur de telle ou telle agriculture imposent leur solution aux autres.

Bien sûr ce ne sera pas facile, mais il faudra trouver un compromis équilibré et acceptable pour tous. Il

serait inadmissible qu'un organisme supranational fixe une loi agricole applicable à l'intérieur des pays. Chaque pays a le droit de suivre les politiques agricoles répondant à son propre intérêt général, mais sans égoïsme et sans protectionnisme. La situation des pays émergents tels que le Brésil et l'Inde, n'est pas celle des pays en développement d'Afrique et d'Asie. L'agriculture est le moteur du développement : n'oublions pas que la croissance économique et le développement des pays occidentaux se sont, à l'origine, appuyés sur l'agriculture pour profiter, ensuite, des secteurs secondaire et tertiaire, même si dans certains cas cette évolution s'est traduite par des problèmes de chômage. Les règles commerciales internationales doivent permettre aux pays pauvres de développer leur agriculture, faute de quoi ils ne pourront jamais décoller et resteront dans un état de dépendance postcoloniale. Il incombe donc aux parlementaires de faire pression sur leur gouvernement pour éviter ce scénario et j'entends me battre pour cela.

J'espère donc que nous aurons un accord équilibré sur le dossier agricole, mais aussi sur tous les autres dossiers. A cette fin, l'OMC doit prendre en compte, autant que faire se peut, tous les intérêts dans tous les secteurs, ne serait-ce que pour accomplir sa tâche vitale et pour rehausser son image aux yeux de l'opinion publique en se préoccupant vraiment de la vie quotidienne des individus. Beaucoup ne voient pas les emplois et les entreprises sacrifiés sur l'autel de la mondialisation. Il est donc urgent d'améliorer l'image de l'OMC dans le monde.

M. Herbert Oberhänsli

Chef, relations économiques et internationales, Nestlé

J'aimerais tout d'abord rappeler que Nestlé n'est pas, en fait, très engagé en matière commerciale. Essentiellement, il produit des denrées alimentaires pour la consommation locale et achète des matières premières au plan local à cette fin. C'est ainsi qu'il s'approvisionne directement auprès de 500 000 agriculteurs dans le monde, même s'il le fait moins qu'auparavant en Suisse, et il considère cette relation avec les agriculteurs comme un partenariat. Pour ce qui concerne la libéralisation à long terme, au-delà de l'OMC, nous estimons qu'il faut tendre vers un partenariat permanent avec les agriculteurs, dans un marché très libre et ouvert. Encore faut-il, pour réfléchir à long terme, dresser d'abord un bilan. Il y a 150 ans, par exemple, quand notre entreprise fut fondée, la Suisse comptait une multitude de villages isolés jouissant de ce que nous appellerions



aujourd'hui l'autarcie alimentaire. Ils avaient des économies fermées, stagnantes et dépendantes donc de la stabilité, ce qui impliquait un contrôle strict de l'environnement de chaque village afin de prévenir des risques tels que la croissance démographique. A cette époque, la Suisse était l'un des pays les plus pauvres d'Europe, avec un taux de mortalité infantile d'environ 30 pour cent, sachant que ce taux est de 10 pour cent aujourd'hui dans les PMA. Le changement s'est opéré avec l'ouverture du marché : la Suisse a commencé à importer des céréales et à se spécialiser dans la production laitière et dans l'exportation du lait concentré qui était produit à bas coût par la main-d'œuvre locale. Parallèlement, commençait aussi la fabrication à grande échelle de fromages, là encore grâce à l'ouverture des marchés, premier pas hors de la pauvreté extrême pour les agriculteurs suisses. J'ai fait ce bref rappel des temps héroïques de la Suisse parce qu'il permet d'espérer que les pays en développement pourront profiter des mêmes possibilités.

J'en viens maintenant au consommateur, sachant que le coût élevé des politiques agricoles, pour les consommateurs de la plupart des pays industrialisés, est couvert par l'argent du contribuable. De plus, les politiques actuelles ont un coût indirect, en ce sens qu'elles étouffent souvent l'innovation et relèguent au second plan la qualité des produits, en l'absence d'un marché ouvert. Les études montrent que le coût élevé de certains produits agricoles a un impact sur leur consommation et des conséquences négatives pour le consommateur. Bizarrement, on ne mentionne jamais les consommateurs comme un élément de l'équation, parlant seulement des exportateurs.

En troisième lieu, je voudrais parler de l'eau, désormais reconnue comme un facteur essentiel de la production, surtout dans certains pays en développement du Sud. Selon les estimations, l'agriculture utilise environ un litre d'eau par calorie alimentaire produite. Concrètement, cela signifie qu'à la consommation quotidienne en eau d'une personne moyenne, il faut ajouter 3 000 litres nécessaires pour cultiver la quantité de produits agricoles que cette personne consomme. Or, l'eau fait aussi l'objet d'un commerce transfrontière. Le principal problème est que l'eau est si fortement subventionnée qu'elle n'entre jamais dans les calculs de l'OCDE. Aux Etats-Unis, l'eau ne représente même pas 2 pour cent de son coût en Europe méridionale. Elle est tant et tant gaspillée et surexploitée que les nappes phréatiques s'épuisent. Cette question est importante pour Nestlé étant donné notre relation avec les agriculteurs. Nos usines, dans plus de 80 pays, dépendent des agriculteurs pour les denrées alimentaires qu'elles produisent, c'est dire que toute instabilité de la production serait problématique. D'après les estimations de l'OCDE, la libéralisation globale de l'agriculture, même en excluant les subventions à l'eau, permettrait de réduire la consommation en eau de près de 10 pour cent et c'est là que l'OMC intervient. Même si elle peut compliquer l'équation, la question des subventions à l'eau doit être posée d'urgence dans le contexte global des négociations, pourquoi pas dans un quatrième Cycle ? Je ne nie pas que cette considération renforcerait la position de la Suisse dans les négociations, mais une chose est sûre : l'eau est désormais une préoccupation depuis que la consommation de cette ressource par l'agriculture dépasse, et de loin, les possibilités de reconstitution naturelle des nappes.

C'étaient là les trois remarques que je tenais à faire concernant la réforme de l'agriculture. Je n'ai pas directement répondu à la question de savoir si l'agriculture doit être retirée de l'engagement unique, mais je pense qu'elle doit y être maintenue. Nous devons impérativement progresser au niveau multilatéral, mais en fin de compte il est difficile pour un observateur extérieur appartenant au monde des entreprises de dire où les pièces seraient les mieux placées dans ce que d'aucuns décrivent comme une partie d'échecs. Reste que l'ouverture est essentielle quoique l'on fasse. Il importe également, pour les producteurs de denrées alimentaires, que le marché soit profondément changé dans les 10 ou 20 prochaines années. Des marchés fermés, administrés par des ministères de l'agriculture, ne seront certainement pas à la hauteur des enjeux. J'ai la conviction que même dans des marchés entièrement

ouverts, 80 pour cent au moins des denrées seront produits et consommés localement.

EXTRAITS DU DEBAT

M. Ó Neachtain (Parlement européen)

Je me félicite de ce débat, mais je m'étonne qu'aucune réponse, négative ou affirmative, n'ait été donnée à la question posée : faut-il retirer l'engagement unique ? J'estime, quant à moi, que oui car il est source d'une grande confusion. Je crois en les négociations commerciales mondiales et en la libéralisation du commerce, mais pas comme elles sont présentées actuellement, au sens où l'agriculture serait commerciale, sauf pour une toute petite partie. Car l'agriculture concerne aussi des collectivités locales et leurs traditions et elle touche à la sécurité alimentaire. Nous, en Europe, ne voulons pas délocaliser notre sécurité alimentaire à des milliers de kilomètres. Je ne suis pas convaincu par l'argument des dommages pouvant être occasionnés aux pays en développement et des études récentes me donnent raison. Les principaux bénéficiaires seraient les gigantesques exploitations agricoles d'Amérique du Sud, construites aux dépens de la forêt équatoriale. L'UE a réformé sa politique agricole, sans qu'on lui en sache gré, se conformant aux règles de l'OMC et avec l'assurance que l'accord serait agréé par l'OMC et resterait en vigueur jusqu'en 2013. Nos négociateurs, cependant, ne cessent de vider de son sens l'accord que nous avons mis en place. L'UE est le plus gros importateur de produits agricoles en provenance des pays en développement, pays auxquels nous accordons le plus haut degré d'accès préférentiel. Nous sommes un importateur net de produits agricoles alors que les Etats-Unis sont des exportateurs nets. Nous faisons de notre mieux, mais le sort fait à l'agriculture actuellement, dans le cadre de l'engagement unique, laisse à désirer et doit changer. Pour autant, l'agriculture ne doit pas être complètement retirée, ouvrant la voie au chacun pour soi. Il ne faut pas oublier que la sécurité alimentaire est très importante pour toutes les collectivités d'Europe, et du monde entier. Si elle est retirée, il y aurait un raz-de-marée et nous ne serions plus en mesure de garantir la raison d'être de notre agriculture qui est la sécurité alimentaire.

Mme Lee (République de Corée)

La possibilité d'une impasse dans les négociations sur la question agricole a maintes fois été évoquée. Bien qu'elle ne représente qu'une petite partie du

commerce international, l'agriculture est au cœur des négociations DDA dans leur ensemble. Sans elle, nous ne pourrions progresser sur aucun autre domaine. Tout d'abord, les agriculteurs ont plus de moyens de pression politiques que les autres producteurs dans tous les pays ou presque. En second lieu, le fossé entre les positions des pays exportateurs et celles des pays importateurs est trop large et ne sera pas facilement comblé. Enfin, il faudra sérieusement prendre en compte les préoccupations non commerciales. Retirer l'agriculture de l'engagement unique reviendrait à saper l'autorité et le rôle du système commercial multilatéral. Pire, cela se traduirait par une prolifération d'accords de libre-échange. J'aimerais donc demander aux intervenants quel serait, à leurs yeux, l'aspect agricole qu'il conviendrait de traiter en premier pour nous sortir de l'ornière actuelle. Qu'advierait-il si nous ne parvenons pas à un consensus concret avant que ne s'écoule le temps imparti, c'est-à-dire d'ici à mars 2007 ? Enfin, en sa qualité de président des négociations sur l'agriculture à l'OMC, M. Crawford pourrait-il nous éclairer sur un éventuel plan B ?

M. Crête (Canada)

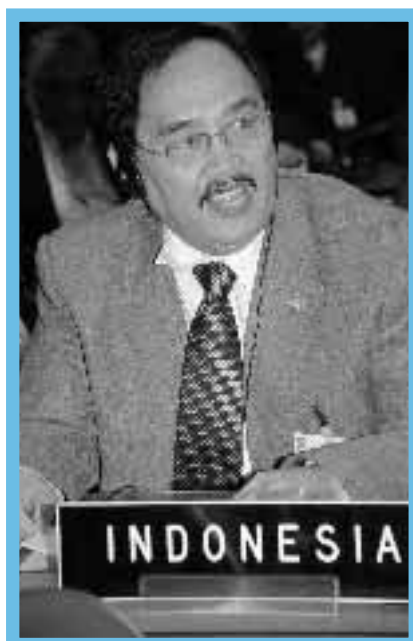
J'ai le privilège, aujourd'hui, de représenter pour la première fois la nation québécoise récemment reconnue, surtout sur un sujet aussi important. Nous sommes conscients des préoccupations des agriculteurs canadiens, de la difficulté de gestion de l'offre et des problèmes auxquels ils sont confrontés. Ce cycle de négociations est riche de possibilités et de perspectives, cependant, et je ne pense donc pas qu'il faille répondre par l'affirmative à la question



posée. Cela aggraverait les retards et il serait encore plus difficile de persévérer. De plus, les pays ayant accepté les négociations sur l'agriculture n'auraient plus aucune chance d'obtenir des avantages sur d'autres tableaux. Nous avons un accord sur les questions techniques, par exemple. Les négociations entre pays qui ont abouti à des accords bilatéraux en sont une bonne illustration. Les négociations bilatérales entre le Canada et les Etats-Unis montrent, ainsi, que la souris peut avoir raison de l'éléphant, même si cette situation ne peut être reproduite facilement partout. Pour toutes ces raisons, j'estime qu'il est important de mener à bien les négociations et de faire entendre nos préoccupations locales dans l'espoir d'un résultat positif. Si les négociations se soldent par un échec, nous devons envisager une nouvelle approche. Dans l'état actuel des choses, cependant, il serait prématuré de condamner un processus en cours.

M. Sugandi (Indonésie)

L'absence étonnante de progrès dans les négociations agricoles s'explique, avant tout, par le fossé entre le soutien national et l'accès au marché, fossé qui doit donc être au centre de nos préoccupations. Dans le présent Cycle de développement, les membres de l'OMC devront aussi s'attacher à la réalisation des objectifs DDA, et nous devons conjuguer nos efforts afin que ces négociations soient à la hauteur des engagements pris à Doha. Cela permettrait de réduire considérablement les subventions qui faussent le commerce, et de faire preuve de la rigueur nécessaire pour éviter les artifices et les réaffectations des aides entre produits. Par ailleurs, cela améliorerait



considérablement l'accès au marché et éliminerait rapidement les subventions à l'exportation sous toutes leurs formes. Les traitements spéciaux et différentiels pour les pays en développement et les PMA doivent rester la priorité. A cette fin, les produits spéciaux et le mécanisme spécial de sauvegarde devront continuer à faire partie intégrante des négociations. Alors, et alors seulement, les besoins de développement de ces pays, y compris en matière de sécurité alimentaire et de revenus, seront pris en compte. Le Parlement indonésien estime que tous les membres, surtout les acteurs majeurs, devront faire preuve de volonté politique afin de contribuer de façon sensible à la reprise et au succès des négociations. Enfin, ma délégation pense que l'agriculture doit être maintenue dans l'engagement unique. La plupart des pays en développement considèrent que l'agriculture est une question essentielle dans le Cycle de Doha et qu'elle doit être traitée de façon prioritaire. Ils pensent également que les déséquilibres actuels en matière agricole ne pourront être réellement corrigés, dans le but de réaliser les objectifs DDA, que dans le cadre d'un engagement unique.

M. Falconer (intervenant)

Tout d'abord, les résultats négociés ne peuvent être imposés à des Etats souverains. Il appartient à chacun d'entre eux de décider s'il veut, ou non, conclure un accord. Si la réponse est oui, ce sera pour la raison bien évidente que, en fin de compte, les avantages sont supérieurs aux coûts que chacun aurait à supporter individuellement. Comme dans toute négociation, divers facteurs entrent en ligne de compte, mais la tolérance politique peut être appréciée au niveau national. A défaut, il n'y aura manifestement pas d'accord. Nul ne peut imposer une solution contraire à cette approche parce que la négociation fonctionne par consensus, ce qui est le garde-fou le plus efficace possible. De même, la négociation comprend un élément de responsabilité internationale dont il faut tenir compte; comme il faut gérer l'impact des politiques d'Etats souverains sur d'autres Etats souverains et le Protocole de Kyoto ou les effets transfrontières des politiques nationales en constituent un bon exemple. La même règle vaut en matière commerciale : les subventions à l'exportation et les politiques d'aide nationales peuvent avoir des répercussions sur des pays tiers en faussant les marchés et en faisant baisser les cours. Le cas des producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest, dont les revenus ont baissé en raison des subventions dans les marchés internationaux, vient tout de suite à l'esprit. Lesdites subventions sont peut-être



accordées dans les meilleures intentions, si l'on considère les objectifs des politiques nationales, mais elles ont incontestablement des effets transfrontières sur des pays tiers. C'est pourquoi on s'efforce de négocier une solution répondant aux besoins de toutes les parties concernées. Dans le jeu politique, c'est donnant-donnant même dans un domaine tel que l'accès au marché. Cette raison à elle seule serait suffisante, même si elle n'est pas parfaite. Mais elle ne fonctionne que lorsque l'équilibre politique le permet.

Les inquiétudes quant à la sécurité alimentaire suscitent un débat abstrait qui va bien au-delà de l'impact relativement modeste, à mes yeux du moins, des négociations multilatérales. Il n'y a pas de sécurité alimentaire sans commerce car c'est le commerce qui permet d'éviter l'autarcie et la famine. C'est peut-être trop simplifier les choses, mais c'est tout aussi simpliste de prétendre que l'autarcie est la seule voie vers la sécurité alimentaire. Je suis convaincu que l'accès aux producteurs de denrées alimentaires, la diversification des sources de l'offre, sont une option bien plus intelligente. Je ne voudrais pas donner l'impression que je mène une croisade; j'essaie tout simplement de dire qu'il n'y aura pas de raz-de-marée si les présentes négociations aboutissent. Les réformes au sein de l'UE dépassent, d'ores et déjà, tous les résultats que nous pourrions encore espérer dans les présentes négociations. De même, la plupart des politiques nationales viendront probablement renforcer les acquits, ce qui est déjà relativement accepté au niveau national, même sans unanimité. Au-delà, la marge de progression du système multilatéral, au niveau macro-économique, est relativement réduite.

A ce stade, de très importants garde-fous existent, cependant. Comme l'a indiqué notre collègue indonésien, par exemple, les présentes négociations doivent comporter des dispositions particulières répondant aux besoins des pays en développement en matière de sécurité alimentaire, de revenus, et de développement rural. Des mesures seront incluses de sorte que les préoccupations de ces pays ne soient pas compromises par les pressions d'ajustement, qui sont plus compliquées à gérer pour eux. Quel que soit le résultat en matière d'accès au marché, quel que soit le sentiment des pays dits "exportateurs", il y aura toujours des produits sensibles qui ne seront pas libéralisés autant que d'autres, dans le présent Cycle de négociations, au motif de la sécurité alimentaire ou pour des raisons purement politiques. A hauteur de quelle proportion de la consommation nationale ces produits seront-ils libéralisés ? Ce pourcentage devra être négocié mais ne sera pas à deux chiffres. Je doute fort, par conséquent, que la capacité des pays développés à assurer leur propre approvisionnement en soit affectée.

En troisième lieu, il est extrêmement important d'envisager, dans les présentes négociations, une aide aux secteurs ruraux. Si ces négociations aboutissent, il n'y aura pas de limite sérieuse à la capacité des contribuables d'allouer des fonds aux collectivités rurales par le biais de la caisse verte, une aide nationale qui n'est pas qualifiée de distorsion commerciale, sachant que l'OMC ne s'ingérerait jamais dans ce système. La seule aide qui devrait être réglementée concernerait les subventions à l'exportation. Celles-ci seront éliminées en cas de succès des négociations, parce qu'elles reviennent essentiellement à voler des marchés et à détruire la source de revenus de personnes authentiquement vulnérables dans les pays en développement, notamment les producteurs lésés par les importations de poulets surgelés subventionnés, évoqués précédemment. Encore s'agirait-il de maintenir une sécurité alimentaire légitime dans une situation où les économies locales et les petits pays en développement auraient de vrais marchés commerciaux mais seraient empêchés d'atteindre la sécurité alimentaire en raison des subventions des pays riches qui fausseraient leurs propres marchés. C'est la réduction de ces aides nationales, qui faussent les termes de l'échange, qui fera la différence au niveau mondial. Et cette différence, sans être spectaculaire, apportera un plus appréciable, puisqu'elle permettra à un certain nombre de pays en développement d'atteindre la sécurité alimentaire, sans léser les pays plus riches. Bref, aucune de ces considérations ne sera bouleversée par les délibérations de Genève. Au lieu de cela, nous aurons

amélioré la situation de façon marginale peut-être, mais précieuse.

En réponse à la question de la déléguée coréenne, je n'ai pas de solution et, d'ailleurs, ce n'est pas à moi d'en proposer une, mais je dirais que toutes les négociations inutiles doivent s'arrêter. Les chiffres disponibles, cependant, ne sont pas irréalistes. Les propositions déjà faites par l'Europe, en matière d'aide nationale, pourraient encore baisser si l'Europe le décide. Etant donné la chute des cours internes en Europe, il y a une volonté d'éliminer les subventions à l'exportation, ce qui impliquerait des mesures de réciprocité, toujours à l'exportation, de la part des Etats-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Tout indique que de telles mesures sont imminentes. Les Etats-Unis, toutefois, devront faire encore un effort sur le front des aides nationales. Déjà ce pays dépense nettement moins que ce qu'il propose actuellement dans les négociations. Reste à savoir dans quelle mesure il serait disposé à s'aligner sur le niveau des dépenses, voire à aller plus loin. Rien n'interdit d'imaginer à quel niveau il pourrait descendre, si les négociations aboutissent, mais en termes politiques il faudra une réciprocité de la part de pays développés et en développement sous forme d'accès au marché. Le niveau des engagements déjà envisagé dépasse déjà ceux du Cycle de l'Uruguay mais il faudra encore aller plus loin, jusqu'à un niveau à négocier. Cela ne se traduira pas, cependant, par l'absence de produits spéciaux mais par des perspectives commerciales raisonnables grâce auxquelles le monde fera un pas dans la bonne direction. Je ne peux être plus précis dans mes propos et il ne m'appartient pas de l'être. Mais, pour les négociations, il ne reste plus qu'un pas à franchir. En termes politiques, ce serait le dernier pas important. Jusqu'à présent, la tâche semblait ardue, mais si j'ai raison, ne serait-ce qu'à moitié, ce serait bien dommage de rater l'occasion. A défaut, il n'y aurait que des accords bilatéraux, comme l'a indiqué un orateur précédent, et donc des relations asymétriques entre grands et petits. Le système multilatéral n'est pas parfait mais il est bien moins imparfait qu'une multitude d'accords bilatéraux.

M. Oberhänsli (intervenant)

Tout d'abord, je suis convaincu que l'agriculture doit demeurer partie intégrante de l'engagement unique. Je ne pense pas que les pays en développement puissent inonder le marché européen par leurs produits. Un marché libéralisé permettrait, par exemple, d'accroître les cours du lait pour 130 000 producteurs pakistanais de 20 pour cent environ, ce

qui est énorme pour eux. Par contre, les exportations de lait pakistanais iraient vers le Moyen-Orient, bien que cette région reçoive aussi du lait subventionné exporté par d'autres pays.

Ensuite, pour revenir sur mon thème favori de l'eau et considérant l'immense potentiel non utilisé de l'agriculture pluviale en Afrique, il faudrait indiquer, par des mesures à long terme, que le développement agricole de ces régions serait plus que souhaitable – non pour servir les marchés industrialisés d'Europe, mais plutôt à l'instar de ce qui s'est fait en Asie du Sud et en Chine, où les pénuries d'eau se font sentir. Il faut ouvrir les marchés pour donner ce genre de signaux qui manquent actuellement.

M. Dupraz (intervenant)

La sécurité alimentaire, n'est pas une idée neuve, pas plus que la souveraineté alimentaire, car tous les pays ont besoin d'une certaine marge d'autosuffisance. Quand on veut répondre aux besoins, aux intérêts et préoccupations des consommateurs locaux, il est bien plus facile d'obtenir des denrées alimentaires sur place que d'aller les chercher à l'autre bout du monde, ce qui implique des problèmes de traçabilité et de suivi pour des raisons d'hygiène. En outre, 80 pour cent des produits agricoles au niveau mondial sont vendus et consommés dans la région où ils ont été produits et les règles du commerce international pourraient détruire ou gravement compromettre ce commerce régional; une idée que les pays exportateurs nets de denrées alimentaires ont du mal à admettre. Comme le rappelait encore hier soir le candidat aux présidentielles françaises, M. Sarkozy, les cours des produits agricoles n'ont jamais été aussi bas et les producteurs n'ont jamais été aussi mal lotis que sous le Cycle de l'Uruguay. Les consommateurs n'ont pas profité des accords encore en vigueur et nous ne devons pas, par conséquent, aller plus loin sur ce chemin de la libéralisation et de l'ouverture des frontières. Le commerce n'est pas une fin en soi mais doit être un outil pour l'humanité, un outil dont les bienfaits économiques profiteraient à tous et pas seulement aux multinationales. Les responsables politiques doivent être plus prudents et maintenir un équilibre entre le produit du travail et celui du capital et des entreprises. Cet équilibre doit être pris en compte dans le commerce international.

M. Oberhänsli (intervenant)

Je regrette d'avoir à contredire un homme qui sera peut-être le futur Président de la France. En 1866,

Nestlé lançait son premier produit, une formule pour nourrissons. A l'époque, une ouvrière non qualifiée devait travailler 24 heures pour acheter la quantité nécessaire de ce produit pour son bébé. Aujourd'hui, il faut à peine 40 minutes de travail à une ouvrière non qualifiée pour acheter la même quantité de produit de bien meilleure qualité, une évolution que l'on doit essentiellement, et sans aucun doute, à l'ouverture des marchés et à la libéralisation.

M. Cusumano (Italie)

Je suis, pour l'essentiel, d'accord avec les arguments qui ont été exprimés ici. Nous avons besoin d'une proposition globale qui donnerait une impulsion nouvelle au Cycle de Doha, une proposition tenant compte de l'agriculture, car les questions agricoles ne peuvent pas être traitées séparément. Pour ce qui est des marchés locaux, il faudra donner des indications géographiques. Je propose donc la mise en place d'un registre international comportant de telles indications, ce qui donnerait une plus grande stabilité commerciale aux produits, tout en protégeant les consommateurs et en renforçant la sécurité alimentaire. Les parties prenantes aux négociations du Cycle de Doha doivent faire preuve de motivation et les velléités de néocolonialisme ou de néoprotectionnisme doivent être évitées, car elles nous ramèneraient à l'époque de la gouvernance globale. Nous devons nous préoccuper non seulement des économies des pays les plus faibles, mais aussi du rôle et de la fonction de l'UE. Un bon accord économique ne serait pas sans poser des difficultés pour les Etats-Unis, pays qu'il faudra peut-être encourager à revoir sa position. Soutenir la reprise du Cycle de Doha, c'est d'abord faire preuve d'une forte volonté politique.

Mme Bank (Norvège)

Il serait instructif d'écouter le point de vue de ceux qui profitent des politiques de libéralisation agricole. Reste que nous devons nous unir à propos des préoccupations des pays exportateurs nets de denrées alimentaires. Comme l'a indiqué M. Falconer, les réformes agricoles de l'UE et des Etats-Unis sont encore loin des objectifs prévus. Il ressort d'une étude financée par l'UE sur la PAC que l'orientation exportatrice de la Stratégie de Lisbonne peut encore fonctionner pour l'UE, avec des subventions "caisse verte". Le moment n'est-il pas venu de reconsidérer l'effet dumping des subventions, quelle que soit leur couleur, plutôt que la couleur des caisses ? Si on ne le fait pas, les exigences du G33 pour les PS et le MSS deviendraient encore plus pertinentes.

M. Kabore (Burkina Faso)

Un retrait de l'agriculture de l'engagement unique serait catastrophique car beaucoup de pays seraient exclus, notamment ceux d'Afrique subsaharienne qui dépendent à 80, voire 90 pour cent, de l'agriculture. Des trois valeurs essentielles devant être présentes à l'esprit quand on parle de commerce international, la première est celle de l'équité et de la justice. La question de la libéralisation commerciale ne se posait pas tant que le protectionnisme servait les intérêts des pays riches. Aujourd'hui, c'est comme si nous étions pris au piège. Aujourd'hui, c'est le règne du deux poids deux mesures puisqu'on essaie, semble-t-il, de nous vendre le libre-échange et la loi du marché, alors que les subventions nous causent du tort. Au moment où nous palabrons et faisons des discours à l'OMC, des gens meurent et souffrent en raison des décisions prises. Ces personnes sont nos semblables, mais elles ne reçoivent pas un juste prix pour leurs produits. C'est là une question humaine et de bon sens. L'Afrique est le seul continent possédant toutes les ressources imaginables dans son sous-sol, mais c'est aussi le seul continent auquel on refuse une aide sincère au développement. L'injustice, l'inhumanité et le sens commun bafoué se traduisent par l'absence de paix. On ne pourra jamais mondialiser le commerce sans mondialiser la paix. Tant qu'une partie de l'humanité souffrira d'un commerce international injuste, cette paix mondiale et globale si nécessaire au commerce ne pourra jamais être instaurée.



M. Sanoussi (Niger)

Les parlementaires sont dans une position difficile lorsqu'il s'agit de l'OMC, dans la mesure où ils n'ont

pas leur mot à dire sur son fonctionnement. Chaque fois que je rentre chez moi après une réunion de l'OMC, je m'aperçois que le législatif ne détient, en fin de compte, aucun pouvoir réel. Nous avons eu un débat extrêmement intéressant aujourd'hui, par exemple, mais le problème est qu'aucun gouvernement, aucune organisation autre que le Parlement européen n'accordera la moindre attention à nos délibérations et commentaires. Dans nos instances nationales, l'OMC est à peine audible : elle n'est pas mentionnée par les hommes politiques et les journalistes; elle est inconnue des syndicalistes et de la société civile. Si, en notre qualité de parlementaires, nous voulons faire œuvre utile, nous devons faire pression sur nos gouvernements, sensibiliser l'opinion publique et l'informer sur l'OMC. A cet égard, les hauts dirigeants de l'OMC, ainsi que le Président de l'UIP, doivent eux aussi sensibiliser les chefs de gouvernement à la nécessité d'associer les parlementaires aux affaires de l'OMC, sans quoi nos débats seront inutiles. Si des présidents et des ministres étaient présents parmi nous, ici, les journalistes se bousculeraient en ce lieu avec leur cortège de caméras. Nous n'avons ni les uns ni les autres. Personnellement, je n'ai jamais vu la moindre information sur l'OMC ou l'UIP à la télévision du Niger.



M. Martinez (Parlement européen)

Nous discutons depuis 90 minutes et, en ce court laps de temps, six exploitations agricoles ont disparu en Espagne et autant en France et en Italie. Chaque pays européen perd 90 exploitations agricoles par jour et il en va de même, sans doute, pour des pays

tels que le Burkina Faso et le Mexique, du fait des accords du libre-échange, sans compter les membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR), même le Brésil, ce géant de l'exportation. Au Nord comme au Sud, les agriculteurs souffrent et pâtissent de politiques agricoles absurdes qui livrent la terre à la jachère, qui détruisent la forêt amazonienne alors que des terres en Europe sont laissées à l'abandon. La question n'est pas de savoir si l'agriculture doit être maintenue dans les négociations mais plutôt de repenser l'agriculture au niveau mondial afin d'aboutir à une distribution équitable. Avec l'irrigation intensive de plus en plus pratiquée en Chine et en Inde, les produits de ces deux pays seront partout en 2020 et leurs agriculteurs entreront en nombre sur le marché. Si l'hémorragie d'agriculteurs et de paysans se poursuit, ce serait une tragédie parce qu'à cette époque le monde aura besoin de tous ses agriculteurs. Là réside l'espoir.

M. Lubinda (Zambie)

Dans les PMA, aujourd'hui, plus d'un million d'enfants auront faim et souffriront en raison des politiques néolibérales dont nous débattons ici aujourd'hui. Dans ces pays, 60 à 70 pour cent des habitants dépendent de l'agriculture pour leur survie, leur revenu, les soins médicaux dont ils ont besoin et l'éducation de leurs enfants. Les PMA donnent et donnent encore depuis qu'ils ont entendu pour la première fois parler de libéralisation et de mondialisation. Combien encore leur demandera-t-on de donner ? Soutenir que l'agriculture doit être retirée de l'engagement unique, c'est dire que les PMA doivent toujours être réduits à la portion congrue. Pour eux, quel est l'effet des subventions nationales accordées dans les pays développés ? L'impact de l'aide alimentaire sur leur production agricole est éloquent. Là où règnent la faim et la famine, le Programme alimentaire mondial (PAM) leur fournit de quoi manger, et pourtant le monde développé n'envisage pas, fût-ce un instant d'acheter des denrées alimentaires aux PMA et de permettre à d'autres pays de survivre. Je suis d'accord avec M. Falconer : ce n'est pas le moment de commencer à changer les règles du jeu simplement parce que le monde développé vient de s'apercevoir que ses économies ne sont pas avantagées. Nul ne conteste le bienfondé de la sécurité alimentaire. Encore faut-il que tous les agriculteurs bénéficient des mêmes chances pour développer leurs économies. Dans l'intérêt du monde développé lui-même, nous qui sommes assemblés ici devons nous prononcer pour le maintien de l'agriculture dans l'engagement unique.

M. Pal (Inde)

Le retrait de l'agriculture de l'engagement unique serait catastrophique pour l'ensemble du processus de négociation. Les négociations multilatérales ne pourront progresser et réussir que si les questions sont regroupées, tout particulièrement dans le Cycle de Doha où le développement occupe une place centrale. Dans des négociations séparées, les grands pays cherchent à gagner sur tous les accords. Abandonner l'engagement unique reviendrait tout simplement à permettre aux pays développés de dicter leur volonté. Ils ne soutiendraient, dès lors, que les négociations relatives aux secteurs les plus profitables à leurs yeux. Ce serait inacceptable au regard des progrès déjà accomplis. La principale difficulté est l'intransigeance de certains pays développés et puissants sur la contribution qu'ils pourraient faire pour soutenir encore les négociations.

Mme Rehman (Pakistan)

Nous nous félicitons de l'intérêt montré pour les préoccupations des pays en développement et pour le maintien de l'agriculture dans le système commercial multilatéral. En même temps, il faut bien constater que le système actuel est dominé par les grands pays développés soucieux avant tout de leurs exportations agricoles. Le développement de pays densément peuplés, comme le Pakistan, doit être pris en compte, sachant que la plupart des produits agricoles que nous consommons sont importés. Une attitude offensive dans les négociations agricoles n'est pas souhaitable de notre point de vue. Je



demande donc à ceux qui souhaitent le retrait de l'agriculture du système multilatéral s'ils ont une solution de rechange, mais aussi si un équilibre commercial en matière agricole est possible sans le système multilatéral.

M. Khoshchereh (République islamique d'Iran)

Dans la plupart des pays en développement, l'agriculture revêt une grande importance pour le PIB et l'emploi. La suppression des subventions et des mesures protectionnistes pratiquées par les pays développés et qui sont des distorsions commerciales, est donc essentielle. Et il est tout aussi important de maintenir le degré de protection nécessaire au dynamisme du secteur agricole dans les pays en développement. Il faut réfléchir avec réalisme à cette question, sachant toute l'influence des lobbies agricoles. Le paragraphe 4 du projet de document final mentionne, d'ailleurs, la puissance des lobbies protectionnistes dans les parlements. Or, dans la plupart des pays en développement, ces groupes de pression sont trop faibles pour exercer la moindre influence sur le commerce international des produits agricoles. C'est dans les pays développés qu'ils sont puissants et représentent la principale force politique soutenant des pratiques qui faussent le commerce. J'espère que ma remarque sera consignée dans le document final.



M. Dupraz (intervenant)

J'aimerais réitérer mon point de vue : le dossier agricole doit être fermement maintenu dans l'OMC.

Il est impensable que ce dossier soit traité séparément, ou bien retiré de l'engagement unique. Le maintenir c'est la possibilité de négocier tous les intérêts et d'atteindre un point d'équilibre tant sur l'agriculture elle-même, qu'entre elle et les autres dossiers. De même, j'estime qu'aucun progrès sensible vers la reprise des négociations n'est possible tant que la politique nationale des Etats-Unis n'aura pas réellement changé et je doute fort que l'Administration Bush en soit capable à ce stade.

S'agissant de la caisse verte, qui est un instrument de dumping, j'aimerais dire à la déléguée de Norvège qu'elle représente un moyen vital de préserver la fonction sociale et environnementale de l'agriculture. La Constitution suisse, par exemple, dispose que l'agriculture joue un rôle dans la préservation de l'environnement et la protection de la flore et de la faune, fonctions qui ont un coût et méritent d'être protégées par une caisse verte.

Concernant les commentaires du délégué du Burkina Faso, je pense encore une fois qu'il est inacceptable que les règles commerciales de l'OMC compromettent l'agriculture de subsistance, indispensable à la croissance économique des pays africains. A cet égard – et c'est très important – la suppression des subventions à l'exportation est vitale pour leur développement agricole et économique. Quant à la disparition d'exploitations agricoles, il s'agit d'un effet inévitable, même si on peut le déplorer, de la restructuration dans n'importe quel pays. Le plus important est donc que les règles internes et supranationales de l'OMC permettent de gérer le changement structurel tout en évitant les crises.

Enfin, j'ai la conviction absolue que l'agriculture représente un pilier social de la vie et une partie vitale de l'histoire. C'est pourquoi il nous faut

absolument des règles commerciales OMC permettant la coexistence harmonieuse des divers types d'agriculture.

M. Oberhänsli (intervenant)

J'aimerais répondre à trois questions en particulier. Tout d'abord, concernant la question de la déléguée de Norvège, je pense que toutes les subventions doivent être considérées dans la perspective d'un développement à long terme. Lorsqu'il y a multifonctionnalité, il faudra, pour progresser, définir clairement les compensations nécessaires.

Pour la question de l'équilibre, posée par la déléguée du Pakistan, cette quête commence chez soi, dans son propre pays, car le principal marché pour les agriculteurs concernés est le marché local. Encore une fois, je répète que les subventions qui faussent le commerce doivent être éliminées parce qu'elles empêchent les agriculteurs locaux d'accéder à leurs propres consommateurs.

Pour ce qui concerne les exploitations agricoles, elles ne sont pas les seules à décliner. Les études montrent que de grosses entreprises figurant sur la liste Fortune 100 n'ont plus de garantie de survie. On peut le regretter, mais c'est là un résultat essentiel de la concurrence. Il n'empêche, j'en suis d'accord avec l'orateur, que nous devons nous préoccuper de l'avenir – non seulement de l'eau mais aussi de la diversité et de la qualité des produits. C'est pour cela que la seule solution est un marché ouvert. Je doute fort qu'une négociation, aussi globale soit-elle, ou un ministère soit capable de trouver des solutions aux immenses questions de l'avenir. Il ne s'agit plus de résoudre des problèmes comme on le fait depuis 20 ans.

REUNION-DEBAT

“QUELLE EST L'EFFICACITE DU SYSTEME DE REGLEMENT DES DIFFERENDS DE L'OMC ?”

REMARQUES LIMINAIRES

M. Muhamad Noor Yacob, Ambassadeur (Malaisie)

Président de l'Organe de règlement des différends de l'OMC

L'Organe de règlement des différends de l'OMC (ORD), instance politique regroupant les 149 membres de l'OMC et que j'ai eu l'honneur de présider l'année passée, veille au bon fonctionnement du système de règlement des différends de l'OMC. Il prévoit la mise en place de groupes spéciaux chargés de trancher les litiges; adopte les rapports des groupes spéciaux

et de l'Organe d'appel, ce qui leur confère un caractère légal; autorise le recours à des mesures de représailles commerciales à l'encontre des pays qui ne respectent pas les décisions et recommandations des organes d'arbitrage de l'OMC; enfin, il constitue un forum pour les membres de l'OMC leur permettant de faire connaître leur point de vue sur les décisions d'arbitrage de l'OMC et sur la mise en conformité avec ces décisions, et, s'il y a lieu, de résoudre les divergences d'interprétation des procédures et processus devant être suivis en vertu du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends (le Mémorandum d'accord), traité multilatéral constituant le fondement juridique du système. L'ORD siège normalement une fois par mois en réunion ordinaire pour expédier ses affaires courantes mais il peut, si nécessaire, tenir des réunions extraordinaires afin de mettre en place des groupes spéciaux ou pour adopter des rapports sur demande d'un membre.

Le système de règlement des différends de l'OMC est considéré par d'aucuns comme la clé de voûte du système commercial multilatéral de l'OMC. Les membres de l'OMC s'accordent à dire qu'il a, jusqu'ici, remarquablement rempli son office. Tel que défini dans le Mémorandum d'accord, ce système résulte essentiellement de la codification des lois et usages antérieurement en vigueur en matière de règlement des différends sous le GATT, moyennant quelques modifications importantes telles que l'automatisme de la création de groupes spéciaux et de l'adoption des rapports, sans oublier la mise en place de l'Organe d'appel.



Notre premier thème d'aujourd'hui porte sur les forces et les faiblesses du système. Le principal point fort, à ce jour, est sans aucun doute l'acceptation de ce système et sa légitimité aux yeux de tous les membres de l'OMC qui respectent également et au plus haut point les décisions en émanant, même lorsque ces décisions ne leur conviennent pas. N'est-il pas exceptionnel que, sur les 103 affaires ayant fait l'objet d'une décision d'un groupe spécial de l'ORD ou de l'Organe d'appel, dont 90 pour cent pour violation avérée de l'OMC, la partie responsable se soit engagée à respecter les décisions prises et ait le plus souvent commencé à tenir son engagement ? Le deuxième point fort du système est la période de consultations obligatoire de 60 jours avant que le dossier présenté par le plaignant ne soit soumis à un groupe spécial. Ce délai de consultations obligatoire a très souvent permis de trouver une solution bilatérale à des différends qui auraient, sinon, dû être soumis à arbitrage. En fait, la moitié seulement des 351 litiges soumis à l'OMC sont passés devant des organes d'arbitrage de l'OMC, des solutions ayant été trouvées durant la période de consultations obligatoire, ou avant la constitution d'un groupe spécial. Le troisième point fort est l'efficacité générale du mécanisme de règlement des différends et la ponctualité des décisions, celles-ci intervenant normalement en moins d'un an en cas de groupes spéciaux, et toujours en moins de 90 jours lorsque l'affaire passe devant l'Organe d'appel, ce qui est le délai prescrit par le Mémoire d'accord. Aussi, lorsqu'un membre décide de soumettre une affaire à arbitrage dans le système de l'OMC, il peut normalement escompter une décision de l'organe d'arbitrage dans un délai raisonnable.

Deux points faibles du système sont souvent pointés du doigt par certains membres de l'OMC, notamment les pays en développement. Tout d'abord, étant donné la complexité des contentieux OMC, les pays n'ayant pas chez eux le savoir-faire juridique nécessaire sur l'OMC sont obligés de recourir à des conseillers extérieurs, ce qui est onéreux. C'est la raison pour laquelle beaucoup de petits membres de l'OMC estiment souvent que le système de règlement des différends leur est moins accessible, voire totalement inaccessible. Ensuite, et même si les parties perdantes respectent le plus souvent les décisions prises à leur encontre, il arrive qu'elles mettent beaucoup de temps à le faire, et cette lenteur entraîne souvent des plaintes. Ainsi, certaines parties mettent plus de quatre ans à supprimer une mesure contraire à l'OMC, si l'on tient compte de toutes les étapes du processus : délai de consultations obligatoire, groupe spécial, Organe d'appel, délai raisonnable pour l'exécution

de la décision et groupe spécial de mise en conformité. Ce problème est en cours d'examen dans le cadre des négociations relatives à la réforme du règlement des différends.

Notre second thème porte sur une possible multiplication des contentieux, en cas d'échec du Cycle de Doha. Cependant, étant donné qu'une reprise "douce" des négociations vient d'être décidée, la suspension du système de règlement des différends, avec toutes ses conséquences, devient moins probable. Les moyennes annuelles historiques des nouveaux contentieux, des constitutions de groupes spéciaux et des appels intentés – à l'exclusion des recours contre les décisions des groupes spéciaux de mise en conformité – s'établissent à 30, 11 et 7 respectivement, y compris pour les trois premières années du Cycle de Doha, entre 2002 et 2004. En 2005 et 2006, toutefois, le niveau des nouveaux contentieux a été inférieur à ces moyennes, peut-être en raison de l'intensification des négociations de Doha en 2005 et jusqu'en juillet 2006, et de l'espoir que des affaires telles que les subventions agricoles seraient résolues par la négociation et non par arbitrage.

Si le Cycle de Doha s'interrompt dans les mois qui viennent, on peut s'attendre à ce que les nouveaux contentieux, jusque-là anticipés par les négociations, soient soumis à arbitrage, surtout ceux concernant les subventions agricoles. Seul le temps le dira, étant donné la diversité des facteurs dont il faut tenir compte avant de décider de lancer une procédure officielle de règlement d'un différend au sein de l'OMC, notamment la suite qui sera donnée à la loi des Etats-unis sur l'agriculture, en 2007, et les conséquences pouvant en découler sur les contentieux touchant aux subventions agricoles.

Notre troisième thème concerne les ressources nécessaires en cas de surcroît de contentieux. Seront-elles suffisantes ? A leur niveau actuel, les ressources affectées au règlement des différends permettent de mettre en œuvre simultanément, et sans difficulté, 20 groupes spéciaux et procédures de mise en conformité. Actuellement, nous avons 14 groupes spéciaux initiaux en cours de fonctionnement ou de constitution; 3 groupes spéciaux de mise en conformité en cours de fonctionnement; et 3 ou 4 nouveaux groupes spéciaux envisagés. Le Secrétariat tourne donc à pleine capacité ou presque, si l'on s'en tient aux effectifs normalement requis pour mener à bien les contentieux actuellement soumis à des groupes spéciaux initiaux ou de mise en conformité. Pour ce qui concerne l'Organe d'appel, qui a eu l'année la plus chargée de son histoire en 2005, il n'a à statuer actuellement que sur un recours.

Si on assiste à une multiplication des contentieux avec constitution de groupes spéciaux avant que la charge de travail actuelle ne soit expédiée, il faudra probablement que le Secrétariat réaffecte ses ressources internes pour y faire face. Mais, au fur et à mesure que les procédures soumises à des groupes spéciaux initiaux et de mise en conformité arriveront normalement à leur terme, des ressources seront dégagées au sein du Secrétariat, ce qui permettrait de lancer d'autres procédures. A la lumière de l'expérience et compte tenu des effectifs actuellement requis, le Secrétariat estime être en mesure de faire face à une petite augmentation du nombre de contentieux nouveaux sans avoir à réaffecter ses ressources internes. Aussi la question d'un remaniement à court terme des ressources dépendra-t-elle du rythme auquel les arbitrages en cours seront expédiés, sachant que ce rythme dépend lui-même de la complexité des procédures.

Par ailleurs, je pense que les parlements nationaux, notamment ceux de la douzaine de membres les plus actifs au sein du système de règlement des différends de l'OMC, ont tout intérêt à s'informer, au niveau institutionnel, sur le fonctionnement du système. Les parlements des pays membres qui sont actuellement défendeurs dans des contentieux OMC doivent, en effet, bien s'informer sur les plaintes déposées contre eux et sur la possibilité, si la décision d'arbitrage leur est défavorable, d'avoir à adopter une loi de mise en conformité. En effet, les membres peuvent le plus souvent se conformer à des décisions prises à leur encontre par l'OMC grâce à des mesures administratives, mais il arrive parfois que des changements de loi soient nécessaires, ce qui implique une intervention active des parlements nationaux.

A ce jour, 17 membres de l'OMC ont fait l'objet d'une décision défavorable pour eux prise par des groupes spéciaux ou par l'Organe d'appel de l'OMC. Sur ce total, dix ont fait l'objet de décisions défavorables dans plus d'une procédure. Certains parlements nationaux ont déjà adopté des lois de mise en conformité nécessaires au respect d'un certain nombre de ces décisions. Le Congrès des Etats-unis, par exemple, l'a fait dans au moins quatre cas. La volonté des parlements nationaux d'adopter les lois nécessaires dans ces cas là est absolument essentielle pour la légitimité du système de règlement des différends de l'OMC et sa pérennité. C'est pourquoi les parlements nationaux détermineront, sur le long terme, le succès ou l'échec du système de règlement des différends de l'OMC. Ils doivent donc, absolument, se tenir informés sur ce système et le soutenir sans relâche.

M. Jean-François Bellis

Associé, Van Bael & Bellis, membre du groupe spécial de l'OMC

Les procédures de l'OMC, mises place depuis près de 11 ans pour aider les membres de cette organisation à régler leurs différends commerciaux, ont fait la preuve de leur efficacité et elles revêtent la plus haute importance pour le bon fonctionnement du système commercial mondial organisé par l'OMC. Mon point de vue personnel sur ce sujet est celui d'un juriste européen rompu au fonctionnement de l'UE avant d'acquérir une expérience de première main sur le système de règlement des différends de l'OMC. J'espère que ce point de vue permettra d'enrichir le débat d'aujourd'hui puisque les procédures de règlement des différends mises à disposition des membres de l'UE et de ceux de l'OMC ne sont pas sans points communs. Comme l'UE, l'OMC est une organisation fondée sur des règles mais sans véritable moyen de pression en cas de violation. Dans les deux systèmes, le respect des règles et des décisions dépend essentiellement du bon vouloir des membres. Dans le cas de l'UE, cependant, nous avons une intégration beaucoup plus poussée des Etats membres, ainsi qu'une intervention des tribunaux desdits Etats qui fait manifestement défaut dans le système OMC.

Dès qu'on parle de l'efficacité des institutions judiciaires en général, c'est presque toujours pour regretter les délais interminables des procédures. On connaît tous l'adage selon lequel justice interminable équivaut à déni de justice. A cet égard, on pourrait presque accorder un satisfecit au système de règlement des différends de l'OMC par rapport aux



autres systèmes nationaux et internationaux. En effet, le délai moyen pour qu'une procédure OMC passe du stade des consultations initiales à l'adoption d'un rapport final de l'ORD est inférieur à deux ans, ce qui est relativement court. La procédure devant l'Organe d'appel, elle, est très rapide puisqu'elle ne prend pas plus de trois mois en moyenne, soit beaucoup moins de temps qu'une décision de cour suprême. Jugé à cette aune, le système de règlement des différends de l'OMC est très efficace.

Mais la rapidité n'est qu'un aspect de l'efficacité. L'autre élément, tout aussi important sinon davantage, est bien sûr la qualité des réparations prévues. Là, les limites du système de règlement des différends de l'OMC sont bien connues : l'obligation de remédier à une infraction ne s'applique que dans l'avenir, en ce sens que le système de l'OMC ne prévoit pas de réparations rétroactives. Lorsque la partie concernée n'obtempère pas, les réparations sous forme de concessions supplémentaires en faveur de la partie ayant eu gain de cause sont uniquement volontaires. A titre de sanction ultime, l'ORD peut autoriser la partie ayant gagné la procédure à "suspendre les concessions et autres obligations accordées à l'autre membre concerné", à exercer des représailles, en d'autres termes. Cette réparation est donc conforme à la nature fondamentalement mercantiliste et intergouvernementale du système de l'OMC. L'inconvénient est que, en imposant des restrictions sur les exportations de la partie ayant perdu la procédure, le gagnant pénalise, en fin de compte, ses propres consommateurs. En outre, lorsque le marché de la partie qui gagne la procédure est petit, des représailles peuvent ne pas être suffisamment dissuasives pour contraindre l'autre partie à se mettre en conformité. Les mesures de représailles ne fonctionnent que lorsqu'il s'agit des membres les plus importants; on peut donc se demander si les recours prévus par le Mémoire d'accord sont suffisants. Quelques procédures retentissantes, mettant en jeu de gros intérêts nationaux, ont montré les limites de l'applicabilité des sanctions. En fait, certains contentieux soumis à l'arbitrage de l'OMC sont apparus comme "des erreurs", dans la mesure où la mise en conformité n'a jamais été obtenue ou seulement après des délais interminables. Pour ma part, je ne pense pas que ces affaires doivent être jugées comme autant d'échecs de la procédure de règlement des différends de l'OMC. Ce dernier a, au moins, le mérite de poser des questions sensibles et d'en débattre dans un cadre juridique rationnel avec, en fin de compte, des mesures qui représentent des avancées vers un règlement. En l'espèce, les mécanismes diplomatiques classiques n'auraient probablement donné aucun résultat.

Des problèmes d'application d'un tout autre ordre se posent également dans la multitude d'affaires plus discrètes impliquant essentiellement des recours commerciaux, à savoir les mesures anti-dumping, compensatoires et de sauvegarde. Le problème est que, dans ce genre d'affaire, la procédure de règlement des différends de l'OMC ne peut commencer qu'une fois des mesures finales imposées. Autrement dit, des mesures non conformes aux règles de l'OMC peuvent persister dans l'impunité pendant des durées assez longues.

Le Mémoire d'accord peut-il être modifié ? Beaucoup de suggestions ont été faites à cet égard. On a ainsi proposé, au lieu de suspendre les concessions accordées par le gagnant, de demander à l'autre partie le versement d'une réparation monétaire. On a aussi proposé d'habiliter l'ORD à imposer des réparations à la partie ayant perdu la procédure. De telles solutions représenteraient des réparations plus appréciables pour les parties ayant eu gain de cause, mais elles ne sont pas sans présenter quelques problèmes d'applicabilité à leur tour et peuvent s'avérer, en fin de compte, tout aussi inefficaces. D'aucuns ont aussi lancé l'idée de représailles collectives, permettant à des membres autres que la partie ayant eu gain de cause de soumettre les exportations du perdant à des représailles, ce qui inciterait ce dernier à obtempérer plus promptement. Mais cette solution pèserait elle aussi sur le commerce international, ce qui constituerait incontestablement une régression.

Même si le système est perfectible, le respect des décisions ne dépend pas des seuls recours prévus, ou pouvant être prévus, dans le cadre du Mémoire d'accord. Ce n'est que très récemment que le Traité établissant la Communauté européenne a été modifié en vue d'imposer des amendes aux Etats membres en infraction. Auparavant, un taux de mise en conformité relativement élevé était obtenu simplement par la coopération volontaire des Etats concernés, cédant, il est vrai, à la pression de leurs pairs. Une leçon à méditer pour le système de règlement des différends de l'OMC. On peut obtenir de tels résultats si les membres de l'OMC arrivent à se persuader l'un l'autre qu'il est dans leur intérêt à tous de préserver la crédibilité et le bon fonctionnement de l'OMC dans son ensemble.

Je suis convaincu que le système de règlement des différends de l'OMC aura de plus en plus d'importance à terme. L'OMC a, pendant longtemps, fonctionné selon le principe du vélo : elle devait avancer sans cesse sur la voie de la libéralisation commerciale, sous peine de déséquilibre. Or, comme le montre le Cycle de Doha, il devient de plus en plus

difficile d'étendre le système de l'OMC. A certains égards, nous avons atteint, en tout cas pour l'instant, le bout de la route. Mais cela ne veut pas dire que l'OMC n'a plus de raison d'être. Quelle formidable tâche, en soi, d'appliquer et faire appliquer le corpus existant (et considérable) de règles OMC, surtout que la responsabilité de veiller au respect des décisions d'arbitrage pourrait être partagée avec de nouveaux organismes situés hors de la structure OMC. C'est là que les parlements pourraient, utilement, collaborer entre eux et faire pression pour soutenir le système de règlement des différends de l'OMC.

Mme Debra P. Steger

Professeur, Faculté de droit, Université d'Ottawa, Directrice, EDGE Network

Le système de règlement de différends de l'OMC est, sans conteste, le plus actif et le plus sollicité de tous les systèmes de règlement des litiges aujourd'hui, comme le montrent ses statistiques extrêmement impressionnantes. Depuis 1995, plus de 350 demandes de consultations ont été formulées et environ 25 pour cent des procédures ont été réglées à l'amiable, par des moyens diplomatiques. Près de 130 procédures ont été jugées devant un groupe spécial et on compte environ 80 appels contre des rapports de groupes spéciaux. En outre, plus de 40 procédures de mise en conformité ont été lancées, dont des arbitrages relatifs à la suspension de concessions ou à des représailles.

Certes, les pays développés, notamment les États-Unis et les membres de l'UE, sont ceux qui sollicitent le plus le système de règlement des différends de l'OMC, mais près de 40 pour cent des plaintes ont été déposés par



des pays en développement avec des chiffres similaires pour les défenseurs : approximativement 60 pour cent pour les pays développés et 40 pour cent pour les pays en développement. En 2005, le nombre des demandes de consultation a considérablement baissé, se rejoignant pour les pays développés et en développement. Un tel volume de procédures indique, toutefois, que les membres de l'OMC ont confiance en ce système de règlement des différends, qui a remarquablement fait ses preuves. En effet, comme ils n'hésitent pas à le solliciter, ils recourent moins aux mesures unilatérales de représailles, d'un usage fréquent avant 1995.

Mais les statistiques ne sont qu'un aspect. L'ère des affaires "faciles" est révolue. Dans les premières années, la plupart des procédures portaient sur des différends de longue date, concernant essentiellement des problèmes classiques d'accès au marché dans le cadre du GATT et qui n'ont pas trouvé de solution des années durant. Plus récemment, les procédures, plus compliquées, concernent les subventions agricoles et nationales au titre de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, de même que les mesures au titre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Etant donné que les dispositions de certains de ces nouveaux accords ne sont pas très claires, l'interprétation des règles par les groupes spéciaux et l'Organe d'appel est devenue très importante.

L'autre question qui se pose avec insistance est celle des réparations commerciales : mesures anti-dumping, compensatoires et de sauvegarde. Beaucoup de plaintes ont été déposées contre les États-Unis mais désormais l'Inde et, depuis peu, la Chine dépassent les États-Unis pour le recours aux règles anti-dumping. On peut penser que des membres, de plus en plus nombreux, contesteront l'imposition de réparations commerciales, à l'avenir, et que les importations en provenance de Chine, de République de Corée et d'Inde seront davantage frappées de mesures de sauvegarde et anti-dumping. On peut aussi s'attendre à ce que lesdits pays contestent ces mesures devant l'OMC.

Au cours des premières années de l'OMC, la plupart des décisions de l'ORD étaient appliquées dans un délai raisonnable, hormis certains cas célèbres touchant aux bananes, aux hormones et aux avions. Environ 90 pour cent des décisions prises furent appliquées sans trop de retard et les autres dans les délais prescrits. Les problèmes d'application se posent pour 15 pour cent des cas; pourcentage qui, sans être élevé, est tout de même préoccupant, vu les enjeux économiques et politiques considérables de produits tels que le coton et le sucre.

Contrairement à ce qui s'était passé lors des cycles précédents, le nombre et l'importance des différends n'ont pas baissé dans celui de Doha. Des procédures extrêmement difficiles et complexes ont été engagées dans divers domaines : coton, sucre, subventions aéronautiques, bois tendre de construction, subventions aux chantiers navals, organismes génétiquement modifiés (OGM), paris et télécommunications, avec pour protagonistes les Etats-Unis, l'UE, la République de Corée et le Mexique.

Un échec du Cycle de Doha, voire une simple impasse, peut avoir de nombreuses conséquences sur le système de règlement des différends. D'abord, les contentieux se multiplieraient, surtout dans les domaines difficiles où les règles ne sont pas très claires, comme l'agriculture, les subventions (y compris pour les avions), les constructions navales et les services, sans oublier les réparations commerciales. En matière agricole, la clause de paix prévue par l'Accord sur l'agriculture ayant expiré, les règles de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires s'appliquent désormais aux subventions agricoles. La barre a donc été placée beaucoup plus haut, en ce sens que ledit accord s'applique désormais également aux pays développés et en développement, quels que soient leurs engagements au titre de l'Accord sur l'agriculture. Devant la croissance économique exponentielle de la Chine, on peut penser que ce pays et ses exportations vers des Etats membres feront l'objet d'un plus grand nombre de procédures à l'OMC et qu'à son tour la Chine engagera des procédures contre d'autres. Il y aura aussi une augmentation des cas de réparations commerciales, non seulement contre les Etats-Unis et l'UE mais aussi contre des pays en développement qui recourent à des mesures anti-dumping et de sauvegarde. Le système de règlement des différends de l'OMC constituera un bien commun au regard des accords commerciaux régionaux. Ces accords se sont multipliés, mais leurs mécanismes de règlement des différends sont loin d'avoir l'efficacité du système de l'OMC dans la plupart des régions autres que l'UE. Les questions soulevées par ces accords seront de plus en plus invoquées dans des litiges OMC, le plus souvent par des défenseurs dans le cadre de leur stratégie de défense. De plus, d'autres accords internationaux sur l'environnement, les droits de l'homme et les normes du travail, avec des implications commerciales, vont proliférer et leurs dispositions peuvent aussi donner lieu à polémique dans des procédures OMC. Comme le système de règlement des différends de cette organisation comporte un mécanisme de décision fort et efficace, les membres seront de plus en plus incités à résoudre à l'amiable leurs litiges étant donné

les obligations internationales contractées par les parties prenantes.

De même, on peut penser que la mise en conformité décisions deviendra plus problématique. Comme les grands pays eux-mêmes n'obtempèrent pas toujours dans des cas difficiles et complexes, d'autres seront tentés de suivre leur exemple. Le danger est donc que les décisions de l'OMC, jusque là fort bien respectées, le soient moins à l'avenir. Dans certains domaines, comme l'anti-dumping, les mesures de sauvegarde et de compensation et les passations de marché, le système de l'OMC ne prévoit, en fin de compte, aucune réparation, puisqu'il n'est pas rétroactif. Il faudrait donc envisager des réparations provisoires et rétroactives afin de donner plus d'efficacité aux recours. Dans de nombreux cas, le système de l'OMC rend des décisions sur les principes, sans véritable réparation. Le système de règlement des différends de l'OMC ne concerne que les affaires entre les Etats. Or, des entreprises privées sont les principales parties prenantes dans la plupart des cas et elles incitent les gouvernements à se battre pour elles afin de défendre leur compétitivité dans des secteurs majeurs tels que les chantiers navals et l'aéronautique. Aux termes de nombreux accords commerciaux régionaux, les parties privées ayant le droit de déposer plainte contre des Etats, des pressions seront exercées pour qu'elles soient associées aux différends soumis à l'OMC.

Avec l'impasse à laquelle le Cycle de Doha a abouti, voire son échec, et l'orientation vers des accords régionaux, le système de règlement des différends deviendra inévitablement plus compliqué et plus complexe. La prolifération des accords commerciaux régionaux et autres accords internationaux, chacun avec son propre système de règlement des différends, porte en elle un germe de fragmentation du droit international. Une évolution qui offrira aux multinationales, avisées et bien conseillées, de nombreuses options stratégiques pour peser sur les Etats et développer leurs avantages compétitifs.

On se tournera vers le système de règlement des différends de l'OMC pour trancher des litiges tournant autour de dispositions peu claires ou ambiguës des accords OMC. Le règlement des litiges peut être – et est – utilisé à des fins stratégiques comme un levier permettant d'atteindre certains objectifs dans les négociations commerciales. Les Etats-Unis et l'UE ne s'en sont pas privés pendant des années. Désormais, les grands pays en développement, notamment le Brésil et l'Inde, utilisent le règlement des différends à des fins stratégiques. Je pense qu'il faut que les membres de l'OMC prennent le temps de réfléchir aux procédures

de négociation et de décision de l'OMC afin de les améliorer. Le système de règlement des différends de l'OMC a largement fait ses preuves, mais les institutions de l'OMC risquent d'être déstabilisées si ces procédures ne sont pas améliorées et si le Cycle de Doha n'est pas mené à bonne fin.

EXTRAITS DU DEBAT

M. Martinez (Parlement européen)

Si remarquable soit-il, l'ORD présente encore quelques lacunes majeures. Il prétend tout régler par des sanctions, autorisant ainsi l'Etat ayant eu gain de cause à relever encore plus les barrières aux échanges internationaux. C'est ainsi que, lorsque l'Europe est sanctionnée pour refus des viandes traitées aux hormones, les fromages européens sont frappés de mesures de représailles, et ce n'est là qu'un exemple. Etrange paradoxe qu'un système dont le but est de faciliter le commerce et de réduire les barrières tarifaires, finisse par renforcer ces mêmes barrières. A cet égard, M. Bellis a évoqué l'idée d'une compensation monétaire comme solution possible. Depuis 60 ans, on persiste dans l'erreur de réduire les droits de douane en utilisant une pléthore de formules mathématiques extrêmement compliquées. Pourquoi ne pas trouver une nouvelle formule douanière adaptable, variable, remboursable et négociable sur la base d'un crédit douanier ? En d'autres termes, une formule pouvant être changée d'après des différentiels, des coûts de productions établis, etc. La différence est que ce droit de douane serait remboursable, ouvrant automatiquement un crédit douanier en faveur du pays exportateur pénalisé, un crédit qu'un pays en développement, par exemple, peut négocier à la Bourse, à l'instar des crédits pollution. Une nouvelle technologie douanière de ce type permettrait d'accélérer et d'ouvrir le commerce international qui est actuellement entravé par le mécanisme des sanctions.

M. Akaba (Japon)

La procédure de règlement des différends de l'OMC est maintenant bien rodée, les litiges étant résolus, pour la plupart, rapidement et de façon équitable. Le nombre des contentieux examinés a considérablement augmenté, par ailleurs, passant de 6,7 cas par an sous le GATT, à 31,9 cas par an sous l'OMC, ce qui prouve la crédibilité acquise par l'ORD. Si, toutefois, les négociations DDA s'enlisent ou, pire encore, si elles échouent, la fonction législative de l'OMC, c'est-à-dire la définition de



nouvelles règles commerciales par le biais de négociations multilatérales, serait paralysée et compromise, avec des effets pervers. En d'autres termes, les membres de l'OMC saisiront systématiquement l'ORD qui serait, dès lors, mis à rude épreuve. Instituées suite au Cycle de l'Uruguay, les règles actuelles de l'OMC montrent leurs limites en ce sens qu'elles ne se sont pas adaptées aux nouvelles structures économiques et commerciales. L'OMC ne pourra se développer sainement que si son appareil judiciaire et législatif fonctionne correctement, c'est-à-dire pour ce qui est de la définition de règles et du règlement des différends. Nous devons donc redoubler d'efforts pour obtenir la reprise des négociations DDA. Enfin, nous devons soutenir et renforcer l'ORD en demandant aux membres qui ne respecteraient pas des décisions prises par ce système d'opérer les changements nécessaires au plan national, ce qu'ils ne font pas toujours entraînant ainsi des représailles.

M. Lin (Chine)

Pilier du système commercial multilatéral de l'OMC, l'ORD a permis de résoudre bien des différends entre les membres, prenant à chaque fois des décisions fondées sur les faits et les règles en vigueur. Echappant, pour l'essentiel, à l'influence d'autres facteurs, il constitue un outil équitable de règlement des frictions commerciales et évite les limitations et le caractère imprévisible des canaux bilatéraux. Par ailleurs, il accroît la transparence et l'équité grâce à des mesures telles que la sélection d'experts pour les groupes spéciaux et en associant des tiers à ses travaux. L'ORD, qui a ainsi examiné



350 contentieux impliquant 57 pays, soit 38 pour cent des membres de l'OMC, a donc fait ses preuves, d'autant que les décisions de ses groupes spéciaux sont généralement respectées. Mais, l'impasse du Cycle de Doha porte un coup à la crédibilité de la libéralisation commerciale mondiale et peut déboucher sur un regain de protectionnisme. De plus, l'ambiguïté de certaines règles peut donner lieu à des contentieux et, partant, à un surcroît de frictions commerciales internationales et à une aggravation des différends. Le fait est là pourtant : les négociations sur l'ORD sont dans l'impasse. Ce mécanisme ne peut répondre en temps voulu aux problèmes qui apparaissent, améliorer son fonctionnement ou s'affirmer davantage, ce qui n'augure pas d'un règlement rapide et efficace des différends commerciaux internationaux. La Chine, qui œuvre sans relâche au succès du Cycle de Doha, participe aux négociations sur la réforme et l'amélioration de l'ORD qu'elle considère comme un outil précieux pour le règlement juste et équitable des litiges commerciaux. Aussi est-elle prête à travailler avec d'autres membres à la relance des négociations sur l'ORD, dans les plus brefs délais, afin qu'il joue à nouveau son rôle sans heurts.

M. Mohamed (Maurice)

Il ne suffit pas de rendre justice, encore faut-il que cela se voie. A cet égard, ma première question est : comment les membres des groupes spéciaux chargés de trancher sont-ils choisis ? Deuxième question : combien faut-il de membres pour constituer un de ces groupes et quelle proportion de pays en développement ? Troisième question : quelles

mesures pourraient être prises pour renforcer les capacités du système de règlement des différends, et, ces mesures peuvent-elles être ouvertes aux secteurs public et privé afin de remédier aux déséquilibres éventuels ?

M. Sugandi (Indonésie)

Le Parlement indonésien est pleinement conscient de l'importance du système de règlement des différends de l'OMC : il contribue à instaurer un système commercial international sûr, prévisible, juste, équitable et transparent. L'Indonésie estime que le système de règlement des différends de l'OMC fait partie intégrante d'un système commercial multilatéral qui profite à tous les membres, même si, il est vrai, les recommandations des groupes spéciaux approuvées par l'ORD n'ont pas toujours été appliquées. Etant donné que les pays en développement sont de plus en plus parties prenantes des contentieux commerciaux, il faut prendre des mesures pour améliorer le système d'arbitrage, notamment en termes de coût-efficacité, et prévoir des dispositions de traitement spécial et différentiel pour ces pays. Sans un moyen de règlement des différends, un système fondé sur des règles n'a aucun sens puisque les règles régissant le système commercial multilatéral ne peuvent être appliquées.

Mme Bank (Norvège)

J'aimerais une explication juridique : pourquoi le Brésil a-t-il été autorisé à engager une procédure contre les Etats-Unis dans le cadre du différend sur le coton qui les oppose, alors que la troisième partie prenante à ce différend, le Bénin, ne l'a pas été ? Deuxième question : les accords sont-ils suffisamment clairs sur le règlement des contentieux anti-dumping et, si non, comment les rendre plus clairs ?

Mme Steger (intervenante)

En réponse à la déléguée de Norvège, aux termes du Mémoire d'accord, les plaignants, comme le Brésil dans le différend sur le coton évoqué, sont en droit de demander l'autorisation de suspendre des concessions ou de prendre des mesures de représailles en cas de non mise en conformité. Les tiers, cependant, savent d'emblée qu'ils n'ont pas ce droit. Pour la question sur l'anti-dumping, je pense qu'on pourrait clarifier considérablement l'accord technique négocié, puis amélioré, lors des cycles précédents. Le problème découlant de la suspension du Cycle de Doha est qu'il n'y aura pas de progrès sur ces

questions sans une avancée dans d'autres domaines, tels que l'agriculture. La sélection des membres des groupes spéciaux de l'ORD est une question, par exemple, qui nécessite une réforme du Mémorandum d'accord. Dans le cadre du système de l'OMC, il est très difficile de parvenir à un accord, entre pays, sur la composition des groupes spéciaux. Les membres de ces groupes le restent quatre ou huit ans et sont encore sélectionnés de façon ponctuelle. Etant donné que des responsables des exécutifs peuvent être sélectionnés, une règle du Mémorandum d'accord interdit la désignation de ressortissants d'un pays partie prenante, ou tierce, à un différend, sauf accord entre les parties. C'est la raison pour laquelle les membres des groupes spéciaux sont issus d'un très petit nombre de pays, excluant invariablement l'UE et les Etats-Unis en vertu de cette règle du Mémorandum d'accord, ainsi que le Canada, par exemple. D'ailleurs le Directeur général de l'OMC est de plus en plus appelé à intervenir et désigner un groupe spécial. Il est vrai, toutefois, qu'il pourrait y avoir plus de ressortissants des pays en développement parmi les membres de groupes spéciaux et les propositions faites dans ce sens, lors des négociations sur le règlement des différends dans le Cycle de Doha méritent, en effet, la plus grande attention.

M. Babikir (Soudan)

Les règles et procédures de l'ORD semblent extrêmement compliquées. J'aimerais donc demander à M. Yacob quelle proportion des 20 pour cent du budget de l'OMC consacrés à la formation et à la création de capacités, évoqués par M. Lamy, est



affectée aux PMA, pour l'amélioration de leurs ressources humaines, de sorte qu'ils puissent rester informés des changements incessants au sein de l'OMC. Deuxième question : l'ORD a-t-il jamais pris une décision en faveur des PMA et, si oui, cette décision a-t-elle été appliquée ?

M. Bellis (intervenant)

Je pense que les règles anti-dumping sont on ne peut plus claires. Le problème est que, dans de nombreux cas, elles sont ignorées. La priorité



consiste donc à garantir que les règles actuelles soient universellement appliquées, avant d'en rajouter de nouvelles plus complexes encore. Les contentieux anti-dumping et compensatoires et, dans une certaine mesure, de sauvegarde, visent des pays spécifiques, et surtout des exportateurs spécifiques dans ces pays. Les droits, cependant, sont imposés de manière individuelle et peuvent varier entre 60 pour cent et zéro. Par conséquent, lorsqu'un droit très élevé est imposé, la situation devient insoutenable pour les entreprises du pays importateur qui impose ces mesures. De plus, les procédures anti-dumping prennent 15 mois, des mesures provisoires peuvent être imposées au bout de quelques mois, les mesures définitives intervenant quatre à six mois plus tard. Ce n'est qu'alors que le processus de règlement du différend peut commencer. Un processus qui prend parfois deux ans, le perdant ayant jusqu'à neuf mois pour appliquer la décision. Autrement dit, une mesure anti-dumping illégale peut persister quatre ans, avant que le perdant ne soit obligé de passer aux actes, et encore, il peut se contenter de promettre un réexamen de la mesure anti-dumping, avec les mêmes résultats que précédemment. Une situation qui pose vraiment problème parfois, bien qu'il n'y ait pas lieu de modifier drastiquement les règles à chaque cas. Reste que, dans certains cas extrêmes,

des procédures ont été lancées à tort, sans preuves à l'appui et au mépris des règles les plus élémentaires. Aussi conviendrait-il d'adapter le mécanisme de règlement des différends pour permettre des interventions plus rapides, ainsi qu'une possibilité d'exception à la règle de rétroactivité, voire des mesures provisoires. Les pressions protectionnistes sont désormais exercées, pour beaucoup, par le biais de ces procédures qui doivent, donc, faire l'objet d'un examen approfondi, afin de trouver la solution la meilleure à ce problème.

M. Yacob (intervenant)

Les membres des groupes spéciaux de règlement des différends, créés par l'ORD, sont choisis, sous réserve d'approbation des membres et des parties prenantes au contentieux concerné, sur une liste de candidats soumis à l'ORD par les membres. La compétence est un critère de la plus haute importance, outre la neutralité, en ce sens que l'ORD traite d'accords dits "couverts", que les membres des groupes spéciaux doivent, par conséquent, bien connaître. D'ordinaire, lesdits groupes, comme l'Organe d'appel, comptent trois membres pour chaque cas. Il n'y a aucun critère concernant la proportion de membres ressortissants de pays en développement dans les groupes spéciaux de règlement des différends, si ce n'est la règle imposant un accord entre les membres et la disponibilité des personnes figurant sur les listes de candidats. En d'autres termes, il s'agit de groupes ad hoc et cette proportion peut varier d'un cas à l'autre. Quant à l'Organe d'appel, il compte quatre membres de pays en développement et trois de pays développés qui, tous, doivent parfaitement maîtriser le droit international et les accords couverts. Les membres de la Division de l'Organe d'appel, formée pour examiner un appel, sont ensuite sélectionnés, par ordinateur, parmi les sept membres permanents de l'Organe d'appel.

En réponse à la question du délégué du Soudan, la création de capacités est maintenant considérée comme une priorité qui transcende le travail du seul ORD, puisqu'elle s'étend à tous les domaines. Je n'ai pas en mémoire les chiffres concernant l'enveloppe budgétaire affectée au renforcement des capacités des PMA, mais la nouvelle initiative Aide pour le commerce vise essentiellement les PMA, l'objectif étant de leur permettre de contribuer réellement au commerce. Le travail de l'Institut de la formation et de la coopération technique de l'OMC en matière de création de capacités et d'assistance technique, est complété par les activités de la Conférence des

Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et celles de la Banque mondiale. Pour la question sur les décisions en faveur de PMA, je ne me souviens d'aucune procédure intentée par un PMA, ou dans laquelle un PMA était défendeur.

L'ORD aura-t-il, à l'avenir, à traiter de questions découlant des accords commerciaux régionaux ? Le Mémoire d'accord stipule clairement que le mandat de l'ORD est limité aux accords couverts. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle une tentative récente de soumettre à cet organe un différend relevant de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) a échoué. De même, le mécanisme de règlement des différends de l'OMC peut essayer d'éclaircir des points de droit, mais le Mémoire d'accord stipule clairement qu'il ne peut servir à créer de nouvelles obligations. J'en viens, enfin, à la question concernant des mesures provisoires ou rétroactives. Les membres de l'OMC ne souhaitent pas, dans l'ensemble, un remaniement majeur du système de règlement des différends. Un réexamen de ce système est en cours, mais je ne suis pas très optimiste sur l'adoption de mesures comme celle-là, mesures qui ont la faveur de mon pays, la Malaisie, je le rappelle.

M. Soulé Adam (Bénin)

J'estime, moi aussi, que le système de règlement des différends a ses limites, en ce sens qu'il est d'un accès difficile pour les pays les plus faibles de l'OMC. Pour présenter un dossier, un plaignant doit mobiliser d'énormes ressources humaines, financières et techniques. Il doit, en effet, recueillir des informations, effectuer des analyses et recruter des conseillers juridiques. Les pays pauvres n'ont pas les ressources nécessaires, à l'évidence, et il faudra bien trouver une solution à ce problème, par exemple, par le biais de l'initiative Aide pour le commerce. Par ailleurs, ces mêmes pays n'ont pas beaucoup de moyens leur permettant d'exercer des mesures de représailles. Il conviendrait donc de réfléchir au rôle des tiers dans les contentieux afin de garantir que le perdant se conforme aux décisions prises à son encontre.

M. Sawadogo (Burkina Faso)

C'est une erreur de juger de l'efficacité du système de règlement des différends de l'OMC avec, pour seul critère, le pourcentage des plaintes qui ont effectivement abouti. Même si 20 pour cent des différends ne sont pas réglés, cela ne présente pas de trop graves conséquences pour le commerce des

pays développés. Par contre, qu'un seul différend reste en suspens et c'est un désastre pour le développement économique des pays africains producteurs de coton, dont le Burkina Faso où trois millions de personnes dépendent de ce produit. Les pays non producteurs accaparent l'essentiel de la valeur ajoutée sur le commerce des matières premières, tandis que les producteurs majeurs de ces matières premières, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Cameroun ou au Niger, par exemple, ne reçoivent rien des énormes bénéfices réalisés. Il y a aussi un malentendu de taille quant à la constitution et à la gestion de l'OMC elle-même : nous avons, d'une part, des pays très riches qui se battent pour maintenir ou accroître leurs privilèges, parfois arrachés par la force, et en aucun cas négociés, et, d'autre part, des pays très pauvres luttant comme ils peuvent pour la survie de leurs peuples, avec des règles du jeu établies par d'autres, des pays qui ont du mal à appréhender les enjeux. Là est la racine du mal, à mon avis, et on ne pourra véritablement avancer qu'en recentrant les négociations commerciales internationales sur le développement, et non l'inverse.

Mme Rehman (Pakistan)

Les parlementaires admirent le processus de règlement des différends de l'OMC, clé de voûte du système commercial multilatéral. Reste le problème de l'application des jugements dans les juridictions nationales. Le Congrès des Etats-Unis, par exemple, tarde parfois à adapter sa législation pour la conformer à ces jugements. Or, il est essentiel de respecter les décisions de l'ORD, de remédier aux déséquilibres des lois nationales, si l'on veut véritablement renforcer le système de règlement des différends sur la scène internationale en tenant compte des préoccupations des pays en développement et des PMA. Les intervenants pourraient-ils nous éclairer sur ce point et nous dire comment l'OMC pourrait sensibiliser davantage les parlementaires à cette question ?

Mme Zrihen (Belgique)

Etant donné l'impasse dans laquelle se trouve le Cycle de Doha alors que le nombre des différends ne cesse d'augmenter, y a-t-il un plan pour permettre à l'ORD de régler les contentieux relevant des accords commerciaux régionaux ? Une telle solution serait-elle acceptable ? Les systèmes de règlement des différends ne risquent-ils pas de se substituer aux procédures administratives et les parlementaires doivent-ils contribuer davantage à la création de



tels systèmes ad hoc ? A cet égard, doit-on suivre la méthode du Congrès des Etats Unis ou faire autrement ?

M. Crête (Canada)

Une question très brève : les mesures de représailles sont-elles efficaces ou vaut-il mieux d'autres solutions ?

M. Sasi (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe)

Le système de règlement des différends est, à n'en pas douter, la clé de voûte de l'OMC. Mais la question des réparations a déjà été évoquée. A cet égard, est-il juste de relever les tarifs sur les produits d'autres pays ? Ne faudrait-il pas accorder des réparations pour infraction à la législation d'un autre pays ? N'a-t-on pas abouti au système actuel parce qu'on ne croit pas que les autres ont la capacité, ou la volonté, de payer des réparations ? Dès lors, vaut-il mieux demander des réparations ou relever les tarifs ? Par ailleurs, peut-on prendre des mesures par le biais de l'OMC en cas de violation de droits de propriété intellectuelle, par exemple, lorsque les lois nationales ne sont pas correctement appliquées ? J'aimerais aussi demander si les parlementaires peuvent exercer un droit de regard sur les décisions des groupes spéciaux. Enfin, quel est le degré de transparence ? Y a-t-il un débat suffisant avant la prise d'une décision et existe-t-il un mécanisme permettant à des tiers d'intervenir dans la procédure en proposant des *amicus curiae*, par exemple ?

M. Prabhu (Inde)

Quelles sanctions ou mesures de représailles les pays en développement, ou les PMA, peuvent ils prendre en cas de décision en leur faveur dans un contentieux avec des pays développés tels que les Etats-Unis, ou l'UE ? A cet égard, j'aimerais savoir comment fonctionnerait un mécanisme d'indemnisation monétaire, sachant qu'il permettrait aux pays économiquement modestes de compenser les énormes dépenses encourues dans des litiges interminables. Vu l'augmentation annuelle du nombre des contentieux, je ne pense pas que les négociations de l'OMC avancent dans la bonne direction.

Mme Ferreira (Parlement européen)

La question est : comment, en notre qualité de parlementaires, pouvons-nous servir le bien public ? Dans mon pays, les petites et moyennes entreprises se sentent menacées par les violations des droits de propriété intellectuelle au moyen de subventions d'Etat et l'incapacité de répondre aux normes environnementales et sociales minimales. En tant que parlementaires, nous avons besoin du soutien des citoyens. Nous pouvons, bien sûr, dire à ces entreprises que nous avons de meilleurs moyens de protéger leurs intérêts et de renforcer la confiance en le libre échange, mais comment établir cet esprit de confiance ?

M. Adu (Ghana)

Ma question s'adresse à M. Jacob : envisage-t-il un droit de regard parlementaire sur le processus de règlement des différends de l'OMC, et si oui, lequel ?

CONCLUSION

M. Jacob (intervenant)

Tout d'abord, concernant la fonction parlementaire en général, il est essentiel de se tenir informé de l'évolution du système de règlement des différends et de l'OMC dans son ensemble, notamment pour ce qui touche aux négociations du Cycle de Doha. Là où les ambassadeurs négocient au nom de leur pays conformément aux instructions reçues de leur gouvernement, les parlementaires représentent les peuples et doivent en être les porte-parole. A cette fin, les activités organisées par l'UIP dans ce domaine et le site web de l'OMC, qui est une mine d'informations, leur permettront de se tenir informés sur l'OMC.



Concernant la question du délégué du Burkina Faso sur les priorités des négociations commerciales en cours, le Cycle de Doha est le premier du genre à être centré sur le développement. C'est la raison pour laquelle les pays en développement interviennent beaucoup plus que lors des cycles précédents, affirmant leur position et leur présence, ce qui est incontestablement une avancée. L'initiative Aide pour le commerce leur permettra de participer davantage aux négociations et de profiter de la perspective d'ouverture du commerce offerte par le Cycle de Doha.

Pour ce qui est de l'harmonisation des lois américaines avec les décisions des instances d'arbitrage de l'OMC, je serais heureux de communiquer les chiffres y afférents à la déléguée du Pakistan. Pour résumer, cependant, les dernières mesures législatives prises par le Congrès des Etats-Unis sont importantes. Elles indiquent que cette institution soutient l'OMC dans son ensemble et le système de règlement des différends en particulier. Je dirais donc que les Etats-Unis ont globalement rempli leur contrat.

S'agissant des cas de non respect des règles de l'OMC, tout membre qui n'aboutit pas à un règlement par la consultation avec un contrevenant, peut intenter une procédure dans le cadre de l'ORD. A défaut d'un règlement dans les 60 jours, le plaignant peut demander la constitution d'un groupe spécial, sachant que le défendeur peut bloquer cette procédure. Toutefois, en vertu de la règle du consensus négatif, le groupe spécial sera constitué si le plaignant fait une seconde requête sans soulever d'objection.

Enfin, sur la transparence, les auditions de l'OMC peuvent être publiques si les parties prenantes donnent leur accord, comme ce fut le cas dans quelques procédures. Mais la plupart des membres ne souhaitent pas que la publicité des auditions devienne la règle, et on peut le comprendre vu le caractère sensible des informations devant être fournies dans certains cas.

M. Bellis (intervenant)

Tout d'abord, je comprends fort bien la question relative à la genèse du mécanisme de représailles, une solution qui peut sembler surprenante dans un système sensé produire du libre-échange. J'aimerais néanmoins lever un malentendu répandu selon lequel le système du GATT aurait été fondé sur des notions de libre-échange. Certes, le libre-échange en est un sous-produit, mais ce système s'inspirait essentiellement du mercantilisme du 18^{ème} siècle qui ne tolère les importations que si elles génèrent des exportations. Toutes les négociations commerciales procèdent de cette logique. Pour les tenants du libre-échange, l'ouverture d'un marché est le plus grand cadeau pouvant être fait aux consommateurs, mais elle est aussi considérée comme une concession en faveur d'un autre pays qui aura le droit d'exporter, à son tour, vers le marché concerné. Si un membre ne respecte pas cette obligation, il exploite abusivement la concession et des représailles apparaissent comme la sanction ultime, quoique provisoire, permettant de rétablir l'équilibre rompu par le contrevenant et amener la partie n'ayant pas eu gain de cause à résipiscence. Ce système a fait ses preuves, puisqu'il correspond à une vérité première selon laquelle les entreprises exportatrices soutiennent les mesures d'ouverture du commerce qui leur permettent d'accéder à des marchés étrangers.

Pour la question de la déléguée de Belgique, je ne pense pas qu'un surcroît de contentieux soit incompatible avec un surcroît de lois. Au contraire, c'est une évolution normale. Enfin, sur le contrôle parlementaire, je crois que les intervenants pensaient à un autre aspect de l'application, à savoir les cas de violation des règles de l'OMC par l'exécutif de leur propre pays, auquel cas les parlementaires ont certainement un rôle à jouer.

Mme Steger (intervenante)

Le système laisse certainement à désirer dès qu'il s'agit de pays en développement et surtout de PMA, je n'en disconviens pas : il est très complexe et

nécessite des capacités énormes. Mais des moyens d'y faire face existent déjà, notamment le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL), qui intente nombre de procédures au nom de pays en développement. C'est d'ailleurs pour cela, en partie du moins, que le nombre de cas intentés par des pays en développement s'est accru. L'ACWL offre également des formations pour les fonctionnaires et contribue à renforcer les capacités. On assiste même, à l'OMC, à des procédures intentées par des pays en développement contre d'autres pays en développement. Au point que l'ACWL, qui ne peut représenter les deux parties, a constitué une liste de conseillers extérieurs pour faire face à cette situation. Tout n'est donc pas parfait et il faut des améliorations, mais des Etats offrent des financements précieux, qu'il faudra augmenter pour l'ACWL, voire pour créer d'autres centres ailleurs qui allégeraient la tâche.

En outre, le Mémoire d'accord comporte beaucoup de dispositions relatives aux pays en développement. L'une de ces dispositions stipule que tout pays en développement impliqué dans une procédure de contentieux est en droit d'exiger que l'un des membres du groupe spécial soit ressortissant d'un pays en développement. Il se trouve que les pays en développement n'invoquent pas les procédures à eux ouvertes aux termes du système de règlement des différends de l'OMC, procédures qui méritent pourtant d'être connues.

Pour ce qui concerne les réparations, je pense que la méthode des représailles ou de la suspension de concessions a ses travers. Elle constitue un instrument peu commode que seules les deux grandes puissances mondiales peuvent manier. Même le Canada ou l'Australie seraient bien en peine d'exercer des représailles contre les Etats-Unis, sans parler des pays en développement. Pour l'argument selon lequel le seul résultat du processus de règlement des différends de l'OMC est de se demander s'il serait possible de rééquilibrer les concessions entre les deux parties à un contentieux, nombre d'accords de l'OMC créent des règles dans des domaines allant bien au-delà des concessions tarifaires, agricoles, d'accès aux marchés ou dans les services. En outre, dans les domaines ainsi régis, se pose le problème du concept selon lequel le but ultime serait de rééquilibrer les concessions car, on peut le penser du moins, lorsqu'une règle est violée, le but doit être de remédier à cette violation, de mettre en conformité la législation ou la mesure concernée avec les règles. Il y a donc une faille entre le but et la méthode ou entre les cultures de l'ancien GATT et le nouveau système. J'estime, quant à moi, que les recours prévus

par l'OMC ne tiennent pas compte du fait que beaucoup d'accords nouveaux portent désormais sur des règles. Je citerai l'exemple d'un pays souhaitant tenter une procédure concernant le GATT ou l'Accord ADPIC. Il serait difficile d'exercer des représailles dans les services ou en matière de propriété intellectuelle, et encore plus difficile de mesurer la quantité d'échanges commerciaux affectés. Chose on ne peut plus aisée lorsqu'il s'agit de concessions tarifaires parce que les volumes commerciaux et les valeurs monétaires des biens sont facilement mesurables. Mais comment mesurer, par exemple, l'impact d'une violation de services commerciaux, d'une propriété intellectuelle, de mesures sanitaires, phytosanitaires ou de telle norme environnementale ? Fort heureusement, il n'y a pas encore eu de cas de ce genre, bien qu'il aurait été intéressant de voir ce qu'il serait advenu si, dans le contentieux interminable, âpre et difficile des bananes qui l'opposait à la Communauté européenne, l'Equateur avait mis à exécution sa proposition d'exercer des représailles par le biais des ADPIC, en refusant de reconnaître les brevets, les droits d'auteur et de propriété européens. Depuis 1995, le droit de suspendre des concessions ou de prendre des représailles n'a été exercé que deux ou trois fois sur la dizaine de cas dans lesquels l'ORD a accordé ce droit au plaignant. Je pense que des solutions meilleures et plus efficaces existent, notamment l'idée d'une indemnisation monétaire, mais elles ne sont pas près d'être adoptées vu le peu

d'empressement qu'on met à réformer le système de règlement des différends.

On a aussi demandé si l'ORD pouvait devenir l'organe d'appel pour les accords régionaux. Je ne voulais pas suggérer, dans mes interventions précédentes, que l'OMC se transforme en forum pour le règlement des différends relevant des accords commerciaux régionaux si l'impasse, ou la suspension, du Cycle de Doha persiste. Je crains, cependant, que les règles deviennent de plus en plus complexes et imbriquées, dans un monde lui-même beaucoup plus complexe, sans compter une prolifération des accords régionaux. D'ailleurs, certains pays négocient désormais, dans le cadre d'une politique délibérée, des accords de libre-échange avec divers partenaires régionaux. Je pense néanmoins, comme M. Yacob, que le système de règlement des différends de l'OMC ne peut recevoir les plaintes relevant d'accords régionaux, bien que les groupes spéciaux de l'OMC soient sous pression à cet égard, ce qui ne laisse pas de me préoccuper si le Cycle de Doha devait effectivement échouer.

En réponse à une autre question, je dirais que la législation peut donner lieu à arbitrage, comme les réglementations, les actes des gouvernements et de leurs responsables. Bien plus, dans de nombreux cas, notamment au Canada et en République de Corée, on interprète cette règle au sens le plus large puisqu'on l'étend aux actes des groupes privés qui se sont vu déléguer une autorité de régulation, à un titre ou un autre. Aussi le système de l'OMC peut-il



être amené à statuer sur divers types de mesures autorisées ou déléguées par des autorités fédérales, locales, régionales ou municipales. Dans ce système, la séparation des appareils judiciaires et politiques, en cours, n'est pas encore clairement établie en ce sens que l'ORD, organe politique, a un pouvoir de contrôle sur les groupes spéciaux et l'Organe d'appel. Les décisions doivent encore être adoptées par l'ORD, d'ordinaire de manière plus ou moins automatique, par consensus. Il y a encore, cependant, des pouvoirs politiques qui n'existent pas dans nos systèmes nationaux et c'est pourquoi des éléments politiques subsistent dans le système de règlement des différends de l'OMC.

Enfin, d'accord avec M. Bellis, je pense que les parlements ont un très important droit de regard à exercer sur les négociations menées par des organes politiques de l'OMC. Je répète que l'amélioration des procédures de décision est l'une des réformes les plus importantes envisagées par l'OMC et les parlements peuvent contribuer à résoudre certains des problèmes liés à ces procédures.

M. Dossim (Togo)

Pouvez-vous citer des exemples concrets de contentieux où des pays pauvres ont eu gain de cause contre des pays riches ?

Mme Steger (intervenante)

En dehors des cas anti-dumping, il n'y a pas, à ce jour, de cas impliquant des pays pauvres, et encore moins de PMA. Des pays pauvres et des PMA ont été associés comme tiers à des différends contre des grandes puissances, mais il n'y a guère eu de règlement de litige où un PMA aurait été défendeur.

M. Yacob (intervenant)

Plus globalement, il ressort clairement de la Déclaration de Doha que les PMA ne peuvent nullement être tenus de contracter de nouvelles obligations aux termes de l'OMC.

REMARQUES FINALES

M. GEERT VERSNICK, RAPPORTEUR



Madame,
Chers collègues,

Le projet de déclaration que j'ai le privilège de vous présenter est le résultat d'un long processus préparatoire remontant au mois de septembre, date à laquelle le Comité de pilotage l'a examiné pour la première fois.

A la suite de cet examen, j'avais présenté un avant-projet, qui vous a été envoyé à tous voici un mois environ. En toute modestie, je suis tout à fait conscient que chacun d'entre vous aurait pu rédiger une résolution tout aussi satisfaisante et correspondant davantage à vos attentes, mais mon mandat était de rédiger une résolution permettant d'atteindre un consensus. Six délégations nous ont transmis leurs amendements avant l'ouverture de cette conférence. Le Comité de pilotage les a étudiés jeudi dernier et a présenté hier matin un projet révisé, auquel vous avez de nouveau eu la possibilité d'apporter des amendements. A ce second stade, huit délégations nous ont présenté des amendements, sur lesquels le Comité de pilotage s'est penché hier soir.

Le Comité de pilotage n'a retenu qu'un assez petit nombre d'amendements, dont le libellé a parfois été légèrement retouché. Deux raisons expliquent que certains amendements n'aient pas été intégrés dans le texte : soit ils n'ont pas recueilli le consensus et vous le savez, à l'instar de la Conférence, le Comité de pilotage prend ses décisions par consensus, soit ces propositions d'amendement (bien qu'intéressantes en tant que telles) ont été considérées comme trop éloignées de l'essence de la déclaration.

Par exemple, deux délégations nous ont transmis des amendements concernant l'adhésion de nouveaux membres à l'OMC. Tous les membres du Comité de pilotage considèrent qu'il s'agit d'une question importante, mais elle ne s'inscrit pas dans le cadre du Cycle de négociations de Doha et un grand nombre de membres du Comité ont estimé que notre déclaration devait se concentrer sur ce cycle. Nous n'avons donc pas inséré de paragraphe concernant les questions d'adhésion, d'autant plus que nous avons abordé la question dans certaines de nos déclarations précédentes, par exemple celle de Hong-Kong. Nous pourrions bien sûr également décider d'en faire le sujet de discussion d'une session future. J'ai le sentiment que le Comité de pilotage souhaiterait réexaminer cette question sous la forme d'un thème ou d'une réunion-débat.

Un autre amendement important établissait un lien entre l'évolution de la situation à l'OMC et la réalisation d'objectifs mondiaux tels que le plein emploi, le développement durable et l'émancipation des femmes. Nous nous sommes efforcés de couvrir ce sujet en insérant au début du paragraphe 5 du texte une référence aux Objectifs du millénaire pour le développement.

Ceci m'amène au contenu de la déclaration que je vous présente. Comme je l'ai déjà indiqué, l'objectif de ce texte pour nous, parlementaires, est d'envoyer un message clair et fort à nos gouvernements et aux négociateurs de l'OMC, pour leur signifier que l'échec du Cycle de Doha serait inacceptable, que les négociations doivent reprendre de bonne foi et que tous les grands intervenants doivent être prêts à faire

les concessions nécessaires pour atteindre un résultat positif pour tous, mais surtout pour les pays en développement. Notre dialogue d'hier matin avec les ministres et les négociateurs de l'OMC nous a de nouveau démontré que toutes les parties excellent dans l'art d'expliquer à leurs partenaires quelles concessions ils doivent faire. Notre déclaration exhorte les uns et les autres à faire face à leurs responsabilités. Et il ne saurait y avoir de doute quant au fait que la responsabilité de ce Cycle, qui est un cycle de développement, relève principalement du monde développé.

Pour qu'un message sonne clair et fort, il doit aller à l'essentiel. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de rédiger une déclaration brève, excluant toutes les questions, y compris les questions importantes, qui dilueraient le message central. Permettez-moi de vous présenter brièvement les neuf paragraphes du texte qui vous est soumis pour approbation.

Dans le premier paragraphe, nous partons d'un constat : l'éventualité bien réelle d'un échec du Cycle de Doha.

J'aime beaucoup le deuxième paragraphe de notre texte, qui réaffirme sans réserves notre adhésion à l'approche multilatérale des problèmes de commerce international, approche multilatérale qu'incarne l'OMC.

Dans le troisième paragraphe, nous affirmons que les accords bilatéraux et régionaux ne constituent pas une solution de rechange et que l'approche multilatérale constitue, notamment pour les pays les moins avancés (PMA), la meilleure garantie d'un traitement équitable.

Le quatrième paragraphe contient notre message essentiel, que je viens d'évoquer, et – très important – appelle les parlementaires à résister aux tendances au néo-protectionnisme qui se manifestent.

Le cinquième paragraphe rappelle que le Cycle de Doha est axé sur le développement et évoque aussi les mesures à prendre, en tout état de cause, en faveur des pays en développement, notamment les PMA, par exemple l'initiative "l'Aide pour le commerce".

Le sixième paragraphe dénonce le risque d'une utilisation excessive du système de règlement des différends de l'OMC en cas d'échec du Cycle de Doha, tandis que les septième et huitième paragraphes portent sur la question de l'amélioration des méthodes de travail de l'OMC en tant que telle, tout en soulignant à quel point il est important que les décisions continuent à être prises au consensus.

Enfin, le neuvième paragraphe met l'accent sur le

rôle des parlementaires dans le contexte du commerce international. Certains d'entre vous estimeront peut-être que nous aurions dû en dire davantage sur cette question, puisqu'il s'agit après tout des conclusions d'une conférence parlementaire. Cependant, nous avons déjà analysé notre propre rôle de façon détaillée dans des résolutions précédentes et je considère que nous ne devons pas continuer à nous répéter. C'est la raison pour laquelle le texte actuel ne réitère que l'idée centrale, à savoir le fait que le commerce international est trop important pour être laissé dans les seules mains des gouvernements et que, en tant que parlementaires, nous avons le devoir d'exercer un contrôle sur le travail réalisé par nos gouvernements à l'OMC.

En conclusion, Madame, chers collègues, je considère qu'en adoptant cette résolution nous attirerons l'attention de nos gouvernements, qui sont bien sûr seuls habilités à négocier en tant que tel, sur trois points : tout d'abord, le fait qu'en tant que parlementaires, nous sommes capables de dépasser nos divergences de vues et d'arriver à un consensus concernant les principes constituant la seule base possible pour que le Cycle de Doha soit couronné de succès, dans l'intérêt de tous les citoyens que nous représentons, et plus particulièrement des 70 pour cent d'habitants de cette planète qui continuent à vivre dans des conditions inacceptables. Ensuite, nous sommes d'avis, comme l'ont affirmé un grand nombre d'intervenants au cours des discussions d'hier et d'aujourd'hui, que le temps des ajournements, des manœuvres trompeuses et des pseudo concessions est terminé. Le temps presse pour agir et obtenir des résultats. Enfin mais surtout, nous estimons que le soutien des parlements est suffisant pour que soient mises en œuvre les décisions sans nul doute difficiles qui doivent être prises, et pour qu'elles soient ratifiées, expliquées et défendues vis-à-vis de notre électorat.

Enfin, chers collègues, je voudrais vous quitter sur une pensée du défunt Président américain J.F. Kennedy. Dans son discours d'investiture, il a prononcé ces paroles inspirées et historiques : "Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour votre pays".

Cette idée, qui date pourtant de plusieurs décennies, reste extrêmement actuelle. Je souhaite envoyer un message similaire à tous les dirigeants mondiaux, et surtout aux gouvernements des pays développés : "Ne vous demandez pas ce que Doha peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour Doha".

Je demande à la Conférence d'adopter ce projet de conclusions au consensus.

Je vous remercie.

DECLARATION CONJOINTE

DES CO-PRESIDENTS DE LA CONFERENCE



Après l'adoption par consensus de la Déclaration à la séance de clôture de la session le 2 décembre 2006, les co-présidents de la Conférence, représentant respectivement l'UIP et le Parlement européen, ont fait la déclaration suivante :

Durant le débat, plusieurs délégations ont fait état de la question de l'adhésion à l'OMC et ont proposé que cette question soit évoquée dans le document final. Toutefois, le Comité de pilotage de la Conférence, à qui avait été confié le soin d'établir le projet de déclaration, n'est pas parvenu à un consensus sur cette question.

Nous tenons à faire remarquer que, en décembre 2005, la Conférence parlementaire sur l'OMC avait déjà souligné qu'il importait de faire de l'OMC une organisation véritablement universelle et avait exprimé son soutien aux pays qui étaient en cours d'adhésion à l'OMC. Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour appeler à nouveau à un aboutissement rapide des négociations d'adhésion en cours. En tant que co-organisateur de la Conférence parlementaire sur l'OMC, nous nous engageons à ce que l'ordre du jour de la prochaine session de notre conférence comporte un point expressément consacré à l'examen des divers aspects de la question de l'adhésion à l'OMC.

PARTICIPATION



PARTICIPANTS

Délégations parlementaires

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chine, Chypre, Comores, Danemark, Equateur, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lituanie, Luxembourg, Mali, Maroc, Maurice, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yémen, Zambie.

Parlement européen, Assemblée parlementaire de la Francophonie, Association parlementaire du Commonwealth, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

OBSERVATEURS

Gouvernements d'Etats souverains membres de l'OMC

Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Iran (République isla-

mique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Luxembourg, Maurice, Mexique, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Qatar, République de Corée, Slovaquie, Slovénie, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Yémen.

Organisations intergouvernementales

Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI), Banque mondiale, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds monétaire international (FMI), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale du commerce (OMC).



Associations et assemblées parlementaires

Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants, Assemblée parlementaire de l'OSCE, Parlement arabe transitoire.

REGLES DE PROCEDURE

ADOPTÉES LORS DE LA SESSION DE BRUXELLES LE 26 NOVEMBRE 2004

L'époque où la politique étrangère et, plus précisément, la politique en matière de commerce était l'apanage du pouvoir exécutif est révolue. L'OMC est désormais bien plus qu'une organisation chargée du commerce, et son impact sur les politiques intérieures et sur la vie quotidienne des citoyens s'amplifie.

C'est pourquoi l'Union interparlementaire et le Parlement européen organisent conjointement une Conférence parlementaire sur l'OMC (ci-après dénommée la Conférence), qui se réunit au moins une fois par an et à l'occasion des conférences ministérielles de l'OMC. La Conférence est un événement parlementaire officiel ouvert au public.

ARTICLE 1 - Objectifs

- 1.1 La Conférence est un forum propice à l'échange d'opinions et d'informations et à la comparaison des expériences, ainsi qu'à la promotion d'une action conjointe sur les sujets liés au rôle des parlements et à l'organisation des fonctions parlementaires en matière de commerce international.
- 1.2 La Conférence vise à promouvoir un commerce libre et équitable qui profite aux populations à travers le monde, accélère le développement et atténue la pauvreté.
- 1.3 La Conférence donnera une dimension parlementaire à l'OMC, en :
 - a) suivant de près les activités de l'OMC et en accroissant leur efficacité et leur équité –

tout en ayant présents à l'esprit les objectifs originels de l'OMC fixés à Marrakech;

- b) en promouvant la transparence des procédures de l'OMC et en approfondissant le dialogue entre gouvernements, parlements et société civile;
- c) en renforçant les compétences des parlements sur les questions de commerce international et en influant sur le cours des discussions à l'OMC.

ARTICLE 2 - Composition

- 2.1 Les participants à la Conférence sont :
 - les délégations désignées par les parlements d'Etats souverains qui sont membres de l'OMC;
 - les délégations désignées par des parlements membres de l'UIP dont le pays n'est pas représenté à l'OMC;
 - les délégations désignées par le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.
- 2.2 Les observateurs à la Conférence sont :
 - les représentants des organisations internationales et autres s'intéressant aux dossiers du commerce international et spécifiquement invitées par le comité de pilotage à partir d'une liste approuvée conjointement par les co-organisateurs;

- les représentants de gouvernements des Etats souverains membres de l'OMC.

2.3 La Conférence sera aussi ouverte à d'autres personnes portant un intérêt particulier aux questions commerciales internationales. Ces personnes pourront suivre les travaux de la Conférence sans intervenir dans les débats et n'auront pas de droit de parole. Elles recevront un badge portant uniquement leur nom. Elles ne recevront pas d'invitation officielle et ne seront pas accréditées à la Conférence.

ARTICLE 3 – Présidence

- 3.1 La Conférence est présidée conjointement par le Président de l'Union interparlementaire et le Président du Parlement européen ou leurs remplaçants.
- 3.2 Les Présidents ouvrent, suspendent et closent les séances, conduisent les travaux de la Conférence, veillent au respect des Règles, donnent la parole, soumettent les questions à décision, font connaître le résultat des décisions et déclarent close la Conférence. Leurs décisions en la matière sont définitives et sont acceptées sans débat.
- 3.3 Les Présidents tranchent toutes questions non couvertes par les présentes Règles, si besoin est, après avoir pris l'avis du comité de pilotage.

ARTICLE 4 – Comité de pilotage et Secrétariat

- 4.1 Le comité de pilotage est constitué conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen.
- 4.2 Le comité de pilotage est responsable de toutes les questions relatives à l'organisation de la Conférence et statue sur la base du consensus. Toute décision prise par le comité de pilotage est, s'il y a lieu, distribuée par écrit et approuvée avant la fin de chaque réunion.
- 4.3 La Conférence et le comité de pilotage sont assistés dans leurs activités par les Secrétariats de l'Union interparlementaire et du Parlement européen.

ARTICLE 5 – Ordre du jour

- 5.1 La Conférence arrête son ordre du jour sur proposition du comité de pilotage et cet ordre du jour est communiqué aux participants un mois au moins avant l'ouverture de chaque session plénière.

ARTICLE 6 – Droits de parole et décisions

- 6.1 Participants et observateurs ont les mêmes droits de parole.
- 6.2 En matière de droits de parole, la priorité est donnée aux participants souhaitant proposer une motion de procédure qui aura la priorité sur les questions de fond.
- 6.3 La Conférence prend toutes ses décisions par consensus des délégations de participants. Les décisions de la Conférence sont prises après que le Président en a dûment donné avis.

ARTICLE 7 – Résultat de la Conférence

- 7.1 Le projet de document de résultat de la Conférence est établi par le comité de pilotage avec le concours d'un ou plusieurs rapporteurs et est communiqué aux participants suffisamment longtemps à l'avance.
- 7.2 Les amendements au projet de document de résultat sont présentés par les délégations telles que définies à l'article 2.1 ou par les rapporteurs en anglais ou en français et les parties amendées y sont clairement indiquées. Les amendements portent directement sur le texte qu'ils visent à modifier. Ils ne peuvent avoir pour objet que d'apporter une addition, une suppression ou une modification au projet initial sans que cela ait pour effet d'en changer le cadre ou la nature. Les amendements sont présentés avant la date limite fixée par le comité de pilotage. Ce dernier statue sur la recevabilité des amendements.

ARTICLE 8 – Adoption et modification des Règles de procédure

- 8.1 La Conférence adopte et modifie les Règles de procédure.
- 8.2 Les amendements aux Règles sont formulés par écrit et communiqués au Secrétariat de la Conférence trois mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence. Le Secrétariat communique immédiatement ces amendements aux membres du Comité de pilotage ainsi qu'aux délégations de la Conférence. Il communique aussi les sous-amendements un mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence.
- 8.3 La Conférence statue sur tout amendement aux Règles après avoir pris l'avis du comité de pilotage, y compris sur leur recevabilité.

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage de la Conférence est composé de représentants des parlements et organisations internationales suivants :

Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Niger, Nigéria, Royaume-Uni, Thaïlande, Uruguay, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Association parlementaire du Commonwealth, Organisation mondiale du commerce, Parlement européen, Union interparlementaire.

